



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Construisons ensemble une école engagée !







L'école, pilier de la République, est placée en cette rentrée 2022 sous les signes de l'excellence, de l'égalité et de l'épanouissement.

Le 1<sup>er</sup> septembre, ce sont 629 000 élèves qui retrouveront leurs enseignants et l'ensemble des personnels qui œuvrent à leur accueil et à leur réussite au quotidien. Dans un contexte sanitaire favorable, que nous n'avons pas connu depuis 2 ans, notre mission éducative s'inscrit dans une double dynamique : d'une part de la poursuite des actions engagées en faveur de la réussite des élèves et des personnels, et d'autre part de la mise en place d'actions renforcées en faveur de l'égalité des chances, pour que l'école conforte encore son rôle de pilier de la République.

Première condition de réussite et d'égalité, l'apprentissage des savoirs fondamentaux et la transmission des connaissances demeurent des priorités absolues. Chaque élève doit pouvoir bénéficier des compétences et connaissances qui lui permettront de choisir la voie à laquelle il aspire. Pour cela, et grâce aux outils comme l'évaluation des élèves, le plan mathématiques et le plan français qui se poursuivent, et grâce aussi à l'effort inédit du dédoublement des classes de Grande section, de CP et de CE1 et du plafonnement des classes à 24 élèves qui s'achèvent, les conditions d'apprentissage favorisent la réduction des inégalités qui demeurent encore trop souvent liées à l'origine sociale ou territoriale.

Le renforcement du lien école-collège, l'accompagnement des élèves au collège et au lycée avec le déploiement des dispositifs Devoirs faits ou de l'accompagnement personnalisé, concourent au même objectif de réussite de tous. Tout comme le développement de certains enseignements et de certaines options rares dans les établissements des quartiers les plus défavorisés, afin d'instaurer une plus grande mixité sociale et offrir aux élèves de nouvelles opportunités de réussite.

Dans le prolongement des actions engagées en faveur du développement de la voie professionnelle dans l'académie, nous poursuivons l'ouverture de nouvelles formations, pour répondre aux enjeux d'insertion professionnelle et de poursuite d'études des bacheliers professionnels, tout en anticipant les besoins de demain dans le cadre notamment du plan France 2030.

L'école doit être un lieu d'épanouissement, et chacun doit y trouver sa place pour faire vivre nos valeurs républicaines. C'est bien entendu une école inclusive, accueillante, qui s'engage toujours plus pour accueillir les élèves à besoins éducatifs particuliers, grâce à la formation et la professionnalisation des acteurs, mais aussi la reconnaissance de leur action au quotidien auprès des plus fragiles. C'est aussi renforcer la prévention et la lutte contre toutes les formes de discriminations. La lutte contre le harcèlement scolaire, connaît ainsi à cette rentrée une évolution importante avec la généralisation du programme pHARE.

La pratique sportive et l'accès à la culture, facteurs de réussite et d'égalité, trouvent toute leur place dans le quotidien des élèves. Le Pass Sport et le Pass culture constituent ainsi une chance inédite pour eux de découvrir de nouvelles activités et de nouveaux horizons.

Toutes ces réalisations engagées et à venir démontrent que l'école est plus que jamais à l'écoute des besoins de la société et s'organise pour y répondre. Tout cela ne peut se faire sans l'engagement sans faille de tous les personnels, enseignants, de santé, sociaux, de direction, d'inspection, de vie scolaire et AESH. C'est pourquoi l'académie poursuit cette année le déploiement de la feuille de route RH, pour construire une administration à l'écoute de leurs besoins et qui les accompagne dans leur parcours et leur carrière.

En cette rentrée 2022 je souhaite leur témoigner ma reconnaissance pour cet engagement constant qui a permis de faire face à une période de crise inédite, leur renouveler toute ma confiance et leur souhaiter une très belle année scolaire.

### Olivier Dugrip

Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes  
Recteur de l'académie de Lyon  
Chancelier des universités





# SOMMAIRE

Chiffres clés de l'éducation nationale p. 4

## © 1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER

- 1.1 Porter une nouvelle ambition pour l'école maternelle p. 8
- 1.2 Conforter les savoirs fondamentaux au cœur de l'école primaire p. 11
- 1.3 Ancrer la culture de l'évaluation p. 15
- 1.4 Développer les compétences numériques des élèves p. 18
- 1.5 Faire progresser tous les élèves au collège p. 21
- 1.6 Améliorer l'apprentissage de l'anglais p. 25
- 1.7 Consolider la réforme du lycée général et technologique p. 26
- 1.8 Promouvoir la voie professionnelle au cœur des métiers d'avenir p. 31

## © 2. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

- 2.1 Rendre l'École accessible à tous p. 38
- 2.2 Réduire les inégalités sociales et territoriales p. 46
- 2.3 Renforcer la mixité sociale à l'école p. 49
- 2.4 Agir pour l'égalité entre filles et garçons p. 51
- 2.5 Développer la créativité et la sensibilité p. 54
- 2.6 Donner un nouvel élan à l'orientation p. 57
- 2.7 Associer éducation et loisirs pendant les vacances p. 59

## © 3. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR

- 3.1 Veiller à la santé des élèves p. 64
- 3.2 Lutter contre le harcèlement à l'école p. 69
- 3.3 Encourager l'activité physique p. 74





## © 4. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- 4.1 Mieux reconnaître les métiers du ministère p. 78
- 4.2 Améliorer les conditions d'exercice et les parcours des personnels p. 81
- 4.3 Mieux former tous les personnels de l'éducation p. 84
- 4.4 Progresser pour l'égalité et la diversité p. 87
- 4.5 Renforcer la gestion des ressources humaines de proximité p. 89

## © 5. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS

- 5.1 Se mobiliser pour la transition écologique p. 92
- 5.2 Faire société : la transmission des valeurs de la République p. 96
- 5.3 Faire face aux crises p. 102



# CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE LYON

## LES ÉLÈVES

**629 000**

écoliers, collégiens et lycéens <sup>(1)</sup> soit :

**342 400** élèves  
du premier degré

**286 700** élèves  
du second degré

dont **174 800** collégiens  
et **111 900** lycéens  
(dont **28 000** lycéens professionnels)

## LES ENSEIGNANTS

**45 183**

agents de l'éducation nationale  
enseignant à des élèves des premier  
et second degrés <sup>(2)</sup>

## LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

**2 663**

écoles et établissements du second  
degré publics et privés sous contrat soit <sup>(2)</sup> :

**2 146** écoles

**312** collèges

**205** lycées et Erea\*

dont **104** lycées qui accueillent  
des lycéens professionnels

\* Erea : établissement régional  
d'enseignement adapté



## LES DIPLÔMES <sup>(3)</sup>

**86,3 %**

Taux de réussite  
au **diplôme national  
du brevet (DNB)**

**91,3 %**

Taux de réussite  
au **baccalauréat**

## LA TAILLE DES CLASSES <sup>(2)</sup>

### Premier degré

**23,8** élèves par classe :  
nombre moyen d'élèves  
en **pré-élémentaire**

**21,9** élèves par classe :  
nombre moyen d'élèves  
en **élémentaire**

### Second degré

**26,8** élèves par classe :  
nombre moyen d'élèves  
dans les formations  
en **collège <sup>(4)</sup>**

**19,9** élèves par classe :  
nombre moyen d'élèves  
dans les formations  
**professionnelles (hors CAP)  
en lycée**

**12,7** élèves par classe :  
nombre moyen d'élèves  
en **CAP en lycée**

**31,3** élèves par classe :  
nombre moyen d'élèves  
dans les formations **générales  
et technologiques en lycée**



## LES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES 2022/2023

**90 ETP**

pour le premier degré

**39 dans l'Ain  
20 dans la Loire  
31 dans le Rhône**

**90 ETP**

pour le second degré

(1) Public et privé sous contrat, prévisions rentrée 2022.

(2) Public et privé sous contrat, rentrée 2021.

(3) Session 2022, données provisoires.







# 1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER







# 1.1 Porter une nouvelle ambition pour l'école maternelle

## À RETENIR

- Pleinement inscrite au sein de l'école primaire, la maternelle a des spécificités qui conduisent à mettre en place un plan dédié à ses personnels pour garantir l'épanouissement et la réussite scolaire dès le plus jeune âge.
- Parce que l'école maternelle est déterminante pour la réussite scolaire des élèves et parce qu'elle accueille de très jeunes élèves, le développement professionnel de ses personnels doit être spécifiquement adapté.
- Ce plan d'action pour l'école maternelle est mis en place dès cette rentrée pour être à la hauteur des ambitions de l'école : garantir la réussite et l'épanouissement des élèves en formant aux enjeux spécifiques de l'école maternelle.

## 🕒 LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

La limitation des effectifs des classes de grande section à 24 élèves, effective pour tous dès cette rentrée 2022, constitue un levier important pour favoriser un enseignement adapté et différencié afin de répondre aux besoins et aux capacités de chacun, ainsi qu'une observation et une évaluation régulières des acquis des élèves.

Au-delà, le **dédoublage des classes de grande section en éducation prioritaire et les actions en faveur de la scolarisation des plus jeunes** permettent de réduire les inégalités en assurant des conditions optimales d'acquisition des savoirs fondamentaux.

## 🕒 OFFRIR UN CADRE SÉCURISANT À CHAQUE ENFANT

La scolarisation de jeunes enfants nécessite de prendre en compte les **besoins affectifs et physiologiques** de chacun au service de la réussite de tous. L'école maternelle permet le plein

développement de l'enfant grâce à des professionnels (les professeurs et les Atsem, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) qui connaissent et prennent en compte la diversité des besoins physiologiques, moteurs, cognitifs et psychosociaux de l'enfant pour organiser les apprentissages des élèves. L'ensemble des partenariats avec les services déconcentrés de l'État, les municipalités, les caisses d'allocations familiales (CAF), les services de protection maternelle et infantile (PMI) favorisent une action éducative coordonnée au profit du jeune enfant.

Les **travaux de la recherche** sur les besoins physiologiques des jeunes enfants, à l'instar du sommeil, sont des leviers pour coordonner l'organisation de la journée.

## 🕒 VISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE CHACUN

Le premier objectif du Plan maternelle est de viser la réussite et l'épanouissement des élèves. Durant les trois années du cycle, elle pose **les premiers jalons des savoirs fondamentaux** nécessaires une entrée réussie au cours préparatoire (CP) : l'enjeu est d'offrir à tous les élèves un



développement des apprentissages en vocabulaire, des compétences de lecteur (phonologie, découverte du principe alphabétique) et des connaissances sur les nombres. Il s'agit donc de construire une culture commune afin de favoriser **un enseignement structuré, progressif, fondé sur l'évaluation régulière** des acquis des élèves.

Les **Semaines de la maternelle**, dont le thème était cette année « Ouvrir l'école, rouvrir l'école, une fenêtre sur l'art », ont été le point d'orgue de ce travail, avec des manifestations présentant dans l'ensemble de l'académie le travail des enseignants, des ATSEM, des élèves et des partenaires de l'école, nombreux sur ces sujets.



## © FORMER LES PERSONNELS POUR ASSURER UN SOUTIEN CONSTANT AUX APPRENTISSAGES

Le deuxième objectif du Plan maternelle est de **renforcer les compétences et les savoirs de l'ensemble des professionnels** afin de viser l'excellence et d'agir en cohérence autour de l'élève.

À l'instar des Plans français et mathématiques, les professeurs vont bénéficier de **formations didactiques et pédagogiques** adaptées à l'école maternelle. Un accompagnement de proximité va être mis en place, favorisant le développement de communautés de pratiques en lien avec la formation.

Les **formations éducatives et pédagogiques avec les partenaires** vont être adaptées et renforcées afin de mieux prendre en compte les besoins de l'enfant dans un continuum entre 0 et 6 ans :

- formation pluri-catégorielle entre les professeurs et les Atsem ;
- partenariats avec les acteurs de la petite enfance ;
- développement de la co-éducation en associant mieux les parents aux enjeux de l'école. L'année scolaire 2022-2023 verra la pérennité de ces travaux de formation, auxquels s'ajouteront d'autres thématiques, en appui notamment sur les propositions nationales (m@gistere).

L'École Académique Formation Continue, propose des parcours de formation, élaborés par les formateurs académiques,

avec l'ambition de répondre au plus près des besoins des enseignants, identifiés en regard des **projets d'écoles** récemment réécrits dans le cadre de l'évaluation des établissements.

Les **formations communes enseignants/ ATSEM**, en partenariat notamment avec l'IFE, visent entre autres cet objectif. Elles ont vocation à se poursuivre.

Dans le Rhône; un collectif nommé groupe départemental maternelle constitué de conseillers pédagogiques départementaux et de circonscription, de référents mathématiques, de professeurs d'INSPé prépare et met en œuvre des formations de formateurs ainsi que des formations d'enseignants :

- Apprentissages fondamentaux : Conscience phonologique, geste d'écriture, produire des écrits ; construction du nombre, résolution de problèmes.
  - Bien-être à l'école : la théorie de l'attachement, le sommeil et les rythmes du jeune enfant.
  - A venir en 2022 2023 : « prendre le chemin du CP : articuler GS et CP »
- Un module « Débuter en maternelle » est mis en place pour tous les enseignants qui exercent pour la première année en classe maternelle.

## ZOOM SUR LES 3 OBJECTIFS DU PLAN MATERNELLE

### 3 objectifs du Plan maternelle

#### 1. Viser la réussite pour chacun des élèves

- Définir collectivement des objectifs d'enseignement et proposer des progressions pour les atteindre.
- Indiquer des objectifs et des rythmes adaptés pour accompagner le développement harmonieux de l'enfant.
- Développer une démarche articulée avec le périscolaire et les structures d'accueil de la petite enfance pour une continuité éducative au service des apprentissages et du développement des enfants.

#### 2. Former les personnels

- Déployer une politique massive de formation et d'accompagnement des professeurs dans chaque académie à l'instar des Plans français et mathématiques.
- Identifier les pratiques efficaces pour répondre aux besoins des enfants d'école maternelle.

#### 3. Innover

- Organiser des groupes de réflexion et des expérimentations locales.
- Développer des projets innovants qui répondent aux besoins des élèves.



## 1.2 Conforter les savoirs fondamentaux au cœur de l'école primaire

### À RETENIR

- Prévenir la difficulté scolaire dès le plus jeune âge et garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves est la priorité du ministère depuis 2017.
- L'apprentissage des savoirs fondamentaux, amorcé dès l'école maternelle, demeure l'objectif premier de l'école élémentaire. En 2022-2023, cela se traduit par :
  - le renforcement de l'enseignement du français et des mathématiques à l'école élémentaire ;
  - l'amélioration des conditions d'apprentissage ;
  - l'approfondissement de la formation des professeurs des écoles ;
  - une évaluation nationale expérimentale des élèves en début de CM1 afin de donner aux professeurs des outils pour mieux suivre les progrès des élèves tout au long de la scolarité à l'école primaire.

La maîtrise des savoirs fondamentaux, qui conditionne la réussite scolaire, s'entend dès l'école maternelle, qui a vocation à poser le socle sur lequel se construiront ces apprentissages.

L'élément premier de ce socle comprend sans conteste **le langage et la connaissance de la langue** ; la possession d'un lexique riche et diversifié est un préalable à l'apprentissage de la lecture qui sera abordé au cours préparatoire. Ce socle comprend également les premiers apprentissages mathématiques, éléments structurants de la pensée, et indispensables à la construction des notions mathématiques à l'école élémentaire. C'est dans cette double intention que le programme de l'école maternelle a été ajusté au mois de juin 2021.

L'académie de Lyon, dans la continuité des années précédentes, a inscrit ces éléments dans les programmes de formation, en direction des enseignants comme des formateurs. En réponse notamment aux constats des **évaluations à l'entrée au CP**, l'accent a été mis sur la sensibilité et la conscience

phonologiques, le geste d'écriture, la production d'écrits ou la compréhension des écrits narratifs. Toujours en lien avec les évaluations de début CP, le champ mathématique a été approfondi, que ce soit pour la construction du nombre, les premiers éléments de géométrie ou la résolution de problème.

### 🎯 LE DÉDOUBLEMENT DES CLASSES DE GRANDE SECTION, CP, CE1 EN ÉDUCATION PRIORITAIRE

Les mesures de justice sociale engagées pour offrir aux élèves, dès le plus jeune âge, les meilleures conditions d'apprentissage possibles et favoriser la réussite de tous, se poursuivent. Depuis maintenant cinq ans, **375 000 élèves de CP et CE1** dans les écoles situées en zone d'éducation prioritaire (Rep et Rep+) bénéficient de la mesure de dédoublement des classes. Une évaluation de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) **montre des premiers résultats** qu'il s'agit de confirmer par un enseignement explicite, structuré et



efficace. Dans cette perspective, le travail engagé sur le référentiel de l'éducation prioritaire trouvera son aboutissement cette année.

Pas plus de 24 élèves par classe en grande section, CP et CE1

## © PAS PLUS DE 24 ÉLÈVES PAR CLASSE EN GRANDE SECTION, CP ET CE1

Le plafonnement des classes à 24 élèves en grande section, CP et CE1 offre la possibilité aux professeurs de mieux accompagner chacun des élèves dans un cadre plus propice aux apprentissages. Progressif depuis 2020, le plafonnement des effectifs à 24 élèves par classe a **bénéficié à 80 % des classes en 2021 et sera achevé à la rentrée 2022.**

**Depuis 2017, la taille des classes** s'est continuellement améliorée pour tous les élèves de l'école primaire. Elle est passée de près de 24 élèves par classe (23,8) en 2017 à 22,2 en 2021. Outre les dédoublements opérés en Rep et Rep+ et le plafonnement des classes de GS, CP et CE1 à 24 élèves, ce sont tous les niveaux d'enseignement qui bénéficient de la priorité donnée au premier degré.

Ces mesures ont été largement appliquées dans l'académie, puisqu'actuellement 100% des classes de CP et de CE1 des écoles situées en éducation prioritaire sont dédoublées, 100% des classes de grande section situées en éducation prioritaire dédoublées en 2022, 86% des classes de grande section, CP et CE1 de l'enseignement public bénéficient d'un effectif inférieur ou égal à 24 élèves (hors éducation prioritaire). En 2021, 330 000 élèves étaient concernés.

### ZOOM SUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE - RENTRÉE 2022

#### • dédoublement des GS, CP et CE1 en éducation prioritaire :

GS : 100% en REP+ 0% en REP

CP : 100% en REP+ et REP

CE1 : 100% en REP+ et REP

#### • plafonnement des classes à 24 élèves en GS, CP et CE1 :

Prévision de mai 2022 : 97% des classes peuvent être constituées à 24 élèves. L'organisation des classes est une décision des équipes pédagogiques.



### ZOOM SUR LE DÉPARTEMENT DE L'AIN - RENTRÉE 2022

À la rentrée 2022, 100% des classes de GS, CP et CE1 relevant de l'éducation prioritaire dans le département de l'Ain seront dédoublées parfois en co-enseignement pour les GS, en raison de contraintes bâtementaires.

S'agissant du plafonnement hors éducation prioritaire, il devrait être effectif, au moins partiellement, dans 95% des écoles du département.



### ZOOM SUR LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE - RENTRÉE 2022

- 87.3% des classes sont plafonnées à 24 élèves

- 42% des GS sont dédoublées

- 100% des classes de CP et CE1 relevant de l'éducation prioritaire dans le département de la Loire seront dédoublées parfois en co-enseignement.



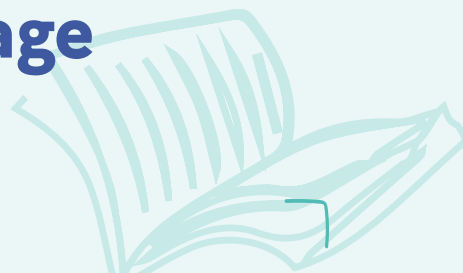
### ZOOM SUR PLAN MATH PLAN FRANÇAIS

- Le **plan mathématiques** initié à la rentrée 2020, prenant appui sur le plan Villani-Torossian développé dès 2018, et parallèlement au plan français, a pour objectif d'élever le niveau général des élèves dans cette discipline, en offrant aux enseignants un dispositif de formation rapproché et important dans sa durée. Ce plan perdure en 2022-2023.

- **L'animation du réseau** des 56 référents mathématiques en circonscription de notre académie (un par circonscription) a consisté en 8 journées de formation spécifique dédiée au cours de l'année 2021-2022 (nationale et académique). 10 journées de formation de ces formateurs sont prévues pour l'année scolaire 2022-2023. L'action de ces référents en circonscription a permis en 2021-2022 **la formation de 2 300 professeurs des écoles maternelle et élémentaire**, pour une durée de 30h. Cet effort sans précédent vise une amélioration des résultats des élèves au quotidien. La prochaine étude TIMSS est prévue pour cette année scolaire 2022-2023.

- **Ce dispositif de formation, en « constellations »**, c'est-à-dire en équipes d'écoles qui sont formées des objets choisis en concertation avec les formateurs, s'inscrit dans le schéma directeur de la formation continue, et répond aux attentes du Grenelle de l'éducation. Il s'applique à l'identique pour le plan Français, et trouve sa place dans l'école académique de formation continue, inaugurée en janvier, et qui a pour ambition de mieux répondre aux besoins exprimés par les enseignants.

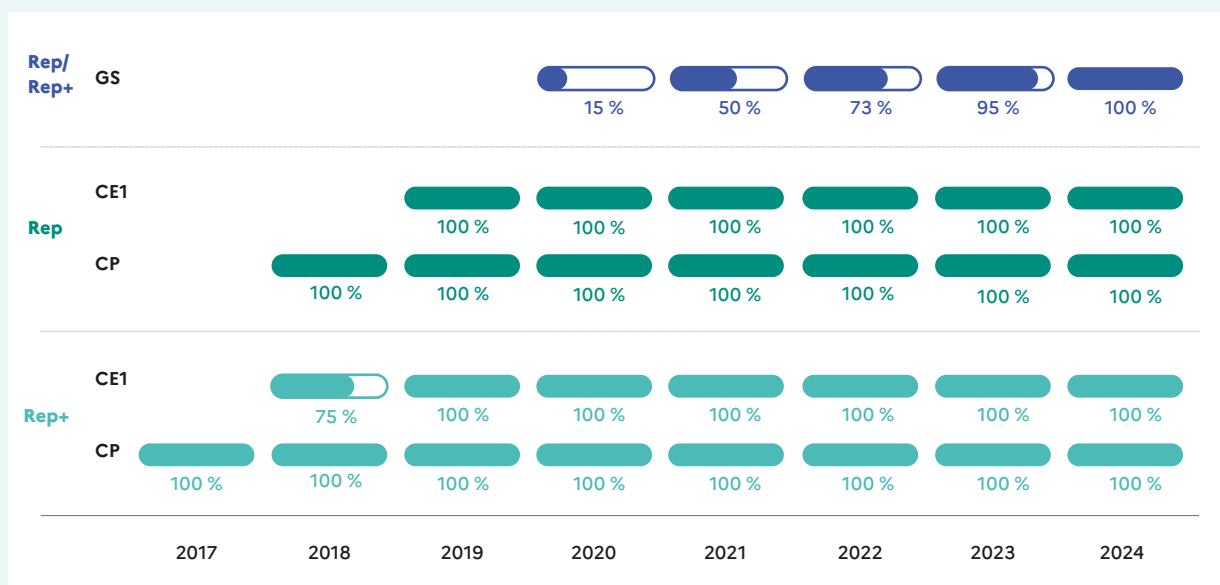
# Améliorer les conditions d'apprentissage



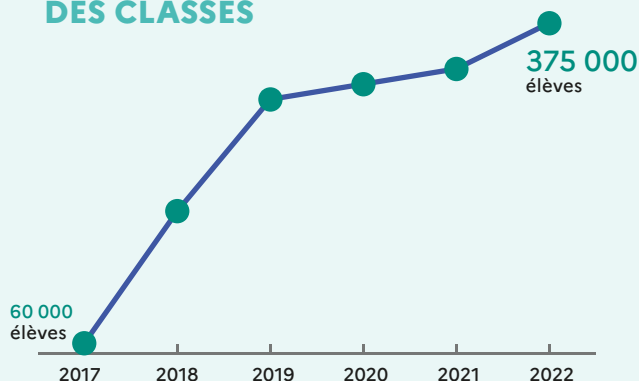
## TROIS OBJECTIFS

- 1** Maîtrise des savoirs fondamentaux pour un parcours scolaire réussi
- 2** Réduction des inégalités sociales
- 3** Renforcement de l'encadrement pédagogique

## 🕒 DÉPLOIEMENT DES CLASSES DÉDOUBLÉES DANS L'ÉDUCATION PRIORITAIRE



## 🕒 NOMBRE D'ÉLÈVES CONCERNÉS PAR LE DÉDOUBLEMENT DES CLASSES



## 🕒 PLAFONNEMENT DES CLASSES À 24

**95%\***  
des classes de GS, CP et CE1 de l'enseignement public bénéficieront d'un effectif inférieur ou égal à 24 élèves à la rentrée 2022.

\* Sur la base des chiffres de juin 2022.





## 1.3 Ancrer la culture de l'évaluation

### À RETENIR

- Une **évaluation nationale expérimentale** des élèves en début de CM1 et de 4<sup>e</sup> est mise en place afin de donner aux professeurs des **outils pour mieux suivre les progrès des élèves** tout au long de la scolarité obligatoire.
- L'**évaluation des établissements** vise à développer la capacité d'agir pour répondre immédiatement aux besoins des élèves et à renforcer le travail collectif:
  - Au national, en 2020-2021, **950 établissements** du second degré, principalement des collèges, ont été évalués, soit **9 %** de l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat.
  - Toujours au national, en 2022-2023, **2 200 établissements** du second degré seront évalués, soit **22 %** de l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat.
  - Pour le premier degré, après une expérimentation en 2021-2022, l'évaluation des écoles sera lancée à la **rentrée 2023-2024**.

### © DES ÉVALUATIONS NATIONALES AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Depuis 2018, **des évaluations nationales en français et en mathématiques jalonnent le parcours de chaque élève** (début CP, mi-CP, début CE1, début 6<sup>e</sup>). Conçues avec la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), en lien avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen), elles mesurent les connaissances et les compétences essentielles à la maîtrise des savoirs fondamentaux de chaque élève. En cela, elles sont des appuis essentiels pour :

- **identifier la difficulté scolaire et y répondre** immédiatement ;
- **renforcer le dialogue entre les professeurs et les familles**, avec des modalités de restitution aux parents qui feront prochainement l'objet d'améliorations ;
- **éclairer le travail collectif au sein de l'école** et améliorer le suivi et l'accompagnement assuré par les inspecteurs.

Dans cette même logique, et pour

permettre **un suivi encore plus fin des acquis des élèves** entre le CE1 et la 6<sup>e</sup> ainsi qu'entre la 6<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup>, deux nouvelles évaluations – en début de CM1 et en début de 4<sup>e</sup> – sont expérimentées à la rentrée, avant d'être généralisées en 2023-2024.

Ainsi, dans l'académie, en février-mars 2022, les élèves de CP ont passé une évaluation des compétences visant à apprécier la progression des élèves, dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération.

En **français**, plus de 80 % des élèves ont un niveau satisfaisant de lecture à la date des évaluations. Un peu moins de 6 % ne sont pas du tout entrés dans la lecture (ces élèves lisent six mots au maximum aux épreuves de lecture de texte).

En **mathématiques**, dans le domaine de la résolution de problèmes, les difficultés constatées en début de CP se confirment à mi-parcours : seuls 62% des élèves seulement présentent une maîtrise satisfaisante dans ce domaine.

Cette tendance positive pour le niveau des élèves de primaire, en et hors éducation prioritaire, est le fruit de l'investissement des professeurs et des équipes pédagogiques, dans un contexte de priorité absolue à l'école primaire, avec de nouveaux dispositifs mobilisés pour tous les élèves du primaire et ceux

destinés à la réduction des inégalités, notamment le dédoublement des grandes sections, CP et CE1 en éducation prioritaire.

### UN SYSTÈME D'ÉVALUATION AU SERVICE DES PROJETS D'ÉTABLISSEMENT

L'évaluation des écoles et des établissements scolaires a pour finalité l'amélioration des apprentissages des élèves, de leurs parcours et de leur bien-être. Elle combine auto-évaluation et évaluation externe.

#### Le processus d'auto-évaluation

Tout en tenant compte du contexte territorial, ce processus permet à chaque école et établissement d'évaluer :

- les parcours de ses élèves ;
- la qualité du climat scolaire et le bien-être de ses élèves ;
- sa stratégie et son fonctionnement ; son environnement partenarial et institutionnel.

Cette analyse débouche sur des orientations stratégiques qui préfigurent le projet d'établissement ou d'école.

#### L'évaluation des écoles et établissements : une démarche inédite, collective et engagée.

Fondée sur des outils conçus au niveau national par le Conseil d'évaluation de l'École (CEE), l'évaluation des écoles et établissements scolaires est mise en œuvre par les recteurs selon un cycle de cinq ans. Elle concerne l'ensemble des établissements scolaires publics et privés sous contrat (environ 50 000 écoles et 11 000 établissements du second degré). Elle porte sur toutes les compétences propres aux établissements et associe obligatoirement l'ensemble des bénéficiaires du service public, les personnels chargés de sa mise en œuvre et les partenaires de l'École.

Après deux premières années de déploiement, l'évaluation sera poursuivie en 2022-2023 pour les établissements du second degré, et amorcée dans le premier degré pour les écoles.

#### L'évaluation externe

La démarche se poursuit par une évaluation externe réalisée par un groupe de spécialistes formés. Pour chaque établissement, le rapport d'évaluation qui en découle décline les points forts, les marges de progrès, les orientations stratégiques et les plans d'action et de formation qui doivent répondre aux différents besoins identifiés.

Cette démarche a également vocation à accompagner le développement professionnel le bien-être de l'ensemble des personnels.

Une restitution est ensuite faite par les évaluateurs aux parties prenantes de l'évaluation.

#### Des dispositifs complémentaires

La mise en œuvre de l'évaluation des établissements s'articule également avec les autres dispositifs et instruments de pilotage existants : **contrats d'objectifs et rapports annuels sur le fonctionnement pédagogique**. Ainsi, les conclusions de l'évaluation sont exploitées et enrichies lors des opérations de contractualisation avec les autorités académiques, voire de rattachement.

#### Simplifier et rationaliser les démarches

Une circulaire relative à la simplification du processus et des instruments de pilotage des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) proposera une articulation de ces instruments du point de vue de leurs objectifs afin de :

- simplifier et rationaliser les démarches relatives au pilotage des EPL ;
- renforcer l'appropriation par les équipes d'un texte synthétique et fédérateur.



# Évaluations nationales : une communication renforcée pour les familles

## OBJECTIFS

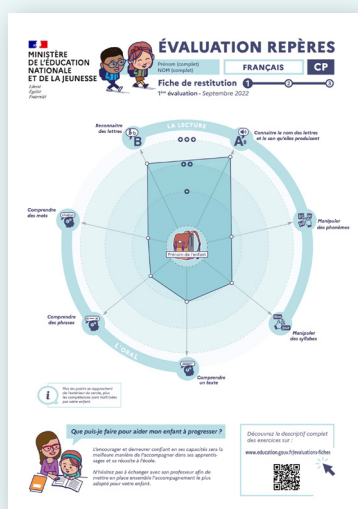
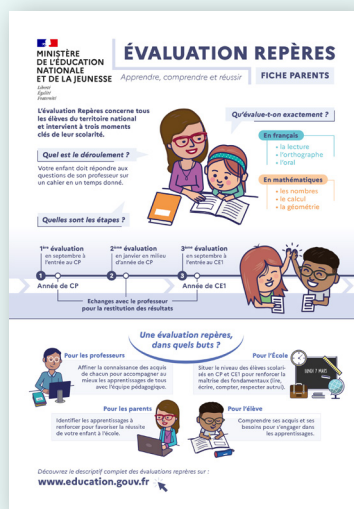
**1** Expliquer ce qui est évalué et dans quel but

**2** Répondre aux questionnements des parents

## UN DOCUMENT DE RESTITUTION INDIVIDUELLE\* EN 2 PARTIES POUR LES PARENTS

### 1 Une fiche de présentation des évaluations

- **Des réponses aux questions** que peuvent se poser les parents d'élèves :
  - sur le déroulement des évaluations
  - sur leurs objectifs
- **Une frise chronologique** pour visualiser l'ensemble du processus d'évaluation

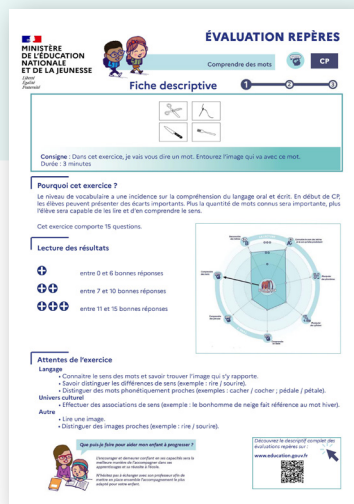


### 2 Une fiche de positionnement de l'élève par discipline : français et mathématiques

- **Des niveaux +, ++, +++** pour symboliser la montée en compétences
- **Une modélisation en radar** pour :
  - donner une vue d'ensemble
  - identifier plus facilement le niveau de l'élève dans les différentes compétences évaluées
- **Des informations** pour encourager les parents à s'impliquer aux côtés de leur enfant

## DES FICHES DESCRIPTIVES À DISPOSITION DES PARENTS

Tous les parents ont la possibilité de télécharger les fiches descriptives des exercices des évaluations repères sur [www.education.gouv.fr/evaluations-fiches](http://www.education.gouv.fr/evaluations-fiches)



\* Élaboré par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère, sur la base d'une consultation de parents d'élèves, de professeurs et de directeurs d'école.



# 1.4 Développer les compétences numériques des élèves

## À RETENIR

- Une charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques à destination de l'ensemble des personnels d'éducation s'applique à tous les temps de l'enfant.
- Les compétences numériques sont mobilisées et développées dans tous les enseignements au cours de la scolarité.
- La généralisation du dispositif Pix se poursuit pour tous les collégiens et lycéens, avec une expérimentation en classe de 6<sup>e</sup> à la rentrée.
- Le développement de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques (NSI) est encouragé, notamment auprès des filles.

Les méthodes d'apprentissage changent, et l'École offre à ses élèves de nouvelles façons d'appréhender les contenus, notamment par l'acquisition des compétences numériques.

classe de troisième, terminale générale, technologique et professionnelle, 2<sup>ème</sup> année de CAP, BTS et CPGE a été réalisée cette année scolaire 2021-22.

## LE CADRE DE RÉFÉRENCE DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

### ZOOM SUR LE CRCN

Le CRCN (cadre de référence des compétences numériques) définit seize compétences numériques attendues dans cinq domaines d'activité. Il propose huit niveaux de maîtrise progressive de ces compétences pour les élèves de l'enseignement secondaire, pour les étudiants de l'enseignement supérieur et dans un contexte de formation d'adultes.

Les compétences numériques définies par le cadre de référence et acquises par les élèves des établissements d'enseignement publics et privés sous contrat et les étudiants des formations dispensées en lycée font l'objet d'une certification nationale délivrée via une plateforme en ligne par le groupement d'intérêt public « PIX ».

Décalée depuis deux ans en raison de la crise sanitaire, la première session de certification obligatoire des élèves en

### Nombre d'élèves ayant participé à la campagne de certification 2022 :

76 249 élèves

- Dont 38938 élèves de 3<sup>ème</sup>
- Dont 35476 élèves de terminales
- Dont 6835 élèves de 2<sup>ème</sup> année de CAP, BTS, CPGE

Pour permettre le déploiement de cette certification, la délégation au numérique de l'académie de Lyon a mis en place un accompagnement des établissements et plus particulièrement un accompagnement des correspondants PIX et des chefs d'établissement.

- 14 webinaires de 1H00 pour les correspondants PIX, complété par un séminaire académique.
- 5 webinaires de 1H00 pour les chefs d'établissement.

L'accompagnement de l'acquisition des compétences numériques est soutenu à l'échelle de la région académique par une stratégie numérique dont les projets se déploient à tous les niveaux scolaires, de l'élémentaire au lycée.



# Une stratégie numérique éducative dans la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

La stratégie numérique apparaît comme un élément incontournable au service d'une meilleure réussite de tous les élèves. Dans la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, plusieurs axes de travail sont partagés sur l'ensemble du territoire.

Parmi les grands appels à projets nationaux, le « **Socle numérique pour l'école élémentaire** » a permis de soutenir les politiques municipales d'équipement et de dotation en ressources numériques à hauteur de **13 M€, plus 1,5 M€** pour le territoire numérique éducatif de l'Isère. 1 000 communes sont concernées par ce déploiement d'équipement, soit **30 000 élèves**. Dans un second temps, la DRANE accompagnera les équipes départementales dans la formation des enseignants des établissements concernés.

## 🕒 AU COLLÈGE

- ✓ L'appel à projet « **Une webradio, un parrain** »
  - doter les collèges de matériel pour l'éducation aux médias et à l'information

## 🕒 AU LYCÉE

- ✓ L'appel à projet « **Hybridation au lycée** »
  - mieux s'adapter aux contraintes telle que la crise sanitaire
  - proposer des approches plus participatives impliquant fortement les élèves
- ✓ L'appel à manifestation d'intérêt « **Innovation dans la forme scolaire** »
  - soutenir la conception et l'expérimentation de nouvelles formes scolaires



### 📌 ZOOM sur le département de l'Isère

Le département de l'Isère a été retenu pour mettre en place un projet particulièrement ambitieux dans le cadre des territoires numériques éducatifs. Ce dispositif servira aussi de moteur pour l'ensemble de la région académique. En lien étroit avec la DSDEN, les collectivités territoriales, CANOPE et la Trousse à Projets (volet parentalité), la DRANE participera activement au déploiement des programmes d'actions concertées qui associent équipements, ressources, formation des enseignants et formation des familles à la parentalité numérique.

# Une stratégie numérique éducative au service de la réussite de tous les élèves

## QUATRE OBJECTIFS

- 1** Former les élèves aux compétences numériques essentielles pour en faire des citoyens autonomes et éclairés
- 2** Réduire les inégalités scolaires en variant les pratiques pédagogiques, en classe ou à la maison
- 3** Renforcer l'inclusion de tous les élèves en situation de handicap en répondant aux besoins particuliers de chacun
- 4** Favoriser l'implication des parents dans l'accompagnement de leurs enfants tout au long de la scolarité

## QUATRE LEVIERS D'ACTION

### ✓ ACCOMPAGNER :

- les élèves vers les filières et les métiers du numérique ;
- les parents pour appréhender la parentalité numérique ;
- les professeurs pour intégrer le numérique dans les situations d'apprentissage.

### ✓ ÉQUIPER :

- mise en œuvre du socle matériel de base pour les écoles, collèges et lycées ;
- soutien financier aux professeurs via la prime informatique ;
- organisation d'un prêt de matériel informatique aux familles via un stock ministériel.

### ✓ OUTILLER :

- pour développer la cohérence et la simplicité d'usage des outils numériques au service des élèves et des professeurs ;
- pour favoriser la conception, le partage et l'accessibilité des ressources et parcours pédagogiques en ligne.

### ✓ ANIMER :

- le réseau des acteurs du numérique éducatif autour des grands objectifs de la stratégie, aux échelons locaux et nationaux, pour favoriser le partage et l'innovation.

## LES TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS : POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE

Le dispositif TNE offre aux territoires l'opportunité de **bâtir un système éducatif** capable de répondre à deux ambitions indissociables : **l'élévation générale du niveau et une plus grande justice sociale.**

### Publics ciblés :



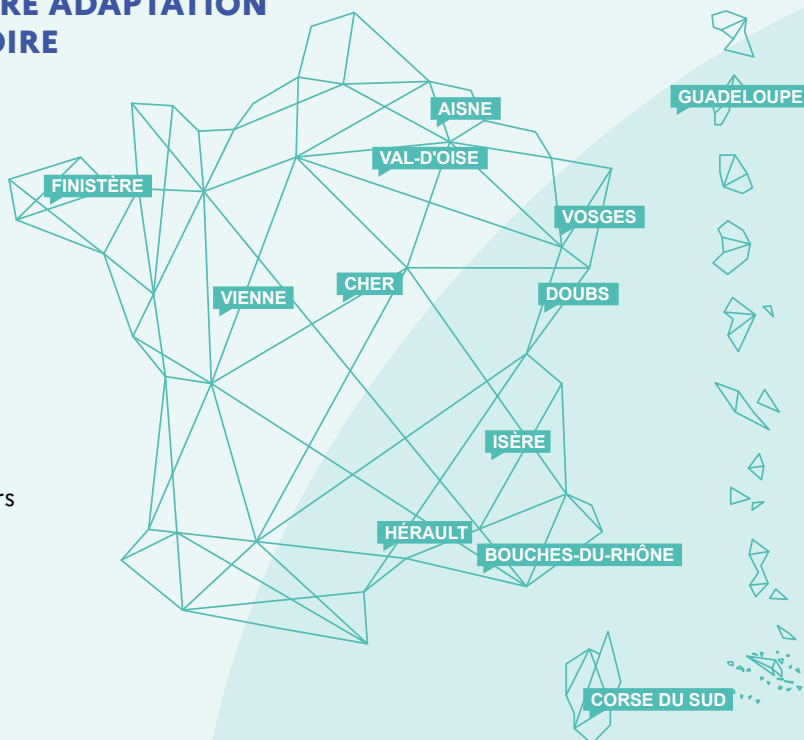
• Élèves



• Professeurs



• Parents d'élèves





# 1.5 Faire progresser tous les élèves au collège

## À RETENIR

- Les évaluations nationales de 6<sup>e</sup> fournissent des repères aux professeurs pour adapter leurs enseignements aux besoins de chaque élève.
- En classe de 6<sup>e</sup>, de nouvelles organisations sont expérimentées au service de la réussite des élèves et de l'élévation de leur niveau.
- Le collège propose aux élèves de réfléchir à leur avenir grâce à de nouvelles activités de découverte des métiers dès la 5<sup>e</sup> et accorde une place accrue à la pratique sportive avec deux heures de sport supplémentaires.

### 🕒 IDENTIFIER LES BESOINS AVEC LES ÉVALUATIONS NATIONALES DE 6<sup>ÈME</sup>

Les évaluations nationales apportent des repères essentiels pour identifier les besoins des élèves en français et en mathématiques. L'analyse conjointe des résultats entre le collège et les écoles d'origine permettront de renforcer la liaison pédagogique entre le CM2 et la 6<sup>ème</sup>.

Dans l'académie de Lyon, en début d'année scolaire 2021-2022, 91,5 % des élèves en début de sixième ont une maîtrise satisfaisante ou très bonne des connaissances et des compétences en français. Les résultats sont moins élevés en mathématiques où les éléments nécessaires à l'acquisition des connaissances et des compétences sont correctement assimilés par 75,7 % des élèves.

En lien avec le profil social de la population scolaire de l'académie, ces résultats sont meilleurs qu'au niveau national, où la part d'élèves ayant un niveau de maîtrise satisfaisant ou très bon est de 89,2 % en français et de 71,9 % en mathématiques.

### 🕒 UN COLLÈGE ENGAGÉ DANS LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES

**Réduction des écarts de niveau et continuité des apprentissages : «Devoirs faits»**

La mesure « Devoirs faits », déployée au collège depuis 2018, répond à l'enjeu de **continuité des apprentissages**. Aménageant un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs, cette mesure permet à tous les élèves volontaires de faire leurs devoirs au collège gratuitement, de réviser et de conforter leurs acquis en étant accompagnés par des professeurs et des intervenants en dehors des heures de classe. L'objectif est de faire bénéficier les collégiens d'une **aide appropriée au sein du collège afin de rentrer chez eux «Devoirs faits»**.

Cette offre est conçue **en fonction des besoins des élèves**, de façon à :

- favoriser une forme de sérénité à la maison sur ces sujets
- contribuer à la **réduction des inégalités** qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter aux enfants.

Sur le territoire national, « Devoirs faits » bénéficie aujourd'hui à 30 % des collégiens et à près d'un collégien sur deux en éducation prioritaire renforcée (REP+). Les élèves de 6e sont les premiers bénéficiaires du dispositif (42 %).

la déclinaison numérique du dispositif « **e-Devoirs Faits** » qui offre une solution dématérialisée d'accompagnement à distance par des étudiants rémunérés est en cours de déploiement dans plusieurs académies.

Afin de répondre à certaines difficultés de déploiement dans les zones rurales,

## ZOOM SUR LES CHIFFRES DE L'ACADÉMIE : DEVOIRS FAITS

### Élèves bénéficiaires

Dans notre académie, cette mesure bénéficie à un nombre croissant de nos élèves.

Au printemps 2022, 26,4% des élèves du second degré public et privé bénéficiaient du programme « Devoirs faits ». En éducation prioritaire, ils sont 35,4% des élèves à bénéficier du dispositif (vs 36% au national.) En moyenne un élève bénéficie d'1,5h d'accompagnement.

### Encadrement

Ce sont en majorité des enseignants qui assurent les heures de ce programme (66,6% des heures assurées par des enseignants vs 62,1% au niveau national). 53,3% des coordonnateurs du programme sont des enseignants (vs 42,8% au national).

### Évolution 2021-2022 privé/public

Dans le secteur public, 33,1% des élèves de l'Ain, 34,5% des élèves de la Loire et 27,0% des élèves du Rhône pour un total de 30,1% contre 29% l'année dernière.

Dans le secteur privé, 16,7% des élèves de l'Ain, 22,6% des élèves de la Loire et 12,8% des élèves de le Rhône pour un total de 15,8% contre 14% l'année dernière.

## Ouvertures Sections Internationales rentrée 2022

L'académie poursuit le développement de l'enseignement des langues vivantes, notamment avec l'ouverture de nouvelles sections internationales dans les zones d'éducation prioritaires.

A la rentrée 2022 :

- Ouverture d'une SI américaine au collège Elsa Triolet de Vénissieux
- Ouverture d'une SI américaine Paul-Emile Victor de Rillieux la Pape.

Ces deux établissements ouvrent le niveau 6ème, avec des effectifs de classe complet, à la rentrée. Un assistant de langue du programme américain d'excellence Fullbright viendra appuyer cette ouverture.

D'autres sections internationales sont également ouvertes :

- Ouverture d'une SI américaine à l'Externat Saint-Michel (école + collège) dans la Loire;
- Ouverture d'une SI britannique à l'école de l'Assomption Bellevue dans le Rhône.



## 🕒 ORIENTATION POST 3ÈME

La plateforme « **monstagedetroisieme.fr** » s'adresse aux élèves des réseaux d'éducation prioritaires (REP et REP+) pour leur offrir davantage de chances d'obtenir des stages d'observation de 3e de qualité.

La mobilisation des entreprises est forte pour permettre une meilleure compréhension du monde de l'entreprise, de l'entrepreneuriat, des secteurs d'activité et des métiers.

Le pôle de la **relation école entreprise** accompagne ses partenaires dans la mise en œuvre de stages collectifs. Les lieux d'accueil comme les établissements scolaires apprécient cette modalité qui permet :

- **En amont** : la définition du fil rouge et du livrable, un temps de travail entre les équipes pédagogiques et

les collaborateurs d'entreprise, une présentation de l'entreprise aux élèves et aux familles

- **Pendant le stage** : une variété des contextes et des collaborateurs rencontrés, la dynamique apportée par le groupe de jeunes, une diversité possible (exemple de mixité avec des collégiens valides et en situation de handicap)

- **En final** : la réalisation d'un livrable, sous forme par exemple d'une maquette/affiche, un bilan du stage avec les collaborateurs suivi d'un débriefing, un temps de clôture avec des représentants du collège et de l'entreprise ainsi que les familles.

Des ateliers peuvent être proposés en amont afin de **faciliter l'immersion des collégiens** dans un univers qu'ils découvrent presque toujours pour la première fois, pour les rendre **plus autonomes dans les échanges avec les professionnels** et pour les familiariser avec la démarche de réseau.

### ZOOM SUR LES EXEMPLES DE THÉMATIQUES TRAITÉES

- métiers du cycle de l'eau potable (chimie, contrôle sanitaire, canalisateur TP, électromécanicien en station d'épuration),
- métiers de la relation clientèle,
- métiers de l'énergie (Engie, RTE),
- métiers de l'industrie pharmaceutique (Sanofi, Viatris),
- métiers des TP, ...



### Découverte des métiers au collège

Le collège représente dans la vie des élèves un temps crucial dans la réussite de leur scolarité, dont l'orientation constitue ainsi naturellement un enjeu majeur. Pour faciliter le parcours scolaire des élèves et plus généralement, limiter les sorties sans qualification, chaque élève doit pouvoir construire une **approche cohérente des métiers et des formations**, visant à familiariser les élèves avec les cursus et les poursuites d'études tout en faisant le lien avec les métiers. L'orientation étant un processus qui s'inscrit dans la durée, la découverte des métiers dès le collège s'est déclinée en un certain nombre d'actions, visant spécifiquement la classe de quatrième pour une approche des voies de formation et mettant l'accent en classe de troisième sur la séquence d'observation en milieu professionnel.



## © LA COMPÉTITION WORLDSKILLS

Depuis trente ans, la **Worldskills Competition** œuvre à la **valorisation des métiers et des filières d'enseignement professionnel** et montre combien les métiers et les voies de formation qui y préparent sont synonymes de réussite et d'épanouissement.

Les finales nationales de la 46e édition, qui se sont déroulées en janvier 2022, ont été une opportunité unique pour donner une vision concrète et dynamique de la soixantaine de métiers en compétition auprès des jeunes collégiens.

La ville de Lyon a été choisie pour accueillir en **septembre 2024 la 47e Worldskills Compétition**. Cet événement international exceptionnel sera une vitrine de l'excellence et mettra en valeur le savoir-faire français. Les jeunes seront mobilisés sur le volet de la promotion des métiers des filières professionnelles ainsi que sur l'apprentissage, à travers un visio-rat organisé de façon attractive et ludique. Le kit construit par l'Onisep permettra de préparer son parcours en amont, découvrir les métiers en compétition et faire le lien avec son projet professionnel, s'informer sur la voie professionnelle et l'apprentissage, échanger avec des jeunes professionnels du métier.



## 1.6 Améliorer l'apprentissage de l'anglais

© Stéphanie Lacombe - MENJ

### À RETENIR

- Le test de positionnement Ev@lang collège en anglais permet :
  - d'identifier les acquis et les besoins des élèves vis-à-vis de l'objectif de maîtrise du niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en fin de 3<sup>e</sup> ;
  - d'aider les professeurs à mieux cibler et organiser leur enseignement.
- Au niveau national, **800 000 élèves** ont passé ce test au printemps 2022 : un élève de 3<sup>e</sup> sur deux n'atteint pas le niveau requis.
- Un plan d'urgence est lancé dès la rentrée pour que **80 % des élèves** accèdent à ce niveau d'ici les trois prochaines années.

### 🕒 DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES ORALES : CAPTAIN KELLY

En cohérence avec la mesure 5 du plan Langues vivantes visant à utiliser les ressources numériques, le ministère a développé une solution numérique innovante d'assistant vocal au service de l'apprentissage de l'anglais à l'école élémentaire : Captain Kelly. Introduit depuis le printemps 2021 à titre expérimental dans deux écoles du Rhône et une école de la Loire, il vise à accompagner la pratique de l'oral dans les classes du premier degré, et à aider notamment à la fixation phonologique et lexicale.



## 1.7 Consolider la réforme du lycée général et technologique

### À RETENIR

À compter de cette rentrée 2022 :

- les **mathématiques** sont renforcées dans le tronc commun de la classe de 1<sup>re</sup> générale, avec 1 h 30 supplémentaire par semaine pour les élèves qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité ;
- les lycéens de la voie générale peuvent préparer une nouvelle option internationale du baccalauréat : le **baccalauréat français international (BFI)** ;
- les **périodes de mobilité européenne et internationale** sont mieux prises en compte dans la scolarité et pour le baccalauréat, de la 2<sup>nd</sup> à la terminale.

La réforme du baccalauréat appliquée depuis la session 2021 de l'examen s'est appuyée dès la rentrée scolaire 2019 sur une refonte du lycée. Cette réforme, qui vise à mieux accompagner les élèves dans leur parcours scolaire pour la construction de leur projet personnel et leur réussite après le baccalauréat, s'est axée sur la valorisation des voies technologiques, des enseignements pluridisciplinaires et une nouvelle importance accordée à l'apprentissage des langues et à la mobilité afin de rendre le parcours des lycées plus progressif pour leur permettre de mieux concevoir et mettre en œuvre un projet professionnel.

### © MISE EN PLACE DU BACCALAURÉAT FRANÇAIS INTERNATIONAL

La mise en place des classes de première et terminale menant au baccalauréat français international (BFI) s'inscrit dans un objectif ambitieux de développement de la maîtrise des langues vivantes étrangères et de valorisation du parcours d'enseignement international des élèves inscrits dans le système scolaire français. Son architecture permet de créer des parcours plurilingues, d'augmenter l'exposition aux langues

vivantes étrangères et d'enrichir la culture internationale des élèves.

#### Dans l'académie de Lyon, les BFI existants pour l'année 2022-2023:

- Rhône: Cité scolaire Gerland; lycée Jean Perrin; centre scolaire Fénelon La Trinité;
- Ain: lycée international de Ferney-Voltaire

**À noter:** le BFI ouvre au niveau 1<sup>ère</sup> à la rentrée 2022. L'OIB verra sa dernière cohorte d'élèves au baccalauréat 2023.





## ÉRASMUS : ENCOURAGER LA MOBILITÉ

Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, la mobilité internationale fait également partie intégrante du parcours de l'élève.

De nombreux établissements se sont déjà engagés avec succès dans cette démarche et se sont emparés des dispositifs de valorisation existants. Si la période d'instabilité sanitaire a très largement freiné les mobilités physiques, elle a encouragé les mobilités virtuelles qui constituent, pour les établissements, une première étape vers l'organisation future de périodes de formation en milieu professionnel, à l'étranger.

Le futur programme Erasmus+ pour la période 2021/2027 devrait avoir un budget multiplié par deux bénéficiant à trois fois plus de personnes.

La mobilité des apprentis, des élèves et des personnels de la voie professionnelle sera particulièrement soutenue que ce soit en présentiel ou à distance et pour des durées plus longues.

Deux accréditations, une pour l'enseignement professionnel et une pour l'enseignement scolaire, ont été accordées à la région académique. Celles-ci permettront d'offrir un accès simplifié aux financements européens pour l'ensemble des élèves et des personnels de la région. Ce projet, qui couvre depuis cette année l'ensemble du territoire de la région académique, est unique en France par son ampleur (1er et 2nd degrés, tous établissements) et son étendue territoriale (3 académies).

## © ACCOMPAGNER LE PARCOURS LYCÉEN : PRINTEMPS DE L'ORIENTATION

Organisée dans le cadre des heures dédiées à l'orientation et dans la continuité des semaines de l'orientation, l'édition 2022 du Printemps de l'orientation s'est déroulée du **lundi 14 au mercredi 16 mars 2022**.

Dédié à l'avancement du projet d'orientation des élèves de seconde et de première générale et technologique et des élèves de la voie professionnelle, le Printemps de l'orientation leur permet **d'approfondir leurs connaissances sur les métiers et les formations**.

Pour cette édition 2021-2022, les élèves de terminale peuvent également participer, afin de finaliser leur projet de formation motivé associé à leurs vœux sur Parcoursup et préparer la présentation de leur projet d'orientation lors du Grand oral.

Le Printemps de l'orientation mobilise tous les acteurs nationaux et régionaux de l'orientation, notamment dans les lycées ainsi que dans les établissements d'enseignement supérieur. Cet événement ambitionne de montrer toute la **diversité des parcours de formation**, sous statut scolaire, étudiant ou apprenti.

Il permet non seulement aux élèves de connaître les exigences et attendus des filières, mais aussi de **s'informer sur leurs débouchés et d'appréhender le monde économique** et professionnel en enrichissant leurs représentations.

**Action labellisée dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne**, le Printemps de l'Orientation est également l'occasion de découvrir les opportunités de mobilité et de formation à l'étranger.

### ZOOM SUR LES THÉMATIQUES PROPOSÉES

Choix des enseignements de spécialités en seconde :

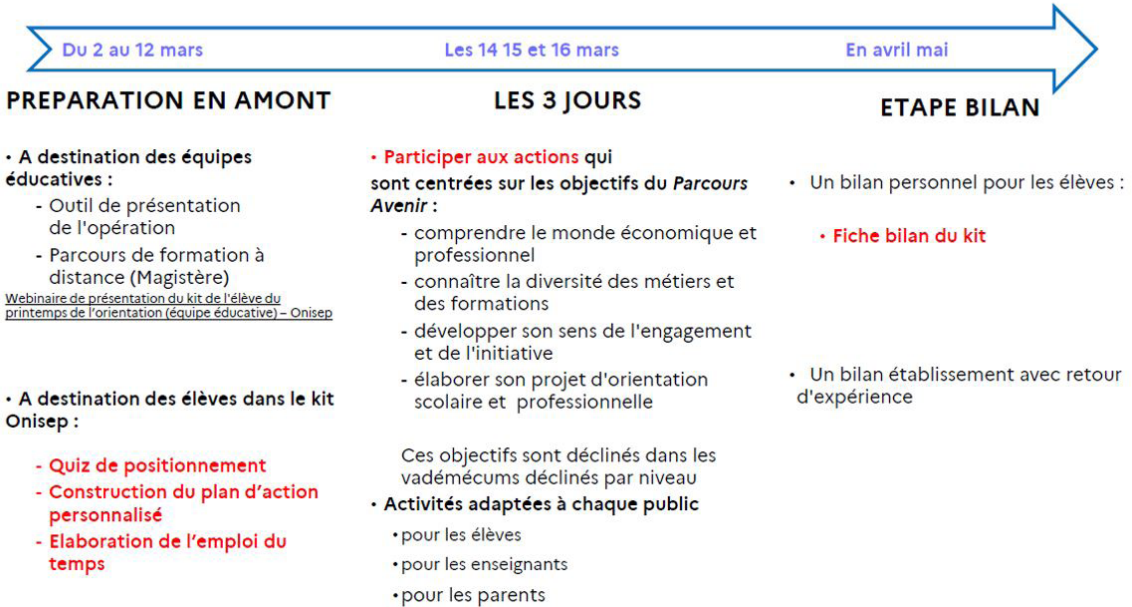
- Valorisation de la voie technologique
- Parcoursup
- Découvrir et appropriation de l'outil
- Les attendus
- La rubrique «intérêts»
- L'expérience de l'international
- Entreprendre
- Secteurs et métiers innovants, développement durable (dont agriculture et forêt)

Et autres secteurs professionnels : des arts et de la culture, santé...





## Les 3 phases du printemps de l'orientation



# Le schéma régional des formations technologiques

## de la région Auvergne-Rhône-Alpes (2022-2025)

**Première région industrielle de France**, la région Auvergne-Rhône-Alpes est tout particulièrement concernée par le développement des compétences nouvelles et d'avenir.

La voie technologique en lycée offre des parcours de formations dans différentes séries (organisées chacune autour de grands domaines de connaissances appliquées aux différents secteurs d'activités : industrie et développement durable, biotechnologies et expérimentations de laboratoire, management et gestion, secteur de la santé et du social, etc.). Elle se différencie de la voie générale par la mise en œuvre de démarches pédagogiques privilégiant les travaux en groupe ou en laboratoire, et des démarches de projet.

Le plan **France 2030** prépare la France de demain en investissant dans de nouvelles filières industrielles et technologiques

### TROIS AMBITIONS

**1** **Susciter l'appétence des élèves pour la voie technologique**

**2** **Faire émerger les compétences nécessaires au développement des filières d'avenir**

**3** **Permettre la poursuite d'études supérieures en particulier dans les instituts universitaires de technologie ou en sections de technicien supérieur**

### CINQ ACTIONS

✓ **MIEUX GUIDER** l'orientation des élèves vers les formations technologiques à caractère scientifique et rééquilibrer la parité

✓ **FACILITER LA MOBILITE** des élèves pour qu'ils puissent rejoindre la voie technologique de leur choix

✓ **FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE** en s'assurant que l'offre de formation réponde aux besoins de l'économie régionale

✓ **ACCOMPAGNER** les néo-bacheliers vers les BUT (BAC +3) et au-delà vers les master (BAC +5)

✓ **ASSURER LE LIEN** entre formation et insertion professionnelle à l'aide d'un suivi personnalisé

### SIX GROUPES D'ACTEURS

- la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes
- la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- l'agence Auvergne-Rhône-Alpes orientation
- les représentants de l'enseignement supérieur
- autres partenaires régionaux

En formant les jeunes à intégrer les domaines technologiques, industriels, scientifiques, de l'agriculture, de l'alimentation, des services, du social et de la santé, la voie technologique apporte la réponse aux besoins d'une économie moins carbonée, plus résiliente et plus souveraine.

**28%**  
des élèves de 1ère sont inscrits dans la voie technologique



### LES PROJECTIONS DU RAPPORT « LES MÉTIERS EN 2030 »

Entre 2019 et 2030, un million d'emplois doivent être créés en France dont :

- > **410 000** postes de médecins, infirmiers, professions paramédicales, aides à domicile et aides-signants, seraient créés entre 2019 et 2030
- > **180 000** postes dans les métiers de l'informatique et de la recherche
- > **135 000** postes d'ouvriers et de manutention
- > **120 000** postes dans les métiers du bâtiment (dont la moitié de cadres)
- > **45 000** postes dans les métiers industriels

# La mobilité scolaire européenne et internationale

## au lycée général et technologique

### QUI ?

Les élèves de lycée d'enseignement général et technologique

### QUOI ?

Une meilleure prise en compte, dans la scolarité et pour le baccalauréat, des périodes de mobilité européenne et internationale

### QUAND ?

À partir de la rentrée scolaire 2022-2023

## QUELLES NOUVEAUTÉS ?

### 🕒 ÉLÈVES DE 2<sup>DE</sup>

- Possibilité de faire reconnaître dans le parcours scolaire les résultats obtenus dans le cadre de sa mobilité
- ✓ Programme **Erasmus+** ou programme de l'**Office franco-allemand pour la jeunesse**
- ✓ Mobilité effectuée sur **une partie de l'année scolaire**



### 🕒 ÉLÈVES DE 1<sup>RE</sup>

- Possibilité de faire valoir sa mobilité pour le baccalauréat
- ✓ Programme **Erasmus+** ou programme de l'**Office franco-allemand pour la jeunesse**
- ✓ Mobilité scolaire d'une durée minimale de **4 semaines**
- ✓ Rapport écrit et soutenance à présenter au retour

Avec inscription de la mention « mobilité scolaire européenne et internationale » sur le diplôme

### 🕒 ÉLÈVES DE TERMINALE

- Pour le baccalauréat, possibilité de bénéficier d'une convocation à une épreuve de remplacement si la mobilité entraîne l'absence de l'élève à une épreuve terminale
- ✓ Élèves inscrits dans un **établissement public, privé sous contrat et hors contrat**

Pour les épreuves d'enseignement de spécialité, de philosophie et le Grand oral\*

## LE CONTRAT D'ÉTUDE

Quelle que soit la classe, un contrat d'étude est mis en place pour un partenariat renforcé entre l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil et l'élève :

- document indispensable à la reconnaissance de la mobilité scolaire ;
- garantit un accompagnement de l'élève par les équipes pédagogiques des deux établissements ;
- signé par les deux chefs d'établissement, l'élève en mobilité ou son représentant légal s'il est mineur.

\* Un candidat au baccalauréat dont la mobilité en classe de 1<sup>re</sup> lui ferait manquer l'épreuve anticipée de français ne serait pas convoqué à une épreuve de remplacement mais serait convoqué à se présenter en terminale à cette épreuve de français.





# 1.8 Promouvoir la voie professionnelle au cœur des métiers d'avenir

## À RETENIR

Au niveau national, le lycée professionnel, c'est :

- 1 lycéen sur 3, soit **627 000 lycéens professionnels** dans le public et privé sous contrat ;
- **2 100 lycées** qui proposent des formations professionnelles ;
- **600 spécialités de diplômes**, du CAP au BTS ;
- **14 familles de métiers** en baccalauréat professionnel.

L'académie a poursuivi son engagement au cours de l'année 2021-2022 afin de valoriser la voie d'excellence que représente la voie professionnelle en mettant en avant, par de nombreux projets et événements, la multitude de métiers accessibles par cette voie, les filières d'avenir peu connues de notre académie, les campus des métiers et des qualifications et les actions menées par nos équipes éducatives dans les lycées professionnels.

Première condition de réussite des transitions numériques et écologiques, la formation des jeunes et des salariés permet de renforcer le capital humain indispensable au fonctionnement de nos entreprises et au-delà de toute la société. C'est aussi le meilleur moyen de permettre l'accès à des emplois durables et de tous niveaux de qualification sur l'ensemble du territoire. C'est également une des conditions majeures pour la réussite du plan France 2030 : soutenir l'émergence de talents et accélérer l'adaptation des formations aux besoins de compétences des nouvelles filières et des métiers d'avenir.

## © AVENIR PRO

L'académie de Lyon a participé de janvier à octobre 2022 à l'expérimentation « Avenir Pro », pilotée par le professeur Cahuc et menée en partenariat avec la DGESCO et Pôle Emploi sur l'insertion professionnelle des élèves de lycées

professionnels.

Cette expérimentation a pour but d'évaluer l'efficacité d'intervention du service public de l'emploi en milieu scolaire en amont de l'insertion. L'objectif de ce projet est de **mettre en relation des élèves de lycées professionnels, à la fin de leurs études, avec des employeurs potentiels** via l'appui de Pôle Emploi.

Douze lycées professionnels ont été sélectionnés dans le cadre de cette étude, à raison de quatre par département. Les interventions des conseillers de Pôle Emploi ont permis d'outiller les élèves de dernière année de CAP ou de terminale bac pro, durant cette période de transition entre lycée et entreprise.

Dans une première phase, les ateliers collectifs auront bénéficié à 142 jeunes dans l'Ain, 150 dans la Loire et 74 dans le Rhône. Les trois conseillers mis à disposition par Pôle Emploi en Auvergne-Rhône-Alpes ont bénéficié d'un financement FSE.

Les premiers retours montrent un **réel intérêt des équipes pédagogiques et des élèves pour ce dispositif**. Les enseignants ont souligné l'intérêt de mieux connaître le tissu économique local et la réalité du processus de recrutement, et également de disposer des ressources numériques de Pôle Emploi.

## © VALORISATION DU PARCOURS EN VOIE PROFESSIONNELLE : LE «CHEF D'ŒUVRE»

Les élèves de la voie professionnelle doivent réaliser un chef d'œuvre pour conclure leur parcours de formation. **Le chef d'œuvre est préparé pendant deux ans. Il désigne la réalisation, collective ou individuelle, qui permet aux élèves d'exprimer leur talent en lien avec leur futur métier, de montrer ou de valoriser leurs compétences. Le chef d'œuvre est un objet exceptionnel de formation dans le parcours de l'élève car il contribue à sa motivation et à son développement professionnel et personnel.** L'évaluation du chef d'œuvre permet de valoriser la réalisation de chaque élève y compris lorsque le projet est réalisé dans un cadre collectif.

Cette réalisation ambitieuse vise la mobilisation et le développement des compétences professionnelles issues du référentiel du diplôme auquel est préparé l'élève mais aussi d'autres compétences communes aux domaines généraux et professionnels. Les compétences sociales et de créativité sont aussi sollicitées dans le déroulement du projet.



Jeu Trivial Prodent  
Lycée Hector Guimard - Lyon

Au lycée Alexandre Bérard à Ambérieu-en-Bugey, les élèves du bac professionnel techniciens des systèmes énergétiques et climatiques ont créé et réalisé une fontaine décorative qui sera installée dans l'enceinte du lycée. Ce projet pluridisciplinaire a rassemblé plusieurs disciplines pour trouver une source d'inspiration dans le film Avatar de James

Cameron. La réalisation de cette pièce collective unique sur le thème de l'arbre de vie a permis aux élèves de travailler le dessin, l'expression française mais aussi tous les gestes techniques du soudage. Les élèves peuvent aussi présenter leurs chefs d'œuvre à des concours pour valoriser leur travail et leur métier.



L'arbre de vie d'après le film Avatar  
Lycée Alexandre Bérard - Ambérieu en Bugey

8 élèves de CAP Métallier du lycée professionnel Fernand Forest à Saint-Priest ont été récompensés par le prix de l'industrie de région académique Auvergne-Rhône-Alpes du concours chefs-d'œuvre de la fondation Colbert. Ce projet a permis de réaliser des cloisons mobiles qui seront installées dans le château de Saint-Priest. Ce projet de cloisons décor a été conçu par les élèves en lien avec l'architecture du site. Ces panneaux décoratifs sont réalisés par découpe plasma dans les ateliers du lycée après une modélisation en 3D de l'objet et une programmation numérique de la machine à découpe.



Cloisons mobiles végétalisées  
Lycée Fernand Forest - Saint Priest

## ◎ ADAPTATION DE LA CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

L'enjeu de l'adaptation de l'offre de formation professionnelle réside dans la réponse à apporter aux besoins en compétences et/ou qualifications des employeurs, des individus et des territoires. Il faut donc proposer une offre de formation calibrée aux besoins socio-économiques de chaque territoire, aux enjeux de relocalisation et pouvant s'y adapter en continu.

## ◎ ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN FRANCE 2030

Cette transformation de la carte des formations professionnelles accompagnera les enjeux de compétence portés par le plan France 2030, qui vise à permettre à la France de franchir les grands défis sociétaux et économiques posés par les transitions écologiques, numériques et technologiques en créant de grands leaders internationaux.

Or, l'industrie est l'une des forces de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les filières régionales santé, matériaux, énergie ou électronique comptent de nombreux leaders de l'économie française, sans oublier un tissu de sous-traitants industriels en automobile ou aéronautique clefs pour la souveraineté de notre pays. Aussi, en tant que première région industrielle de France, la région Auvergne-Rhône-Alpes prendra toute sa place pour contribuer à atteindre ces ambitions.

### GOUVERNANCE RÉGIONALE DU PLAN FRANCE 2030 – FOCUS SUR LE RÔLE DU RECTEUR DE RÉGION ACADÉMIQUE

Le recteur de région académique pilote en partenariat avec la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) le comité régional transverse « Formation – Compétences et métiers d'avenir ». Composé d'experts spécifiques aux sujets de formation, ce comité étudie les projets relatifs à cette thématique en sollicitant l'avis des experts sectoriels concernés par le projet considéré.

## ◎ POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

### Les constats

— La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et le plan #1jeune1solution# lancé en juillet 2020 pour lutter contre les impacts de la crise sanitaire ont accéléré ce développement dans la région :

- 48 000 apprentis en 2019
- 59 000 en 2020 (+23% par rapport à 2019)
- 81 000 en 2021 (+37% par rapport à 2020)

— Dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue, les groupements d'établissements publics (GRETA) et les groupements d'intérêt public (GIP) académiques portent désormais des centres de formation par apprentissage (CFA). Au sein de la région académique, ces CFA de l'Éducation nationale (CFAÉNA) ont mis en œuvre 5 828 contrats d'apprentissage en 2021 (7,2% de l'ensemble des contrats sur la région).

Parmi ces 5 828 apprentis :

- 29% sont accueillis en mixité de publics ;
- S'agissant de la répartition par niveau :
  - 26% pour le niveau 3 (équivalent CAP) ;
  - 30% pour le niveau 4 (équivalent bac)
  - 41% pour le niveau 5 (équivalent BTS)
  - 3% concernant le niveau 6 (équivalent licence et maîtrise).

— 75% des EPLE dispensant de la formation professionnelle (LP, LPO, LGT) accueillent des apprentis, soit un total de 186 établissements.

### Les actions

— Création par le réseau des GRETA et CFAÉNA en lien avec les EPLE de 440 nouvelles places pour la rentrée scolaire 2022 dont près de la moitié pour les niveaux 3 et 4 (43%) ;

— Une stratégie d'ouverture de places visant deux objectifs :

- Répondre aux besoins en compétences des entreprises ;
- Étoffer l'offre en mixité de publics (élèves sous statut scolaire et apprentis dans la même classe) et en mixité de parcours (1<sup>ère</sup> année en statut scolaire et



2ème année en apprentissage).

— Accueil d'apprentis en EPLE sur des places vacantes de la voie scolaire.

### Développement de l'apprentissage – Focus sur le rôle du recteur de région académique

Le recteur de région académique préside un comité régional de l'apprentissage réunissant l'ensemble des acteurs concernés : autorités académiques, direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), Région, Pôle emploi, chambres consulaires, organisations d'employeurs, branches professionnelles, opérateurs de compétences (OPCO), association régionale des directeurs de centres de formation par apprentissage (ARDIR) ... Il permet d'optimiser l'adéquation entre demande de formation en apprentissage, offre de formation en apprentissage et besoin des entreprises (offre de contrats de travail sous statut d'apprenti).

## © LE RÔLE MOTEUR DES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS (CMQ)

Les CMQ portent l'ambition de proposer les meilleurs parcours de formation dans des filières d'avenir et d'accompagner vers l'emploi. Ils apportent par la formation une réponse à un besoin en emplois et en compétences dans une filière. Chaque CMQ réunit pour cela les acteurs d'une filière stratégique : établissements scolaires, établissements d'enseignement supérieur, centres de formation d'apprentis (CFA), organismes de formation continue, laboratoires de recherche, pôles de compétitivité, entreprises, associations.

À la rentrée 2022, la région académique compte 15 CMQ dont 7 labellisés en excellence dans les filières correspondant

aux stratégies d'accélération en cohérence avec France 2030. Les priorités de France 2030 constituent un axe majeur de contribution pour les CMQ à travers les établissements de formation de leurs réseaux pour soutenir l'émergence de talents et d'accélérer l'adaptation des formations aux besoins de compétences des nouvelles filières et des métiers. Les CMQ sont donc, à ce titre, considérés comme des acteurs majeurs pouvant relever cette ambition et proposer des projets innovants et ambitieux pour favoriser la relation emploi/formation des filières nationales stratégiques. Les CMQ de la région Auvergne-Rhône-Alpes s'engagent pleinement dans les enjeux de France 2030 en inscrivant des projets partenariaux à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Compétences et métiers d'avenir » (CMA) qui vise à répondre aux besoins des entreprises et à renforcer la coopération recherche/formation/emploi.

### CMQ – Focus sur la liste des CMQ labellisés en excellence dans la région

#### Académie de Clermont-Ferrand

- Design, matériaux et innovation (DMI)

#### Académie de Grenoble

- Chimie
- Mécanique connectée et fonctions support
- Smart Energy Systems

#### Académie de Lyon

- Auto-mobilités
- Lumière, solutions d'éclairage durables et ville intelligente
- Plasticampus

# La région académique Auvergne-Rhône-Alpes se mobilise dans le cadre de France 2030

## de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Former les talents de demain pour permettre aux industries françaises de bâtir des solutions compétitives et écologiques avec les CMQ (**Campus des Métiers et des Qualifications**)

Les CMQ réunissent tous les acteurs stratégiques permettant la **formation et l'insertion professionnelle des jeunes dans les métiers d'avenir** : industrie, développement durable, informatique...

15  
CMQ  
dont  
7 CMQ  
Excellence

2  
CMQ  
en cours de  
labellisation

Campus des  
Métiers et des  
Qualifications  
CMQ

Carte des  
formations  
professionnelles  
CPRDFOP  
2022-2028

France  
2030

Schéma des  
formations  
technologiques

S'inscrit dans la loi du 5 septembre 2018 sur la transformation de la voie professionnelle et de l'apprentissage

- ✓ **Ouverture de nouvelles formations** dans les secteurs du service aux entreprises, de l'industrie, de la santé et du social et de l'aéronautique
- ✓ **Anticipation des mutations technologiques** en répondant aux valeurs de l'écologie, du développement durable et en suscitant l'innovation, l'autonomie et l'entrepreneuriat
- ✓ **Préparation à la professionnalisation** des jeunes en renforçant leurs compétences dans le digital

**+263**

places en CAP, bac pro, BTS, FCIL en voie technologique

**+37%**

d'apprentis en 2020

**+444**

places en CAP, bac pro, titre professionnel, mention complémentaires, BP et BTS en apprentissage

D'ici 2030, **1 000 000 d'emplois** vont être créés en France dans les secteurs de la santé, du social, de l'informatique, de l'industrie...

Le schéma des formations technologique 2022-2025 répond à cette future demande en prévoyant différents leviers pour **valoriser la voie technologique et permettre le bon développement des filières d'avenir**.

(pour plus d'informations, voir la fiche « Le schéma régional des formations technologiques »)

**28%**

des élèves de 1ère sont inscrits dans la voie technologique







## 2. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS





## 2.1 Rendre l'École accessible à tous

### À RETENIR

Dans notre académie, la scolarisation inclusive en milieu scolaire ordinaire poursuit sa progression d'année en année grâce :

- au déploiement des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), qui permet un soutien aux scolarisations individuelles dans les classes de référence
- au développement des dispositifs médico-sociaux d'appui à la scolarisation sous des formes diverses (PIAL, LPI,...)
- au renforcement de l'accompagnement de services médico sociaux et l'appui d'AESH auprès des élèves

### UN ENGAGEMENT POLITIQUE RÉAFFIRMÉ DANS L'ACADÉMIE

À la rentrée scolaire 2021, **22 875 élèves en situation de handicap** sont accueillis dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat de l'académie de Lyon. Ces élèves sont scolarisés pour un peu plus de la moitié dans le 1er degré (51,2%). Ils bénéficient pour 77% d'un accompagnement individuel, 23 % bénéficient de l'appui d'un dispositif collectif (ULIS).

Les ULIS (**unités localisées pour l'inclusion scolaire**) sont des **dispositifs** d'appui à la scolarisation d'élèves en situation de handicap implantés dans les établissements scolaires publics ou privés sous contrat. La plupart des ULIS sont des dispositifs accompagnant des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives (TFC).

**À la rentrée 2022, l'académie comptera 553 dispositifs soit une évolution de 24 % par rapport à la rentrée scolaire 2017 (446 ULIS).**

**Pour cette rentrée, les 18 créations concernent**

- l'Ain avec 8 dispositifs supplémentaires : 3 ULIS écoles publiques, 4 ULIS collèges publics, 1 ULIS LP privée
- la Loire et le Rhône avec 5 ULIS

supplémentaires chacun

- 2 ULIS écoles publiques, 3 ULIS collèges publics dans la Loire
- 1 ULIS publique, 4 ULIS collèges dont 1 en privé dans le Rhône

À ces 22 875 élèves, il convient de rajouter 3549 enfants et adolescents accueillis dans les établissements médico-sociaux et 219 dans les établissements sanitaires. Nous notons une augmentation de plus de 28% par rapport à la rentrée scolaire 2017.

### AMÉLIORER LA RELATION AVEC LES FAMILLES : LE DÉPLOIEMENT DU LIVRET DE PARCOURS INCLUSIF (LPI)

Le livret de parcours inclusif est un **outil numérique de suivi du parcours** des élèves à besoins éducatifs particuliers dont les élèves en situation de handicap, scolarisés dans les **établissements publics et privés sous contrat**. Il permettra aux professionnels de partager les informations entre les personnels de l'éducation nationale et les agents des maisons départementales des personnes handicapées, il apportera aux familles de la lisibilité sur les aménagements et adaptations mis en œuvre pour leur enfant.

Généralisé au niveau national en janvier 2022, actuellement en cours de déploiement dans notre académie, il

permet de formaliser divers projets avant et durant leur mise en œuvre.

Toutes les familles bénéficient aussi d'un entretien d'accueil avec l'enseignant de leur enfant, et le cas échéant, avec l'AESH, afin d'échanger sur les modalités de scolarisation et les besoins d'adaptations pour l'année scolaire à venir. Grâce au numéro vert unique (0 805 805 110), les

cellules d'écoute départementales, tout comme la cellule Aide handicap école, une réponse est toujours apportée aux besoins d'information des familles.

## © UN ACCOMPAGNEMENT QUALITATIF AU SERVICE DES ÉLÈVES (PIAL)

Les pôles inclusifs d'accompagnements localisés ont vu leur activité renforcée dans l'académie au cours de l'année scolaire 2021-2022.

17 715 élèves en situation de handicap ont été accompagnés par un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH), soit de manière individualisée, soit sous la forme d'une mutualisation.

Il convient de rajouter également les élèves bénéficiant de l'appui d'une ULIS qui sont accompagnés par les AESH collectifs mis à disposition des dispositifs.

A la rentrée 2022, l'académie bénéficiera de 140 postes supplémentaires d'AESH, ce qui représente plus de 6 000 personnels.

Depuis novembre 2021, chaque département a déployé les AESH référents qui ont bénéficié d'un accompagnement formatif pour apporter une aide aux AESH débutants, en complémentarité de l'appui apporté par les équipes pédagogiques des PIAL et les équipes départementales ASH. Ainsi 26 AESH référents ont pu initier un accompagnement de pair-expert auprès de leurs collègues nouvellement nommés ou rencontrant des difficultés dans l'accompagnement d'un élève.

### Elèves accompagnés par un AESH

SOURCE : retour enquête DGESCO par SDEI et DEI juillet 22

	Nombre d'élèves accompagnés par un AESH en 2021-2022		
	Public	Privé	Total
Ain	1 651	278	1 929
Loire	3 221	945	4 166
Rhône	9 219	2 401	11 620
Académie de Lyon	14 091	3 624	17 715



Dès la **rentrée scolaire 2020**, le fonctionnement en PIAL a été généralisé sur l'ensemble du territoire académique avec la création de **190 PIAL publics, privés sous contrat ou mixtes**.

En **2020-2021**, une démarche d'évaluation de quelques PIAL a été engagée pour une organisation en **201 PIAL** à la **rentrée scolaire 2021**.

**A la rentrée scolaire 2022**, l'académie comptera **214 PIAL** répartis de la manière suivante :

	2021-2022	2022-2023
Ain	36	47
Loire	50	51
Rhône	115	116
Académie de Lyon	<b>201</b>	<b>214</b>

## © COOPÉRATION AVEC LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL : DEUX EXEMPLES

Certains élèves peuvent avoir besoin de l'appui du secteur médico-social pour faciliter leur accès à l'école.

**La stratégie nationale autisme (SNA) au sein des troubles du neuro-développement (TND)**, prévue sur la période 2017-2022, a débouché sur la création d'unités élémentaires autisme et une dotation d'un professeur ressources autisme par département.

Pour notre académie, conformément à la programmation nationale, le déploiement prévu s'achève à cette rentrée avec la création des unités d'enseignement externalisé suivantes :

- **Dans l'Ain**, implantation d'une unité d'enseignement élémentaire autisme à l'école du bois des Pesses à Valserhône ;
- **Dans la Loire**, implantation d'une unité d'enseignement maternelle à l'école maternelle de l'Arsenal à Roanne ;
- **Dans le Rhône**, implantation de deux unités d'enseignement maternelle, à l'école primaire Anne Sylvestre à Lyon 8 et à l'école maternelle Jean Zay à Villeurbanne.

**A la rentrée 2022**, fonctionneront ainsi dans notre académie 12 UEM-A et 3 UEE- A ou Dispositif d'autorégulation auxquelles se sont ajoutées deux

créations au titre de la conférence nationale du handicap soit **17 dispositifs dédiés à l'autisme**.

Le travail étroit conduit avec les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et le secteur médico-social doit permettre de définir conjointement les priorités d'admission des élèves dans les dispositifs de l'éducation nationale, dans les structures médico-sociales ou en école ordinaire.



### Un exemple dans l'académie

A la rentrée scolaire, l'**Institut de l'Enfant, de l'Adolescent et du Jeune Adulte (IEAJA-Lyon)** implanté à Vénissieux ouvrira officiellement ses portes pour un public constitué de jeunes présentant divers troubles du psychisme nécessitant une hospitalisation ou un accompagnement dans le cadre d'une hospitalisation ambulatoire.

Cet établissement proposera **50 lits en hospitalisation** et **20 places en hôpital de jour**, organisé autour de 3 pôles :

- un pôle soin études pour les décrochages scolaires et les phobies sociales ;
- un autre pour les troubles nutritionnels complexes ;
- un troisième pour les jeunes souffrant de troubles somatiques associés à des troubles psychiques.

Le rectorat de l'académie de Lyon signera une convention pour la partie soin-études avec l'appui de la cité scolaire E Vignal de Caluire et des établissements scolaires de proximité.

Il est aussi à noter que depuis la rentrée scolaire 2019 un comité des usagers a été installé permettant un dialogue direct entre monsieur le Recteur et les représentants d'associations d'usagers. Il sera réuni dès septembre 2022 par monsieur le recteur pour faire le point avec les représentants des usagers sur la rentrée scolaire 2022.

### Particularités pour les troubles sensoriels

L'académie de Lyon a développé un Pôle d'Enseignement des Jeunes Sourds (PEJS), implanté dans le département du Rhône, proposant la filière bilingue LSF/Français écrit avec un parcours complet de la maternelle au lycée. La possibilité d'un hébergement à la cité scolaire R Pellet à Villeurbanne pour les élèves habitant à l'extérieur de l'académie contribue à l'attractivité du dispositif. Un travail en cours devrait proposer des solutions d'orientation en voie professionnelle pour les jeunes sourds issus du PEJS collègue à la rentrée scolaire 2023.

La cité scolaire René Pellet à Villeurbanne est un établissement accueillant majoritairement des élèves présentant des troubles des fonctions visuelles. Aujourd'hui, la plupart des élèves présentant ce type de trouble sont scolarisés en milieu ordinaire. Avec l'appui de l'Ecole académique de formation et des partenaires médico-sociaux, la cité scolaire R Pellet est actuellement en projet pour inscrire son action plus largement dans une logique d'établissement ressource pour la déficience visuelle.

# Dans la région académique Auvergne-Rhône-Alpes




## La dynamique de coopération au sein de l'académie de Lyon

En dehors de particularités connues du grand public dans la scolarisation d'élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme ou des handicaps sensoriels, l'académie de Lyon assoit ce dynamisme sur deux principes essentiels :

- **Le respect inconditionnel du droit des familles et de leur enfant ;**
- **La volonté d'une collaboration active avec de nombreux partenaires : les familles, les associations, l'ARS, les établissements et services médico-sociaux et sanitaires, l'université de Lyon...**

La convention thématique régionale en faveur de l'école inclusive signée en 2016 entre les rectorats des 3 académies que compte la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agence Régionale de Santé ratifie la coopération entre le secteur médico-social et les établissements scolaires et a été renforcée en faveur de l'école inclusive. Le prochain projet prévoit de poursuivre cette dynamique en intégrant notamment un axe sur la formation et l'insertion professionnelle et un axe sur la poursuite d'études dans les établissements de l'enseignement supérieur.



## © ACCOMPAGNER LES PERSONNELS PAR UNE FORMATION DE QUALITÉ

Le CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle pour les pratiques d'éducation inclusive), créé en 2017, permet d'accompagner et de certifier davantage d'enseignants pour porter l'école inclusive dans les années à venir.

**Pour le CAPPEI de la session 2021, par la voie de l'examen (la session 2022 est encore en cours jusqu'à la fin de l'année civile 2022) :**

- 69 candidats du 1er degré ont été admis en 2021, ce qui représente un taux de réussite de 81% (contre 69% à la session précédente)
- 18 candidats du 2nd degré se sont présentés, 12 ont réussi (66,7% de réussite).

**Pour le CAPPEI par la valorisation des acquis de l'expérience professionnelle session 2022 :**

- 40 candidats se sont présentés, 25 ont été admis (52,5% de réussite)

En 2022-2023, 87 enseignants dont 15 du second degré bénéficieront d'une formation au CAPPEI à l'INSPE. Un parcours de formation pour préparer le CAPPEI par la VAEP sera proposé aux candidats éligibles à cette modalité par l'EAFC.

L'an prochain, seront proposées aux enseignants, AESH et autres professionnels plusieurs modalités de formation en faveur d'une école toujours plus inclusive :

- Des modules de formation d'initiative nationale co-portés par les équipes ASH départementales et académiques et l'INSPE de l'académie de Lyon.
- Des formations dites croisées dans le cadre de la convention régionale avec l'ARS qui permettent de travailler les logiques intermétiers entre professionnels de l'éducation nationale, des établissements et services médico sociaux, des collectivités territoriales et des usagers ;
- Des parcours de formation s'inscrivant dans le nouveau cadre de l'école académique de formation continue.
- Des journées thématiques partenariales comme celle que propose le groupe académique TSA depuis plusieurs années.



# Le service public de l'École inclusive

## OBJECTIF

Assurer une scolarisation de qualité et un enseignement accessible à tous les élèves de la maternelle au lycée

## LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire

2017  
321 500

2022  
+ de  
430 000

+6 %  
par an  
depuis 2017

+ de 10 200

dispositifs Ulis sur le territoire

Une augmentation plus importante dans le 2<sup>d</sup> degré afin d'accompagner la hausse des effectifs d'élèves bénéficiant d'une orientation en unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) dans les collèges et lycées

## UN DIALOGUE RENFORCÉ AVEC LES FAMILLES



Cellules d'écoute et de réponse

Aide Handicap École  
0 805 805 110  
Numéro vert



Demande d'aménagements aux examens

Un formulaire unique par examen pour une procédure simplifiée



Entretien d'accueil des familles avec l'équipe pédagogique



Commission d'affectation spécifique

Une solution d'affectation pour chaque élève en situation de handicap

## DES PARCOURS DE SCOLARISATION ADAPTÉS ET PERSONNALISÉS

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial)

+ de 4 000 Pial

pour accompagner les élèves au plus près de leurs besoins

Personnaliser les parcours :

+ d'1 élève

en situation de handicap sur 2 (56 %) bénéficie d'un accompagnement humain (67 % dans le 1<sup>er</sup> degré, 45 % dans le 2<sup>d</sup> degré)

## LA COOPÉRATION AVEC LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

166 équipes mobiles d'appui à la scolarisation

+ de 700 Pial

renforcés

+ 200 unités

d'enseignement externalisées dans les écoles, collèges et lycées

+ 1 160 places

en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) en 2022

## © LA PROFESSIONNALISATION DE TOUS LES PERSONNELS

**25 h** de formation à l'École inclusive pour tous les nouveaux professeurs

**1 200** départs en formation Cappei – au total 21 300 enseignants spécialisés

**Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle** pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei)

**x 2,8** stages nationaux de formation depuis 2017

**Près de 3 000** participants chaque année à un module de formation d'initiative nationale

**Cap École inclusive,** plateforme numérique de ressources

## LES ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

**132 200** AESH

**+ 42 %** d'accompagnants entre 2017 et 2022

**475** AESH référents recrutés

**Contrats pérennes de 3 ans** renouvelables une fois puis possibilité de CDI

**Augmentation du temps de travail** pour aller vers un temps complet

## © LE LIVRET PARCOURS INCLUSIF

**+ de 17 000**

livrets parcours inclusifs ouverts :

une mise en place facilitée des aménagements et adaptations pour tous les élèves à besoins particuliers

Le pilotage de l'École inclusive

Les comités départementaux de suivi de l'École inclusive sont chargés de l'amélioration des parcours de scolarisation et de formation des enfants, adolescents ou jeunes adultes en situation de handicap

Le comité national est chargé de suivre le déploiement de l'École inclusive sur le territoire et d'en identifier les conditions de réussite

## LA STRATÉGIE AUTISME

**101** postes de professeurs ressources autisme

Rentrée 2022 :

**+ 54** unités d'enseignement maternel autisme (UEMA)

**+ 17** unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)

**+ 15** dispositifs d'autorégulation (DAR)

Au total,

**+ de 400 dispositifs**

spécifiques autisme seront opérationnels à la rentrée 2022





## 2.2 Réduire les inégalités sociales et territoriales

### À RETENIR

- La lutte contre les inégalités territoriales s’inscrit dans la continuité de la **politique d’éducation prioritaire**, qui vise à renforcer les moyens et les efforts éducatifs dans les territoires où se concentrent les difficultés économiques et sociales.
- Au-delà de l’éducation prioritaire, le ministère poursuit son engagement en faveur d’une **meilleure prise en compte des réalités sociales de chaque territoire**, qu’ils soient ruraux ou urbains. Cette politique repose essentiellement sur deux principes clés :
  1. la progressivité dans l’allocation des moyens pour répondre au plus près des besoins des établissements ;
  2. le renforcement des partenariats et des coopérations locales, en tout premier lieu avec les collectivités territoriales.

### © LES CONTRATS LOCAUX D’ACCOMPAGNEMENT (CLA)

À la rentrée 2022, douze académies, dont celle de Lyon, rejoindront l’expérimentation des contrats locaux d’accompagnement à la rentrée 2022, en plus des trois déjà engagées.

L’objectif des contrats locaux d’accompagnement est de mieux accompagner les territoires et publics oubliés de l’éducation prioritaire (écoles et établissements sur des territoires isolés ; LP recrutant essentiellement en EP ; écoles orphelines ou établissements à besoins particuliers).

Alors que l’éducation prioritaire repose sur une entrée par réseau, l’entrée dans un dispositif CLA se fait par unité éducative.

Un CLA est un contrat établi pour 3 ans, qui induit une démarche volontaire de l’unité éducative. Il s’appuie sur un diagnostic précis et des objectifs clairement fixés, avec la définition de leviers d’actions (projet pédagogique

et éducatif ambitieux) et fait l’objet d’un accompagnement des autorités académiques.

L’académie de Lyon, pour identifier les unités éducatives potentiellement concernées par l’expérimentation des contrats locaux d’accompagnement a commencé par analyser, parmi la liste des indicateurs nationaux, les indicateurs permettant de répondre aux écarts d’égalité des chances les plus importants dans l’académie et de répondre à l’obligation de plus grande mixité sociale. Elle a fait le choix de retenir un nombre limité d’unités éducatives pour être à même de les accompagner au mieux dans cette expérimentation.



### Les contrats locaux d'accompagnement (CLA) en chiffres

Département	Commune	Type d'établissement	Nom de l'établissement
Ain	Ambérieu-en-Bugey	Collège	Saint-Exupéry
Loire	Andrézieux-Bouthéon	Ecole primaire	Paul Eluard
Loire	Andrézieux-Bouthéon	Ecole primaire	Arthur Rimbaud
Loire	Firminy	Collège	Les Bruneaux
Loire	Firminy	Collège	Waldeck-Rousseau
Rhône	Ecully	Ecole primaire	Le Pérollier
Rhône	Givors	Ecole primaire	Jean Jaurès
Rhône	Tarare	Ecole primaire	Roger Radisson
Rhône	Villeurbanne	Collège	Louis Juvet
Rhône	Vénissieux	Lycée	Jacques Brel
Rhône	Villeurbanne	LP	Musset

Dans le privé, 2 unités sont retenues :

Département	Commune	Type d'établissement	Nom de l'établissement
Loire	Saint-Etienne	Ecole	Saint-Ennemond
Rhône	Villeurbanne	Collège	Mère Térèse

## LES CITÉS ÉDUCATIVES : UN LABEL D'EXCELLENCE

Pour mieux accompagner les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans sur la totalité de leur parcours, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, un label d'excellence Cité éducative a été créé en 2019 dans les quartiers prioritaires de la ville les plus défavorisés. Signe d'un renforcement de la coordination entre acteurs locaux, le label Cité éducative et les moyens affectés par l'État ont été accordés dès la rentrée scolaire 2019 aux territoires dans lesquels une stratégie ambitieuse pour l'école a été définie avec la collectivité.

Témoignant d'une volonté forte des acteurs locaux à territoires se saisir, dans un même mouvement mais chacun dans son domaine de responsabilité, du cadre et des moyens affectés par l'Etat afin de dessiner un projet commun, l'académie de Lyon est une des académies dotées du plus grand nombre de cités éducatives avec 11 cités labellisées en tout sur les 18 territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes à Lyon 8e, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux/Saint-Fons, Givors/Grigny, Oyonnax/

Bellignat, Tarentaise-Beaubrun, Saint-Etienne, Villeurbanne, Bron et Villefranche-sur-Saône/Gleizé/Limas.

Ce programme permet aux territoires concernés de montrer leur détermination à faire de la réussite éducative une grande priorité pour les enfants et les jeunes concernés.

Les territoires choisis doivent souvent répondre à de nombreux défis : rénovation de l'habitat, jeunesse, emploi, questions liées à la sécurité ; c'est pour y répondre que sont alloués les moyens supplémentaires prévus par la labellisation Cité éducative. Ils permettent aussi de soutenir les actions à destination des parents, et encourager les enfants et les jeunes à réussir.

Affirmée dans le séminaire des cités éducatives qui s'est tenu le 23 mai 2022 en présence du préfet et du recteur de région académique, la feuille de route de l'action des cités éducatives pour l'année à venir comporte d'ores et déjà les préoccupations majeures que sont l'attention à la réussite éducative, la lutte contre le décrochage scolaire, la santé des jeunes – dont la santé mentale, les valeurs

de la République, la prévention et la lutte contre le harcèlement.

## © LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Parce qu'il est difficile d'apprendre le ventre vide, le Dispositif Petits déjeuners à l'école consiste à proposer aux élèves de primaire un petit déjeuner équilibré au début de la journée, composé d'un produit laitier, de céréales et d'un fruit. Le dispositif est porté conjointement par l'Etat et les communes. La situation

économique de nombreuses familles étant fragilisée en raison des conséquences de la crise sanitaire, le public éligible est significativement élargi depuis septembre 2021 au-delà des seuls réseaux de l'éducation prioritaire, notamment aux zones périurbaines et rurales et plus particulièrement aux territoires éducatifs ruraux.

Cette année, 2 500 élèves du département du Rhône ont bénéficié de ce dispositif, 792 élèves dans la Loire.



## 2.3 Renforcer la mixité sociale à l'école

### À RETENIR

- Les efforts engagés au service d'une plus grande mixité sociale dans les établissements scolaires vont être amplifiés : implantation de cursus d'excellence dans les établissements les moins favorisés ; augmentation de la part des élèves boursiers dans les collèges et lycées les plus favorisés ; évolution de la carte scolaire et développement des secteurs multi-collèges et multi-lycées.
- Sur le territoire national, les 307 internats d'excellence labellisés en 2021 vont être accompagnés pour favoriser la réussite et l'épanouissement des élèves.
- L'académie de Lyon compte parmi les académies qui comportent le plus d'internats d'excellence, avec 57 internats d'excellence implantés sur son territoire.

### © LE RENFORCEMENT DE LA MIXITÉ SOCIALE DANS LES COLLÈGES ET LES LYCÉES

Mise en œuvre de l'article L111-1 du code de l'éducation : « (...) L'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation veille, en lien avec les établissements scolaires publics et privés sous contrat et en concertation avec les collectivités territoriales, à l'amélioration de la mixité sociale au sein de ces établissements. »

Différents leviers actionnés par la centrale pour les EPLE :

Les lycées les plus favorisés devant accueillir plus de boursiers (depuis R21) :

- Lycée Le Parc Lyon 6ème (levier : internat d'excellence + boursiers taux 5 et 6 affectés sans critère notes)
- Lycée Louis Armand Villefranche sur Saône (levier : ES sport et taux 5 et 6 affectés sans critère notes)
- Lycée René Descartes Saint Genis Laval (levier : taux 5 et 6 affectés sans critère notes)
- Lycée Saint-Just Lyon 5ème (levier : ES arts et taux 5 et 6 affectés sans critère notes)

Des collèges qui devront accroître leur taux de boursiers (à compter de R22) :

- Collège Jean Moulin Trevoux
- Collège de la Dombes Saint André de Corcy
- Collège Clément Marot Lyon 4e
- Collège Bellecombe Lyon 6e
- Collège Jean Monnet Lyon 2e
- Collège Vendôme Lyon 6e
- Collège Ampère Lyon 2e
- Collège Jean Moulin Lyon 5e
- Collège Louis Leprince Ringuet Genas
- Collège CSI Lyon 7e
- Collège la Tourette Lyon 1er

Une réflexion s'engage avec la Métropole de Lyon sur la mixité dans les collèges.

### © LES INTERNATS D'EXCELLENCE : UN CADRE D'APPRENTISSAGE AMBITIEUX POUR TOUS

L'internat d'excellence a été relancé autour de la réussite scolaire des élèves. L'offre pédagogique et éducative est ambitieuse, l'accompagnement des élèves est personnalisé. Alliant des élèves motivés pour le projet thématique de l'internat et des élèves issus de milieux socialement et financièrement défavorisés, l'internat d'excellence représente une réponse aux enjeux de mixité scolaire.



L'académie de Lyon compte 57 internats qui ont vocation à amoindrir les déterminismes sociaux et culturels et à renforcer l'égalité des chances. Dix d'entre eux, labellisés Internat d'excellence depuis la rentrée 2021, reposent sur des projets éducatifs et pédagogiques ambitieux et visent une valeur ajoutée au service de l'égalité des chances.

Ont été reconduites les mesures d'accompagnement pédagogique et financière pour la rentrée 2022 :

- Un internat fondé sur une dynamique de projet centrée sur la réussite et l'épanouissement des élèves
- Une formation des personnels porteurs du projet éducatif
- Une prime d'internat à l'attention des familles retenues par la commission académique pour une scolarisation de leur enfant, collégien ou lycéen, en internat

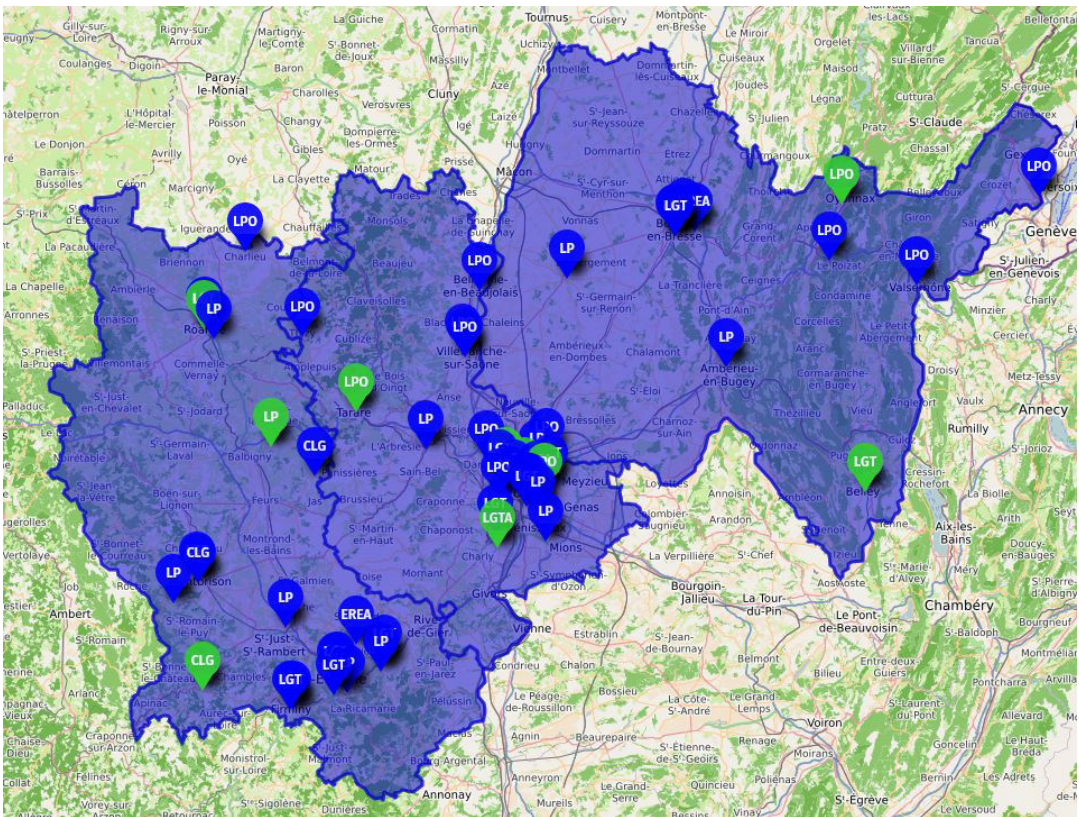
Le pilotage académique des internats d'excellence se poursuit à la rentrée 2022 pour accompagner et outiller les dix établissements scolaires labellisés en 2021. Ce travail qualitatif, accompagné par les corps d'inspection et en lien avec chaque DSDEN, occasionnera une dynamique fédératrice des 57 internats de l'académie, à même de proposer un étayage et un cadre facilitateur pour la réussite scolaire pour chaque élève interne.

Nombre de places disponibles pour une scolarisation en internat labellisé Excellence :

- 1180 places (pré bac + post bac) en internat labellisé « Excellence » depuis 2021

On a pu noter une tendance haussière du taux d'occupation depuis la mise en œuvre du Plan Internat, pour atteindre 73% en fin d'année scolaire 2021-2022, avec une marge de progrès pour atteindre la cible de 100%

### Carte des internats labellisés







© Xavier Schwebel - MENJ

## 2.4 Agir pour l'égalité entre filles et garçons

### À RETENIR

- L'égalité entre les filles et les garçons se fonde sur l'éducation contre les représentations stéréotypées, l'accompagnement de parcours de réussite et de choix d'orientation favorisant la mixité, la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que l'éducation à la sexualité.
- À compter de la rentrée 2022, la labellisation **Égalité filles-garçons** permettra aux collèges et aux lycées de valoriser une approche intégrée de l'égalité dans le pilotage de l'établissement, l'action pédagogique sur l'ensemble des temps d'apprentissage, la formation des personnels et la création de dynamiques à l'échelle du territoire.

Déconstruire les stéréotypes de la société est l'un des objectifs de l'institution scolaire : l'école est un lieu d'éducation à la mixité où l'égalité entre les filles et les garçons doit être effective. Les compétences de chaque élève doivent être prises en compte et mises en valeur pour un parcours scolaire plus serein et une meilleure orientation.

La mission Égalité Filles-Garçons promeut une culture de l'égalité entre les sexes auprès de l'ensemble de la communauté éducative. Faire évoluer les mentalités est indispensable pour assurer l'égalité des chances.

#### Quatre champs d'action spécifiques

1. Assurer les actions éducatives sur le thème de l'égalité et les relations avec les partenaires locaux (associations, entreprises, etc...);
2. Promouvoir les journées de mobilisation en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes (8 mars, 25 novembre, etc.) et relayer les initiatives à l'occasion d'opérations thématiques (journée de lutte contre le harcèlement, semaines de l'orientation, etc.);
3. Prendre en compte les violences sexistes et en assurer leur prévention (notamment à travers l'éducation à la sexualité). Accompagner les élèves victimes et développer des mesures éducatives en

direction de leurs auteurs ;

4. Transmettre les travaux de différentes instances au cœur desquelles il s'agit de placer la question de l'égalité (en particulier CVC et/ou CVL, guides disponibles sur ce point depuis juillet 2020).

#### La Mission Égalité est en lien avec les référents et les référentes égalité des établissements scolaires

Les référents et les référentes égalité filles/garçons ont été institués par un courrier du directeur général de l'enseignement scolaire en date du 3 octobre 2018. Leur rôle est de « diffuser au quotidien une culture de l'égalité entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons, en s'appuyant sur toutes les situations éducatives et pédagogiques ».



### Outils et de ressources de la Mission Egalité

- Les **murs numériques** proposés pour le premier et le second degrés. Différentes rubriques sont présentes afin de répondre aux besoins pédagogiques des enseignants. Cette initiative favorise une communication plus régulière et directe d'informations entre la Mission Egalité et les enseignants engagés en faveur de l'égalité.
- La **création et/ou la diffusion de guides** sur des thèmes variés sont réalisés selon les besoins constatés.
- La Mission Egalité organise chaque année des **formations** pour les enseignants du premier et du second degrés. Lors de ces sessions de formation, les participants acquièrent un cadre théorique et pratique en matière d'égalité filles-garçons et disposent d'un lieu d'échanges privilégié.
- Une lettre de la mission pour les temps forts de l'année en matière d'égalité filles-garçons. Durant les journées de mobilisation, la Mission Egalité propose une lettre dans laquelle est abordée les événements, les derniers chiffres et les concours possibles au niveau local et national. Depuis mai 2022, des **quizz et des questionnaires** réalisés par la Mission sont également proposés.

## © FORMER ET ÉDUCER CONTRE LES REPRÉSENTATIONS STÉRÉOTYPÉES QUI ALIMENTENT LES INÉGALITÉS

Les formations «Éduquer à l'égalité» dispensées aux référents des établissements du second degré et aux professeurs des écoles volontaires permettent aux personnels éducatifs de se former en trois heures sur ces questions.

Une première partie est entièrement

consacrée à la définition des termes clés (égalité, mixité, stéréotypes, identités sexuées) et à la compréhension des mécanismes d'inégalités qui se créent d'abord durant l'enfance puis à l'âge adulte.

Une seconde partie vise à former le personnel éducatif à lutter contre les stéréotypes et à inculquer une culture de l'égalité. Pour ce faire, des supports pédagogiques et des pratiques de classe sont présentés venant de sources plurielles (le MEN, CANOPE, CLEMI, les associations partenaires).

Cette partie étant fondée également sur l'échange, les participants partagent leurs propres expériences de projet pédagogique et/ou de référents et leurs appréhensions ou leurs propositions.

Ces clés d'action donnent à voir aux référents et aux professeurs des écoles les possibilités à impulser un travail de réflexion, d'identification des problématiques liées aux inégalités et aux stéréotypes avec leurs élèves afin de les éduquer à l'égalité entre les filles et les garçons.

## © FAVORISER DES PARCOURS DE RÉUSSITE POUR LES FILLES ET LES GARÇONS ET ACCOMPAGNER LES CHOIX D'ORIENTATION POUR ATTEINDRE UNE PLUS GRANDE MIXITÉ

La sous-représentation des filles ou des garçons dans certaines spécialités et les choix d'orientation souvent différenciés rendent nécessaire le développement de certains dispositifs mis en place par les **partenaires associatifs** comme les programmes Ell'oweb (Association Objectif pour l'emploi), Jump In Tech (Association Becomtech) pour les métiers du numériques ou encore Ingénieures et Techniciennes de demain.

L'organisation de ces **événements sous forme de stages de plusieurs jours** pendant les vacances scolaires permet aux élèves de découvrir ou de se confronter à des environnements dans lesquels ils ou elles n'ont pas été encouragés à s'investir. La découverte de ces métiers peut **susciter des vocations**.

Les associations partagent aussi des **supports pédagogiques** pour aider à la découverte de ces métiers en classe et la Mission Egalité les relaye sur les murs numériques du premier et du second degrés.

D'autres moyens peuvent se développer à l'échelle des établissements comme **l'invitation d'étudiantes et d'étudiants ou de professionnels** afin qu'ils présentent leurs études ou leur métier dans lesquels un des genres est minoré. Le développement et/ou l'instauration de ces « **role models** » permettent aux élèves de s'identifier plus facilement à tous les types de métier lors des moments clés de l'orientation.

Certains établissements scolaires ont aussi organisé des projets pour rendre visibles les **femmes pionnières dans le milieu scientifique** en organisant des expositions temporaires ou en rebaptisant certains lieux communs avec les noms de ces femmes scientifiques.

## © OFFRIR UN CADRE D'APPRENTISSAGE DÉNUÉ DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DONT LES FILLES SONT LES PRINCIPALES VICTIMES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

L'instauration d'un cadre d'apprentissage dégagé de violences sexistes et sexuelles peut se réaliser lors des séances

d'éducation à la sexualité et à la vie affective en formant les élèves sur le respect mutuel, sur la prévention et l'identification des violences dans les différents espaces de la vie quotidienne ou encore en rappelant les sanctions encourues pour les crimes et les délits sexuels.

Les établissements scolaires doivent s'assurer que les séances d'éducation à la sexualité et à la vie affective sont bien réalisées chaque année soit par des personnels internes formés ou par les associations partenaires (Filactions, Planning Familial par exemple).

La sanction automatique des violences sexistes et sexuelles doit être prise par l'établissement pour qu'il n'y ait pas de sentiments d'impunité. Les parents des élèves victimes peuvent également engager des poursuites judiciaires en portant plainte pour les faits.

La Mission Egalité réalise une **communication spécifique** (la « lettre de la mission ») à l'occasion du 25 novembre pour tous les référents des établissements scolaires de l'académie. Cette communication consigne les dernières recherches, les dernières statistiques et les supports pédagogiques pouvant être mobilisés pour aborder la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en classe. La Mission Egalité diffuse également les événements organisés par les associations engagées contre les violences sur le mur numérique.



## 2.5 Développer la créativité et la sensibilité

### À RETENIR

- L'éducation artistique et culturelle (EAC) associe la fréquentation des œuvres et des lieux de culture et de mémoire, la rencontre avec les acteurs des arts, de la culture et des sciences, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.
- Elle contribue à l'émancipation de chaque élève et l'ouvre sur l'universel par le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. Elle améliore la cohésion de groupe et favorise la réussite scolaire.
- Un soutien inédit est apporté à l'éducation artistique et culturelle avec, pour la première année scolaire pleine la mise en place du **pass Culture** dès la 6e.

### © DEUX OUTILS AU SERVICE DE L'EAC : LE PASS CULTURE ET L'APPLICATION ADAGE

L'émergence du **Pass culture scolaire** en janvier 2022 va accentuer notre capacité à atteindre l'objectif des 100% de jeunes inscrits dans un parcours EAC. En effet, chaque établissement dispose de moyens supplémentaires, pour chaque élève, à partir de la classe de 4ème jusqu'à la terminale. Le ministère de l'éducation nationale consacre près de 45 millions d'euros au Pass culture scolaire part collective.

Ce système simple et souple et donne à chaque établissement une autonomie qui garantit à tous les élèves de vivre un projet culturel collectif, première étape de son autonomie culturelle.

Pour consolider cette recherche d'autonomie, à partir de ses 15 ans, l'élève dispose de la « Part individuelle » du Pass culture scolaire. Comme sur le modèle du Pass culture des + de 18 ans, cette formule donne à chacun en fonction de son âge, entre 30 et 20 €, à utiliser via la plateforme Pass culture pour des places de cinéma, de spectacles, des livres... Déployée dans l'académie depuis 2021, l'application ADAGE renforce la visibilité de l'EAC et le pilotage à tous les échelons

: de l'établissement à l'académie. Désormais, la cartographie des structures culturelles géolocalisée et des projets réalisés dans les établissements sont consultables par chacun des acteurs.

Grâce au **recensement**, ADAGE offre la possibilité aux chefs d'établissements d'afficher le volet culturel de leur projet d'établissement et de générer une attestation individuelle pour chaque élève. Les indicateurs obtenus sont indispensables pour s'assurer d'un pilotage équilibré. L'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise sur l'évaluation départementale des cités éducatives du Rhône, n'utilisent que les données ADAGE pour évaluer la pertinence des actions menées dans le champ culturel. Cette fonctionnalité identifie les enseignements artistiques, distingue les projets, les actions et les événements de manière précise et renseignée.

### © APPLICATION DES ORIENTATIONS NATIONALES : LIRE, REGARDER, CHANTER ET CRÉER

Des ateliers, des rencontres avec des artistes, historiens, médiateurs... permettent aux élèves de vivre des



expériences et d'appréhender par le filtre de la création ces questions majeures.

L'académie soutient également depuis plusieurs années le projet de défilé de la biennale de la **Danse** en offrant la possibilité à des élèves de l'académie, de se produire lors du défilé dans la ville de Lyon. Toute l'année, accompagnés par des chorégraphes, musiciens, costumiers et médiateurs de la Biennale, ils se préparent à partager ce moment festif.

Dans le cadre de la biennale d'**art contemporain** 2023, est réactivée cette année, la plateforme DAAC/Biennale art contemporain. Cette plateforme innovante, collaborative et coopérative, héberge les réflexions des professeurs relais, des médiateurs de la Biennale et des contributions de collègues visitant l'exposition.

Loin de se présenter comme une somme de recherches et documentation pédagogiques à la seule destination des enseignants, les ressources produites (textes, articles, vidéo, son, images...) sont accessibles à tous, classées par degré d'expertise et présentées de manière heuristique. S'appuyant sur les programmes des enseignements artistiques, l'outil se veut être un espace de réflexion ouvert, dynamique et participatif.

L'équipe de rédaction est composée des professeurs relais de la DAAC de Lyon et de Grenoble, des médiateurs de la Biennale. Chacun peut alimenter par un article la plateforme.

Dans le champ de la **littérature**, nombreux sont les projets à proposer aux élèves des expériences d'écriture de chroniques ou critiques littéraires (prix Summer des collégiens avec la Fête du livre de Bron ou encore le Prix de littérature dramatique Kamari des 24 classes de CM1-6è de la Loire), d'utilisation de supports variés tels le projet Raconte de la Villa Gillet et du pôle Pixel.

Ce projet « Raconte ! » vise à permettre à des élèves d'écrire un texte en bénéficiant de l'accompagnement d'un auteur de littérature jeunesse. Ecrit dans la perspective d'être transposé dans le registre audio, ce récit donnera lieu ensuite, à la réalisation, en collaboration avec des professionnels compositeurs et Sound designers, d'un document au format podcast

## © UNE POLITIQUE DYNAMIQUE EN MATIÈRE DE FORMATION

La DAAC **forme** et accompagne les acteurs et ses réseaux en concevant des parcours dans le cadre de l'E AFC et des sept PREAC (pôles nationaux de ressources EAC) de la région académique (danse et arts du mouvement, opéra et expressions vocales, cinéma, littérature, architecture, design, théâtre).

Le parcours de formation E AFC « Biennale d'art contemporain 2023 » à destination des enseignants de notre académie, sensibilise, via cette plateforme, aux questions de médiation de l'art : de l'exposition à l'écrit et invite à approfondir les questions de médiation, de l'intermédiation, de la relation œuvre/spectateur/scénographe.

Ce questionnement se poursuit dans la déclinaison d'un autre projet d'envergure de notre académie : celui des galeries d'exposition dans les établissements scolaires : les **ELRO** –espace de rencontre avec les œuvres. Ce projet conçu avec madame l'IA-IPR d'arts plastiques et suivi par l'inspection générale vise à promouvoir la création de lieux et dispositif dans les établissements scolaires.

La DAAC propose aux enseignants un parcours EAC baptisé « Exposition(s) à l'œuvre » avec Veduta et la Biennale d'art contemporain. L'objectif est de penser une exposition depuis le choix des œuvres, leur installation dans l'espace et la médiation auprès d'un public. La DAAC a identifié dans un catalogue des œuvres proposés par nos partenaires et finance les heures d'intervention des professionnels auprès des élèves. Ce projet associe la formation des enseignants, la dimension partenariale et un projet pour les élèves avec une découverte des métiers de la médiation, dont la documentation sera disponible sur le site de la DAAC et sur la plateforme de la Biennale.

# Le pass Culture pour les élèves des collèges et lycées

## TROIS AMBITIONS

**1** 100 % des élèves bénéficiaires au collège et au lycée

**2** Des élèves engagés et acteurs des projets culturels

**3** Un parcours d'éducation artistique et culturelle enrichi



## UNE PART COLLECTIVE DE LA 4<sup>e</sup> À LA TERMINALE

La **part collective\*** permet aux professeurs (collège et lycée) de financer leurs activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées : visites, spectacles, concerts, projections, rencontres, conférences, ateliers de pratique artistique et scientifique, etc. en utilisant l'**application Adage** pour géolocaliser et réserver les offres.

Collégiens 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup>	25 € par élève
Lycéens 2 <sup>de</sup> et élèves de CAP	30 € par élève
Lycéens 1 <sup>re</sup> et Tle	20 € par élève



Un référent Culture est nommé dans chaque collège et lycée, il est l'interlocuteur privilégié des professeurs pour ce dispositif.



## UNE PART INDIVIDUELLE DE 15 À 18 ANS

La **part individuelle\*\*** permet à tous les jeunes de 15 à 18 ans, sur l'ensemble du territoire national, d'acquérir des biens et services culturels : places, abonnements, livres, musique, services numériques, visites, cours et ateliers, matériel beaux-arts, etc. en téléchargeant l'**application pass Culture** (inscription avec son compte ÉduConnect).

Part individuelle	20 € pour chaque jeune de 15 ans	30 € pour chaque jeune de 16 ans	30 € pour chaque jeune de 17 ans	À 18 ans, 300 € à dépenser sur 2 ans
-------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------



Les élèves peuvent demander à leur professeur principal des informations sur ce dispositif.

\* Le budget part collective est alloué à chaque établissement scolaire de l'enseignement public et privé sous contrat.

\*\* La part individuelle fonctionne de manière semblable au pass Culture +18 ans.



## 2.6 Donner un nouvel élan à l'orientation

### À RETENIR

**Au niveau national, la lutte contre le décrochage scolaire en 2021-2022, c'est :**

- 4 000 jeunes reçus en entretien et accompagnés par un acteur de l'éducation nationale ;
- 30 000 jeunes pris en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire ;
- 600 ressources Onisep pour l'accompagnement à l'orientation et la découverte des métiers ;
- des actions renforcées avec les régions et les partenaires économiques et associatifs pour une meilleure information des élèves.

### ◎ REDOUBLER D'EFFORTS CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Enjeu social majeur, déclarée priorité nationale dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, la lutte contre le décrochage scolaire engage les acteurs de notre institution à s'assurer que chaque jeune soit accompagné dans la construction de son projet d'avenir professionnel et individuel, indépendamment de ses difficultés et de sa trajectoire personnelle.

Le besoin de soutien des jeunes, face aux conséquences de la crise sanitaire, n'a fait que renforcer les politiques partenariales visant à prendre en charge les publics les plus fragilisés par les périodes de distanciation afin de ne laisser personne sur le bord du chemin.

### ◎ UN TRAVAIL COLLABORATIF SUR LE TERRITOIRE DE L'ACADÉMIE

Aux côtés de l'Éducation nationale, l'accompagnement met en synergie les forces du Conseil régional, de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), du commissariat à la stratégie de lutte

contre la pauvreté et associe de multiples partenaires des services de l'État et du tissu associatif et économique. Il est piloté au niveau de l'Éducation nationale pour la région académique Auvergne-Rhône-Alpes par la délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO), sur son site de l'académie de Clermont-Ferrand.

### ◎ RENFORCER LES ACTIONS DE REMÉDIATION

Sur le terrain, les centres d'information et d'orientation (CIO), les missions locales (ML), les missions académiques de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et de nombreux partenaires agissent ensemble au sein des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

En complément, des solutions régionales et locales favorisent l'identification et la prise en charge des jeunes la plus adaptée en fonction de leurs besoins. Une charte régionale permet ainsi une répartition efficace des situations.

Une politique de communication nationale est menée, via notamment un numéro vert, permettant aux jeunes et à leur famille de se faire connaître. Au niveau régional, afin de mieux faire connaître l'obligation



de formation des jeunes de 16 à 18 ans et les solutions permettant de raccrocher, le CARIF-OREF régional (Via Compétences) a été missionné afin de s'adresser à la fois au grand public, et plus spécifiquement aux jeunes (<https://www.coteformations.fr/>) et aux professionnels engagés (<https://www.via-competences.fr>). Une pluralité d'outils a ainsi été développée allant du site ouvrant sur une cartographie des solutions, aux réseaux sociaux en passant par une web-série et des maraudes numériques.

La combinaison de ces différentes démarches a permis une identification et une prise en charge plus efficace et plus rapide des jeunes éloignés de l'école.

La lutte contre le décrochage débutant par l'axe de la prévention, la région académique est fortement mobilisée sur la dimension de la persévérance scolaire.

Cette notion de persévérance scolaire renvoie aux stratégies qui contribuent à la réussite éducative de tous. Elle s'intéresse

à la fois aux facteurs scolaires et aux problématiques du vécu des élèves et renvoie à plusieurs champs : la pédagogie, l'évaluation, la vie de classe, le climat scolaire, le développement du sentiment d'appartenance, l'apprentissage de l'engagement...

Ainsi, pour la troisième année, un grand séminaire régional se tiendra durant la semaine de la Persévérance afin de nourrir les équipes des écoles, des collèges et des lycées avec les apports de la recherche, et afin également de valoriser et partager toutes les démarches mises en œuvre pour favoriser cette persévérance, qu'elles relèvent des pratiques habituelles ou de l'innovation pédagogique.

## 2.7 Associer éducation et loisirs pendant les vacances

### À RETENIR

— Afin de répondre aux situations et aux besoins différents des enfants et des jeunes, les **Vacances apprenantes** reposent sur plusieurs dispositifs :

- les stages de réussite ;
- le dispositif École ouverte ;
- les Colos apprenantes.

— Le dispositif **École ouverte** se décline lui-même en plusieurs opérations :

- École ouverte ;
- École ouverte buissonnière ;
- Été du pro ;
- Mon patrimoine à vélo.

### © CONTINUER D'APPRENDRE PENDANT LES VACANCES : LES « VACANCES APPRENANTES » - LES « COLOS APPRENANTES »

Le dispositif « colos apprenantes » s'adresse aux enfants et aux jeunes scolarisés de 3 à 17 ans dont les apprentissages ont le plus pâti du contexte sanitaire et de ses conséquences, en priorité ceux et celles domiciliés en quartiers politique de la ville (QPV), mais également en zones de revitalisation rurale (ZRR), ou issus de familles monoparentales ou en situation précaire.

Il permet à ces jeunes de passer des vacances dans un cadre éducatif de qualité, garanti par une labellisation des séjours : respect de la réglementation des séjours de mineurs (locaux, encadrement, sécurité) et renforcement des apprentissages et de la confiance en soi par la diversité des activités proposées.

Ce dispositif est complémentaire des autres dispositifs « Vacances apprenantes » : École ouverte, Stages de réussite, et du plan Quartiers d'été, qui propose des activités diversifiées aux enfants et aux jeunes des Quartiers Politique de la ville pendant l'été.

### Un exemple d'initiatives

- Dans l'Ain, le séjour de cohésion nature en montagne du 11 au 15 juillet, proposé par l'association Hauteville3s, qui organise depuis plus de 35 ans des colonies de vacances basées sur la pratique sportive et la découverte du milieu montagnard. Au cours de ce stage de pleine nature où rigueur et respect riment avec cohésion, aventure, dépassement et le vivre ensemble, les enfants et les jeunes vont découvrir la montagne, la nature, l'entraide et des valeurs fortes.

### Chiffres clés

Pour soutenir la continuité éducative au bénéfice des jeunes fragilisés par la pandémie, le programme « colos apprenantes » mobilise pour l'année 2022, 2,7 M€ au niveau régional, ce qui devrait représenter des séjours financés pour plus de 5 000 mineurs.

Fin juin 2022, la région académique a labellisé environ 400 séjours « Colos apprenantes », et abrite au total plus de 540 séjours « Colos apprenantes », labellisés dans toute la France.



## ÉCOLE OUVERTE ET STAGES DE RÉUSSITE

**77 établissements** ont participé au dispositif école ouverte – vacances apprenantes cet été, dont :

- **dans l'Ain** : 7 collèges et 2 écoles
- **dans la Loire** : 14 collèges, 8 écoles, 1 LP, 4 LGT
- **dans le Rhône** : 28 collèges, 6 écoles, 3 LP, 2 LGT, 2 LPO dans le Rhône.

Cela représente **8600 élèves** accueillis durant 887 demi-journées.

Le budget s'élève à **850 000 euros**.

Les **8 cités éducatives** sont représentées.

S'ajoutent les stages de réussite programmés dans les 1er et 2nd degrés sur les périodes de juillet et août :

### Pour le 1er degré

- **du Rhône** : 149 écoles accueilleront 5567 élèves pour des stages de remise à niveau.
- **de la Loire** : 24 écoles accueilleront 661 élèves.
- **de l'Ain** : 71 écoles accueilleront 601 élèves.

### Pour le second degré

9 collèges et 3 Lycées vont se mobiliser dans l'académie pour accueillir environ 820 élèves.

Le dispositif vacances apprenantes a mobilisé cet été 333 établissements scolaires qui ont accueilli plus de 16000 élèves.



# Des Vacances apprenantes pour tous les élèves volontaires

## OBJECTIFS

- 1** Renforcer ses compétences scolaires
- 2** S'amuser, se dépenser, se cultiver
- 3** Rencontrer de nouvelles personnes
- 4** S'engager dans des projets collectifs

## 🕒 L'ÉCOLE OUVERTE

- Du renforcement scolaire le matin, des activités l'après-midi proposés à l'été 2022

### 1 École ouverte buissonnière

- ✓ Du CP à la terminale
- ✓ Des séjours en zone rurale
- ✓ Une sensibilisation au développement durable

### 2 Mon patrimoine à vélo

- ✓ Du CP à la terminale
- ✓ Des excursions à la journée ou des séjours
- ✓ Une découverte de son patrimoine de proximité

### 3 Été du pro

- ✓ Pour les lycéens professionnels
- ✓ Dans son établissement d'origine ou dans un établissement avec des plateaux techniques adaptés
- ✓ La découverte de métiers ou d'une nouvelle filière professionnelle

**1 500**

écoles et établissements ouvrent leurs portes

**120 000**

élèves peuvent être accueillis

**27,5 millions €**

de dotation

## 🕒 LES COLOS APPRENANTES

- **C'est quoi ?**  
Des colonies de vacances labellisées pour la qualité de leurs activités éducatives.
- **Qui organise ?**  
Associations d'éducation populaire, collectivités territoriales, structures privées, comités d'entreprise.
- **Quelles activités ?**  
Jeux, aventures, loisirs et apprentissages autour de la culture, du sport et du développement durable, etc.

- **Qui participe ?**  
Jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, prioritairement issus des quartiers prioritaires de la ville ou en zones rurales.

**4 000**

séjours labellisés à l'été 2022

**101 000**

places ouvertes proposées

**40 millions €**

attribués en 2022, correspondant au départ de 80 000 enfants

## 🕒 LES STAGES DE RÉUSSITE

Pendant l'année scolaire 2021-2022 :

**8 020**

écoles publiques et privées ont organisé des stages

**15 576**

enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés ont été mobilisés

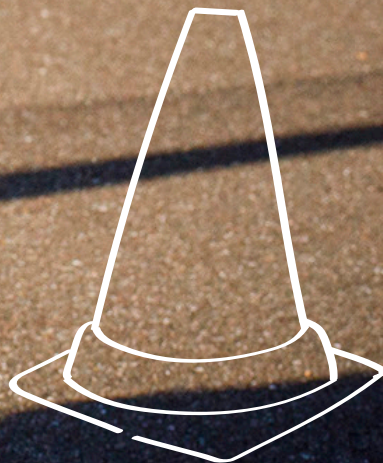








### 3. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR





## 3.1 Veiller à la santé des élèves

### À RETENIR

- Les thématiques liées à l'actualité impactant la santé des jeunes sont directement au cœur des préoccupations de l'académie.
- La prise en compte des besoins particuliers, le développement de l'activité physique et la lutte contre l'obésité restent des priorités.
- Le bien-être et la santé mentale, l'usage raisonné des écrans et la promotion d'un sommeil suffisant et de qualité sont des préoccupations croissantes.

### © LA DÉMARCHE ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ (EPSa)

#### Une dynamique qui s'amplifie dans les académies

Parce qu'il existe un lien réel entre santé et apprentissages, et parce que les établissements scolaires sont fréquentés quotidiennement par tous les enfants, il appartient aussi à l'École de veiller à leur santé et de les aider à adopter des comportements qui la préservent. Dans ce cadre, l'Éducation nationale déploie la démarche École promotrice de santé.

L'EPSa est une approche globale (éducation, prévention, protection) et positive de la santé mise en place dans la continuité des politiques de prévention précédemment engagées, notamment le parcours éducatif de santé. Elle vise à mieux coordonner les actions de promotion de la santé, améliorer les conditions environnementales de la scolarité et encourager les comportements favorables à la santé des élèves. Elle contribue au renforcement de l'aptitude des élèves à faire des choix sains, notamment par le développement de leurs compétences psychosociales. Déployée depuis 2020, cette démarche structure l'ambition du ministère en matière de santé scolaire pour cette nouvelle année.

Après deux années marquées par la crise sanitaire et la difficulté à engager et poursuivre des actions, l'équipe académique EPSa a souhaité privilégier trois axes :

- **Axe 1 : la poursuite des actions de prévention engagées.**

A titre d'exemples :

- « A fond les CPS, prévention de l'entrée dans le tabagisme », avec France Addictions,
- le projet Alliance, « Littératie en santé », qui concerne les classes de CM1 et CM2,
- le programme Unplugged, etc

- **Axe 2 : le renforcement des liens avec le Comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'environnement (CAESC),**

- **Axe 3 : la contribution à l'expérimentation nationale du module d'éducation au système de santé pour les lycéens, l'académie de Lyon étant l'une des trois académies à expérimenter ce module au niveau national.**

### © UNE EXPÉRIMENTATION SUR L'ÉDUCATION AU SYSTÈME DE SANTÉ

Dans le cadre de l'École promotrice

de santé, plusieurs conventions de partenariat ont été élaborées pour **introduire la pédagogie de la protection sociale** obligatoire auprès du public jeune afin d'améliorer son autonomie quant à l'administration de sa santé. Du côté de l'éducation nationale, cette collaboration s'inscrit dans la démarche École promotrice de santé.

L'expérimentation dans les académies de Lyon, Amiens et Strasbourg, a permis de tester et valider des séquences pédagogiques dédiées à présenter la Protection sociale et à préparer le jeune à son **autonomie d'assuré social**.

Trois lycées de l'académie, un par département, se sont engagés dans cette démarche d'expérimentation : le lycée Étienne Mimard de Saint-Étienne (Loire), le lycée professionnel Hélène Boucher de Vénissieux (Rhône) et le lycée Xavier Bichat de Nantua (Ain).

Ce module peut faire l'objet d'un **projet transversal autour de la promotion de la santé qui associe étroitement les parents d'élèves**. Les enseignants engagés dans cette expérimentation se sont appuyés sur une caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) identifiée comme pilote au sein du département.

Dans l'académie de Lyon, un partenariat a ainsi été établi avec les CPAM du Rhône, de la Loire et de l'Ain. Le bilan de cette expérimentation est très positif et riche d'enseignements en vue de la généralisation de la démarche à l'ensemble des lycées de toutes les académies.

### Rappels des thèmes qui s'inscrivent systématiquement dans le cadre du CESC et des besoins ciblés par les établissements scolaires

- Sommeil et rythme de vie
- Santé bucco dentaire
- Le bon usage des écrans
- Nutrition: Alimentation : et/ou activité physique
- Activité physique et prévention de la sédentarité
- Parcours d'éducation à la sexualité - Egalité Filles /Garçons (sous conditions)
- Parcours d'éducation - prévention des conduites addictives (aux produits) (sous conditions)
- Prévention des maladies infectieuses (exceptées les IST)
- Apprendre à porter secours 1<sup>er</sup> degré
- Santé mentale



## © L'ÉDUCATION À LA SANTÉ DES ÉLÈVES

L'éducation et la prévention à la santé s'appuie dans les établissements sur le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). C'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement.

## 🕒 UN SUIVI RENFORCÉ DE LA SANTÉ DES ÉLÈVES

### Un suivi sanitaire tout au long de la scolarité

Les personnels de santé de l'éducation nationale contribuent au suivi de la santé des élèves tout au long de leur scolarité : suivi de la visite médicale à 3-4 ans effectuée par la PMI, visites médicales et de dépistage obligatoires des 6e et 12e années, etc. Le cadre du suivi a été revu à la rentrée de septembre 2021 pour intégrer le dépistage systématique des violences sexuelles intrafamiliales.

Chaque élève peut, à sa demande ou à celle de l'équipe éducative, bénéficier d'une consultation à tout moment pour répondre à ses besoins particuliers pour raison de santé.

### Une mobilisation continue des professionnels de santé pendant la crise

Les infirmiers et médecins de l'éducation nationale ont été particulièrement mobilisés depuis 2020 pour accompagner la gestion de la crise et les mesures sanitaires. Ils sont également intervenus pour expliquer et aider les élèves à comprendre les enjeux de la vaccination.

### Le service sanitaire

S'inscrivant dans le développement de l'École promotrice de santé, le service sanitaire permet à l'École de remplir un double rôle : assurer un suivi de qualité de la santé de ses élèves, et devenir un lieu d'apprentissage en éducation à la santé pour les étudiants en santé, repérés comme des acteurs apprentis en éducation à la santé. Ces 4 années de mise en œuvre du service sanitaire dans l'académie de Lyon ont permis de construire un partenariat solide entre les responsables de filières de formation en santé et les responsables du dispositif SSES Académiques.

### Zoom sur les chiffres académiques

Pour le Rhône et l'Ain, 2 385 étudiants en santé sont intervenus dans le cadre du service sanitaire.

Ils sont répartis sur 285 lieux d'accueil dont 255 sur sites de l'éducation nationale : 129 écoles, 91 collèges et 35 Lycées.

Pour la Loire : 730 étudiants sont mobilisés par le SSES dont environ 450 étudiants affectés en milieu scolaire.

## 🕒 PROMOTION DU BIEN-ÊTRE ET DE LA SANTÉ MENTALE

La santé mentale et la promotion du bien-être sont une composante essentielle de la santé et de la réussite des élèves. Elles constituent à ce titre un axe majeur de la démarche EPSa. Les enjeux pour l'institution scolaire sont de proposer un cadre de vie favorisant la construction individuelle et collective, et de lutter contre la stigmatisation et toute autre forme de discrimination ou de violence. La santé mentale sera ainsi au cœur de la formation des cadres académiques investis sur les sujets de santé en 2022-2023.

### Créer un environnement favorable et à l'écoute : le dispositif APADHE

Le dispositif de l'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école (Apadhe) est mis en place dans chaque département lorsque l'élève, compte tenu de son état de santé, ne peut se rendre dans son établissement scolaire ou ne peut s'y rendre que partiellement.



**Ce dispositif est chargé d'assurer un accompagnement pédagogique à domicile, en établissement de santé, à l'école, ou si nécessaire, dans un lieu public de proximité**

Dans notre académie, les demandes d'APADHE pour Trouble Scolaire Anxieux (TSA) et autres troubles psychiques représentent 56% des demandes totales.

### **Des partenariats avec les structures de santé et les associations**

L'académie a œuvré en collaboration avec des associations, notamment l'**AAME** (Association Les Amis des Malades pour l'Enseignement), qui propose et assure

un enseignement totalement bénévole, individuel, personnalisé aux élèves dont le suivi médical nécessite une **interruption de la scolarité habituelle**, mais s'inscrit dans un parcours scolaire.

Dispensés par des bénévoles qualifiés à l'hôpital ou à la permanence de l'association, ces cours sont adaptés aux programmes scolaires. Cet accompagnement scolaire leur évite ainsi la rupture avec la classe, l'isolement moral et psychique et contribue également à leur redonner le goût du travail scolaire, développer leur confiance en eux, les éveiller et les **accompagner dans leurs apprentissages**.

# Créer une communauté protectrice avec

## pHARe

### ⊙ QU'EST-CE QUE pHARe ?

Le premier programme français de prévention du harcèlement entre élèves.

### ⊙ POUR QUI ?

Pour tous les élèves du CP à la 3<sup>e</sup>.

### ⊙ EN QUOI CONSISTE pHARe ?

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels.
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.

### ⊙ OÙ ET QUAND ?

Dans 100 % des écoles élémentaires et des collèges publics à la rentrée 2022.

### ⊙ COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves.
- Associer parents et partenaires.
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- Mettre à disposition des professionnels une plateforme numérique dédiée.
- Suivre l'impact de ces actions.



### À QUOI S'ENGAGE L'ÉCOLE OU LE COLLÈGE pHARe ?

#### Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés.
- Formaliser un protocole de traitement des situations de harcèlement.
- Former une équipe d'élèves ambassadeurs dans chaque collège.
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles.
- Participer aux temps forts : prix Non au harcèlement (NAH), journée NAH, Safer Internet Day.
- Organiser 10 heures annuelles d'apprentissage dès le CP.



## 3.2 Lutter contre le harcèlement à l'école

### À RETENIR

- Expérimenté entre 2019 et 2021 dans six académies, le **programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe)** a été étendu à toute la France en septembre 2021.
- À la rentrée 2022, le programme sera déployé dans **100 % des écoles élémentaires et des collèges publics de France.**
- En 2022, l'académie de Lyon généralise le déploiement du programme pHARe dans tous les établissements.

### 🕒 pHARe : UNE ÉTAPE DÉCISIVE DANS LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT

En 2021/2022, quinze circonscriptions (62 écoles) et vingt-cinq collèges ont déployé le programme pHARe. Une équipe ressource dans chaque circonscription et chaque collège (40 équipes au total) a bénéficié d'une formation de 4 jours adossés à un parcours m@gistère.

L'objectif de la formation était de former les équipes ressource à la méthode de la préoccupation partagée, et les accompagner dans la formalisation et la mise en œuvre d'un protocole de prise en charge opérationnel et efficace. En parallèle, quelques écoles et collèges se sont engagés dans les différentes actions qui constituent le programme et permettent d'agir de manière systémique sur le climat scolaire : la participation aux grands événements, la mobilisation des élèves, des équipes et des parents, la constitution d'équipes programme pour installer la prévention du harcèlement et l'amélioration du climat scolaire au cœur des apprentissages.

### 🕒 Des indicateurs chiffrés pour évaluer l'efficacité des mesures

Cette année deux enquêtes académiques ont été lancées (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré) afin d'établir un état des lieux de l'engagement des écoles et EPLE de l'académie sur trois axes :

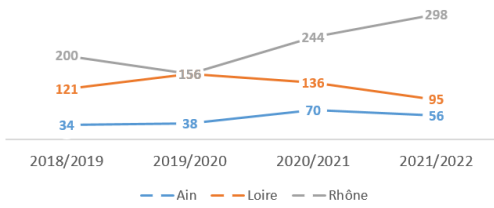
- la mobilisation des équipes dans la prise en charge des situations,
- la mobilisation des élèves comme acteurs de prévention,
- la participation aux grands événements.

**1<sup>er</sup> degré** : 50% des écoles ayant renseigné l'enquête indiquent avoir mis en place un dispositif de résolution des conflits de type CNV (communication non violente). 47% déclarent avoir mis en place un protocole de prise en charge des situations de harcèlement.

**2<sup>nd</sup> degré** : 35% des EPLE ayant renseigné l'enquête, déclarent disposer d'un dispositif d'élèves acteurs de prévention (élèves ambassadeurs ou sentinelles ou médiateurs).



EVOLUTION DU NOMBRE DE SITUATIONS SIGNALÉES



## 🕒 L'édition 2022 du prix Non au harcèlement

Le prix Non au harcèlement a connu pour sa 9<sup>e</sup> édition une **hausse de participation sans précédent**.

Dans l'académie de Lyon, le nombre d'établissements ayant participé à la 9<sup>ème</sup> édition du concours NAH a doublé, passant à 55 cette année contre 27 en 2021 et 50 en 2020.

Nouveauté 2022, un prix spécial harcèlement sexiste et sexuel a été créé.

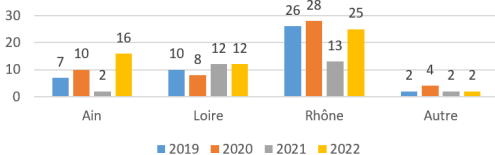
La 10<sup>e</sup> édition devrait bénéficier du même élan grâce à l'entrée dans le programme pHARe.

### Caractéristiques des participants de l'édition 2022 :

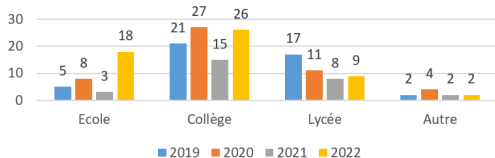
18 écoles, 26 collèges, 8 LGT, 1 LP, 1 lycée agricole, 1 MFR. Trois participations de l'enseignement privé. 67 productions ont été adressées au jury académique : 40 affiches et 27 vidéos.

Parmi les 55 établissements participants, 33 sont engagés dans le programme pHARe : 19 écoles et 14 collèges.

Concours NAH : taux de participation par département



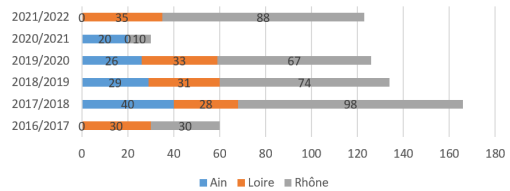
Concours NAH : taux de participation par niveau



## 🕒 UNE SENSIBILISATION ACCRUE AU HARCÈLEMENT

La promotion de la lutte contre le harcèlement vise aussi à rendre les élèves acteurs de prévention : en 2021/2022, **123 élèves acteurs de prévention** (50 sentinelles et 73 ambassadeurs) ont été formés dans le cadre de formations académiques. Ces formations ont concerné 22 lycées dont 8 lycées professionnels, et 3 collèges. La formation « sentinelles et référents » est financée par l'ARS depuis 2016. Elle s'inscrit dans la convention de partenariat pour la promotion de la santé à l'école, signée en 2018, entre les rectorats des académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon et l'ARS AURA.

Ambassadeurs lycéens et élèves sentinelles



Dans le cadre de la **convention de partenariat entre le rectorat de Lyon, la faculté Julie-Victoire Daubié et l'Université Lyon 2**, la sensibilisation des élèves d'écoles élémentaires à la médiation par les pairs s'est poursuivie. Les sensibilisations sont conduites par des étudiants en DU ou master de médiation aux côtés d'associations de médiation (AROEVEN, Amély, CNPM, etc.)

## 🕒 ACCOMPAGNER : UNE MEILLEURE FORMATION POUR MIEUX PRENDRE EN CHARGE LES SITUATIONS

Chaque année les référents académiques organisent un programme de formation continue de ces professionnels afin de favoriser leur montée en compétence sur des axes prioritaires vers lesquels **accompagner les équipes d'établissement**.

Cette année 2021/2022, une partie des formateurs a été formée à la médiation par les pairs dans l'objectif d'accompagner les établissements souhaitant installer ce type de dispositif, et former leurs élèves. Par ailleurs, un **séminaire sur la justice restaurative** a été organisé à l'intention de l'ensemble des

formateurs accompagnateurs.

L'approche de la justice restaurative vise à installer dans le cadre du projet de l'établissement scolaire (écoles ou EPLE) les conditions de la réparation en aménageant des espaces de résolution non violente des conflits qui favorisent dans le cadre d'un processus très cadré et sécurisant, l'expression et l'écoute respectueuses des parties.

## 🕒 UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LA RENTRÉE 2022

En 2022/2023, les équipes ressource des 193 collèges et 46 circonscriptions qui intégreront le programme à la rentrée seront formées sur 3 jours afin de sécuriser les équipes sur le volet relatif à l'évolution du cadre juridique de la prise en compte du harcèlement entre élèves, et d'insister sur la communication en direction des parents et l'installation d'une réflexion partagée sur le sujet.

Les 40 équipes déjà dans pHARe bénéficieront d'une formation qui visera à consolider les connaissances et la pratique de la MPP, et à engager les équipes vers une réflexion autour d'un plan de prévention des violences et du harcèlement (PPVH) intégrant d'autres modes de résolution des conflits (médiation par les pairs, justice restaurative, etc.).

## 🕒 UNE STRATÉGIE PRÉVUE POUR LA RENTRÉE 2022

Forte des progrès réalisés cette année, notre académie oriente ses efforts sur les axes suivants dès la rentrée 2022 :

- Poursuivre l'accompagnement des équipes de vie scolaire afin qu'elles développent la mobilisation des élèves comme acteurs de prévention,
- Mieux associer les parents à la démarche de prévention et de lutte contre le harcèlement engagée dans l'académie, en développant des coopérations avec les fédérations de parents d'élèves sur les thématiques de la prévention et la lutte contre le harcèlement entre élèves : installer un GT académique
- Etre pro-actifs en allant au-devant des établissements peu mobilisés sur les dispositifs de prévention du harcèlement pour mieux les accompagner (cf. outil de pilotage « cartographie en creux »).



### Une loi visant à combattre le harcèlement scolaire

La loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire stipule que « **les établissements d'enseignement scolaire et supérieur publics et privés ainsi que le réseau des œuvres universitaires prennent les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire et universitaire** ». Elle prévoit notamment :

- la création d'un délit spécifique de harcèlement scolaire ;
- des peines pouvant aller jusqu'à dix ans de prison et 150 000 euros d'amende en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime harcelée ;
- la possibilité pour le juge de prononcer également un stage de sensibilisation aux risques liés au harcèlement scolaire ;
- une formation continue relative à la prévention, à la détection et à la prise en charge du harcèlement scolaire et universitaire à destination des personnels de l'éducation nationale ;
- la mention dans le projet d'école ou le projet d'établissement des lignes directrices de la prévention, détection et traitement des faits de harcèlement.

## LES AMBASSADEURS LYCÉENS CONTRE LE HARCÈLEMENT DU LYCÉE LOUIS ARMAND

Les ambassadeurs contre le harcèlement du Lycée Louis Armand encadrés par leur CPE, ont mis en place des actions toutes l'année auprès de leurs camarades du lycée : intervention en classe, vidéo, affiche...

Sur cette fin d'année, ils sont allés sensibiliser les délégués de classe du Collège Bois-Franc.

Appoline, Edgar et Frédéric ont pu échanger avec les délégués de 6ième, 5ième et 4ième autour de la problématique du harcèlement scolaire, et proposer des moyens de lutter contre ce fléau.

La séance a été riche et vivante. De beaux slogans et de belles affiches ont clôturé cette matinée.

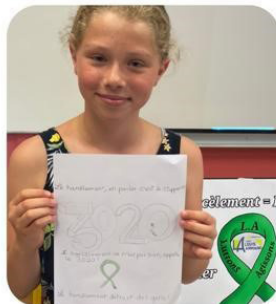
Quelques slogans à partager :

« Harceler c'est se faire rejeter/ Les harceleurs sont des frimeurs sans cœur/ Ne rien dire c'est souffrir/ Rire c'est faire subir/ Ne pas avoir peur de faire face aux harceleurs/ Parler c'est aider/ Parler et ne pas avoir peur de se confier. / Harceler c'est isoler, gâcher, dégrader la vie d'une personne qui n'a rien demandé »

Un projet commun entre ambassadeurs collégiens et lycéens se poursuivra l'année scolaire prochaine.



Intervention des Ambassadeurs Anti Harcèlement du Lycée Louis Armand auprès des délégués du Collège de Bois Franc





# Lutter contre le cyberharcèlement à l'école

26 novembre

2013

Circulaire relative à la prévention et au traitement de la cyberviolence entre élèves.

7 octobre

2016

Promulgation de la loi instaurant la notion du cyberharcèlement et le délit de « vengeance pornographique » (diffusion sans consentement de paroles ou d'images présentant un caractère sexuel prises dans un lieu public ou privé).  
**Peines prévues : 2 ans d'emprisonnement et 60000 euros d'amende.**

3 août

2018

Interdiction de l'utilisation d'un téléphone mobile par un élève, excepté pour des usages pédagogiques ou dans des lieux où le règlement intérieur l'autorise expressément.

2023

Législation sur les services numériques (DSA) pour fixer un ensemble de règles visant à responsabiliser les plateformes numériques et à lutter contre la diffusion de contenus illicites ou préjudiciables ou de produits illégaux (attaques racistes, images pédopornographiques, désinformation, vente de drogues ou de contrefaçons, etc.).



## CRÉATION D'UNE CELLULE CYBER au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

### 5 MISSIONS

- Répondre aux questions liées au cyberharcèlement et aux cyberviolences.
- Développer des liens avec les géants du Web et les autres partenaires.
- Mener une veille sur les différents réseaux sociaux afin de détecter et prévenir tout mouvement entraînant du harcèlement.
- Accompagner les académies sur la problématique du cyberharcèlement en mettant en place des outils d'aide à la gestion de crise et de lutte contre le cyberharcèlement (vademecum, formations, etc.).
- Communiquer toutes les informations utiles aux référents académiques harcèlement.

## 3018

Un numéro national gratuit pour les victimes de violences numériques

Joignable du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (appel gratuit).

Les élèves peuvent aussi télécharger l'application 3018 pour conserver et transmettre les captures d'écran témoignant du cyberharcèlement dont ils sont la cible.

**Le 3018 est opéré par l'association e-Enfance.**



© Stéphanie Lacombe - MENJ

## 3.3 Encourager l'activité physique

### À RETENIR

- La pratique sportive permet aux élèves d'**acquérir une meilleure concentration et davantage de rigueur**. Elle est également bénéfique pour la **confiance en soi**.
- L'académie de Lyon a mis en place plusieurs projets au cours de l'année 2021-2022 afin de permettre à ses élèves de **s'épanouir par le sport et de développer en même temps des compétences utiles à d'autres apprentissages**.
- L'académie continue de se mobiliser dans le cadre de **Génération2024**.

### 🎯 À LA RENTRÉE 2022 : 30 MINUTES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUOTIDIENNE

L'objectif de ce dispositif est de **donner la possibilité aux élèves, quelle que soit leur condition physique, de pratiquer une activité physique régulière et de lutter contre la sédentarité et le risque d'obésité**. Le dispositif 30'APQ répond donc à un double objectif :

- Favoriser la démarche « l'école promotrice de santé » et répondre aux recommandations de l'OMS qui préconisent au moins 60 minutes d'activité physique par jour pour les enfants ;
- Donner le goût de la pratique sportive dans le cadre des JO 2024.

Il vient en complément des cours d'éducation physique et sportive, discipline d'enseignement obligatoire, et du sport scolaire organisé dès l'école élémentaire par les associations sportives (USEP et l'UGSEL). Lancé en février 2021, après une expérimentation dans quelques établissements en 2020.

À compter de septembre 2022, l'ensemble des élèves des écoles maternelles et élémentaires bénéficieront du dispositif dans le cadre de sa généralisation.

### Expérimentation de deux heures de sport en plus chaque semaine au collège

L'objectif est de faciliter l'accès des élèves volontaires à l'activité sportive dans le temps périscolaire, par une organisation des horaires adaptée et des relations renforcées avec les clubs sportifs.

En 2022-2023, cette ambition donne lieu à **une expérimentation qui s'amorcera au retour des vacances d'octobre sur l'ensemble du territoire**, à raison d'un département par académie sur la base du volontariat. La mise en place de l'expérimentation se veut souple, adaptée à l'environnement de l'établissement et en lien avec le projet d'établissement au sein duquel le projet d'éducation physique et sportive est essentiel (voir fiche 1.5).

Dans l'académie l'expérimentation se mettra en place dans le département de la Loire.

## 🕒 ENCOURAGER LA PRATIQUE SPORTIVE : LE PASS'SPORT

Le Pass'Sport est une aide financière de 50€ pour favoriser la pratique sportive en direction des jeunes qui en sont le plus éloignés. Son ambition est de répondre à un enjeu de cohésion sociale et d'épanouissement des jeunes.

La structure sportive accueillant des jeunes éligibles déduit de leur coût d'inscription 50€ puis effectue une demande de remboursement correspondant au nombre de pass'sport reçus.

En Auvergne-Rhône-Alpes 12.170 jeunes habitants de quartiers prioritaires de la politique de la ville ont utilisé le dispositif, dont près de 7 000 dans l'académie de Lyon.

Pour 2022/2023, l'opération est valable pour toute inscription prise entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2022.



### Les chiffres clés

Une aide forfaitaire de 50 € par jeune, déductible du coût de l'adhésion ou de la licence, cumulable avec d'autres dispositifs existants.

Sur la saison 2021-2022, ce sont 133 207 jeunes ayant bénéficié du pass'sport et 6 508 structures ayant participé à l'opération.

## 🕒 A LA CROISEE DES ENJEUX SPORTIF ET ECOLOGIQUE : SAVOIR ROULER A VELO

« Savoir rouler à vélo » (SRAV) vise le développement de la pratique du vélo en toute sécurité avec l'objectif à terme que tous les enfants entrant au collège maîtrisent la pratique de manière autonome dans des conditions réelles de circulation, à des fins de mobilité.

Ce programme vise les enfants de 6 à 11 ans. Il comporte trois blocs (savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler à vélo) représentant 10 heures de formation par enfant, 15 heures pour une classe. Une attestation est délivrée à l'issue de la validation des trois blocs.

Le Comité Départemental de Cyclisme de l'Ain, par exemple, a encouragé le développement du SRAV dans le

département via l'aide à sa mise en place dans les écoles et clubs, et via la formation d'intervenants (6 classes de la communauté de communes de La Veyle soit 149 élèves initiés, et 15 personnes formées (enseignants, éducateurs de clubs et ETAPS)

**26 892 attestations ont été délivrées à ce jour dans la région**

## 🕒 UNE ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ : PRÉVENIR LES NOYADES ET DÉVELOPPER L'AISANCE AQUATIQUE

Initiée en 2019 suite aux trop nombreuses noyades de jeunes enfants durant l'été 2018, le développement de l'aisance aquatique est une mesure pilotée par le ministère chargé des sports, en partenariat étroit avec le ministère chargé de l'éducation nationale et de la jeunesse.

**L'aisance aquatique (AA) vise à sécuriser les enfants en milieu aquatique le plus tôt possible. Elle s'adresse aux enfants de 4 à 6 ans.**

« J'apprends à nager » (JAN) vise les enfants de 6 à 12 ans ainsi que, depuis 2022, les adultes de plus de 45 ans ne sachant pas nager et résidant prioritairement au sein des zones carencées (QPV et ZRR).

Dans l'académie de Lyon, règne une belle complémentarité des programmes Savoir nager et J'apprends à nager pour améliorer le taux de réussite des élèves à l'attestation du savoir nager sécuritaire



### Zoom sur les chiffres académiques

Enveloppe ANS 2022 – aisance aquatique : 155 000 €

Enveloppe ANS 2022 – j'apprends à nager : 155 000 €







# 4. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE





## 4.1 Mieux reconnaître les métiers du ministère

### À RETENIR

- De nombreuses mesures d'amélioration des conditions de travail et de rémunération s'appliquent en 2022 à tous les personnels de l'éducation nationale ou, plus spécifiquement, selon les corps et missions de ceux-ci.
- Elles seront prolongées, à partir des concertations qui vont s'engager à l'automne, par plusieurs chantiers de revalorisation des métiers de l'éducation, au premier rang desquels celui du métier d'enseignant.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a poursuivi en 2022 la dynamique engagée par les travaux conduits avec les partenaires sociaux au cours des années 2020 et 2021, destinés à améliorer les conditions de rémunération et d'emploi de ses personnels et à renforcer l'attractivité de ses métiers. **Plusieurs mesures concrètes en sont issues et sont entrées en vigueur au cours de cette année 2022.**

Dans cette lignée, l'académie de Lyon a cherché à répondre à l'enjeu incontournable que représente le bien-être de ses personnels au travers de diverses actions qui s'inscrivent dans la volonté d'une évolution profonde en matière de gestion des ressources humaines.

### © LES MESURES EN FAVEUR DE TOUS LES PERSONNELS

De manière générale, **les déroulés de carrière sont améliorés pour l'ensemble des personnels.**

- L'année 2022 voit se poursuivre les mesures fluidifiant les progressions des parcours de carrière :
- maintien du taux de promotion à la hors classe des professeurs ;
  - élargissement en 2022 des conditions d'accès à la classe exceptionnelle pour les enseignants et assimilés ;
  - revalorisation significative des taux

de promotion des corps de catégorie B et C.

Dans le cadre de l'importance accordée au bien-être des personnels et pour favoriser leur accès aux soins, le ministère a mis en place en 2022 la participation de l'employeur aux **frais de mutuelle santé** pour tous les agents éligibles (15€/mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit 180 €/an). Enfin, comme l'ensemble des fonctionnaires, les personnels de l'éducation nationale bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 de la **revalorisation du point d'indice** de la fonction publique.

### © LES MESURES EN FAVEUR DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION

#### La rémunération des professeurs en tout début de carrière

La rémunération **nette mensuelle** des professeurs en tout début de carrière est passée de :

- 1 700 € en 2020
- à près de 1 869 € au 1<sup>er</sup> février 2022, en prenant en compte prime d'attractivité et prime d'équipement informatique
- et sera désormais de **1 926 €** avec l'augmentation du point d'indice intervenue en juillet.





### Améliorer l'entrée dans le métier

L'enjeu principal est de renforcer l'attractivité du métier d'enseignant en améliorant l'entrée dans le métier et en reconnaissant mieux les missions spécifiques.

L'objectif d'amélioration des débuts de carrière a été conforté par la **revalorisation, au 1<sup>er</sup> février 2022, de la prime d'attractivité** versée depuis mai 2021, qui permet d'offrir une rémunération accrue aux jeunes professeurs et de faciliter le déroulement des débuts et milieux de carrière.

Les montants annuels de cette prime d'attractivité ont été revalorisés et le nombre de ses bénéficiaires s'est accru : elle est ainsi versée en 2022 à 58 % des personnels enseignants et d'éducation.

Par ailleurs, la **prime d'équipement informatique** créée en 2021 (176 € bruts/an) a bénéficié à 900 000 agents en 2022.

### © DES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉES POUR LES ENSEIGNANTS STAGIAIRES ET LES ÉTUDIANTS

Un accompagnement des nouveaux personnels a lieu dès la rentrée et tout au long de l'année pour une entrée sereine dans le métier d'enseignant.

Pour accompagner les enseignants stagiaires et les étudiants, une journée d'accueil institutionnel est prévue le mercredi 24 août 2022 à destination des fonctionnaires stagiaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, ainsi que les lauréats du concours de personnels de direction.

Pour faciliter la prise de fonctions des fonctionnaires stagiaires qui n'auront jamais eu de classe en responsabilité, deux journées ont eu lieu les 25 et 26 août 2022 ainsi que pour les étudiants contractuels alternants.

Afin de personnaliser l'accompagnement, un programme d'accueil différencié pour les professeurs stagiaires anciennement étudiants contractuels est à l'étude.

Comme tous les ans, et sur toute l'année, un accompagnement est mis en place pour les fonctionnaires stagiaires et étudiants contractuels alternants

semblable à tous les personnels enseignants en situation de difficulté (appui des corps d'inspection, atelier de remédiation...).

### La fidélisation des contractuels

L'académie de Lyon dispose d'un vivier de contractuels qui interviennent notamment pour l'enseignement de disciplines professionnelles mais aussi pour le remplacement.

Dès la fin de l'année scolaire 2021, l'académie de Lyon accorde le prolongement des contrats des enseignants contractuels des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés sur l'année scolaire suivante, prenant ainsi en charge la rémunération des mois de juillet et août de tous ces enseignants.

Cette mesure, mise en place sur la base des évaluations professionnelles des personnels, permet aussi de reconnaître leur implication et de valoriser leur engagement en sécurisant leur statut et leurs conditions de travail.

### © UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ACCORDÉE AUX AESH ET AUX AED

La reconnaissance des missions des personnels d'éducation tels que les AED et les AESH passe par leur professionnalisation, mais aussi la sécurisation de leur parcours, et elle permet aujourd'hui de renforcer l'accompagnement des élèves et d'offrir dans l'académie de Lyon une mission d'éducation de qualité.

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ont bénéficié de la création d'une grille indiciaire en septembre 2021, leur donnant une meilleure lisibilité et une amélioration de leur parcours professionnel. La rémunération correspondant à leur entrée en fonction a été revalorisée.

**Dans notre académie**, la mise en œuvre de la nouvelle grille indiciaire a concerné **l'ensemble des personnels soit 5 929 AESH en CDD et 961 en CDI**

Les assistants d'éducation (AED) pourront bénéficier à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 d'un contrat à durée indéterminée après six ans d'exercice de leurs fonctions dans les conditions prévues par décret,

ainsi que d'un indice de rémunération rehaussé de 10 points lors de leur passage en CDI.

Pour notre académie, à ce jour, **52 demandes de cédésation ont été validées (depuis mi juillet).**

En outre, les AED peuvent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 effectuer des heures supplémentaires.

Cette mesure, préparée dans l'académie de Lyon depuis juin 2022, entre en droite ligne dans le cadre de l'accessibilité aux métiers de l'éducation et de l'enseignement, puisque ses modalités d'application permettent de préserver l'objectif premier du dispositif des AED, qui est de faciliter la poursuite d'études supérieures pour les étudiants, en particulier boursiers, ainsi que de permettre le recrutement d'AED en préprofessionnalisation.

## 🕒 LA REVALORISATION DES FONCTIONS D'ENCADREMENT

Les personnels d'encadrement que constituent **les inspecteurs territoriaux** (inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'éducation nationale) **et les chefs d'établissement** ont connu une amélioration de leur rémunération par des mesures indemnitaires ou indiciaires.

Ainsi, l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2022 des corps d'inspection au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel a permis une revalorisation de leur régime indemnitaire. Le rapprochement des grilles indiciaires des deux corps d'inspection culminant désormais tous deux à la Hors échelle B Bis a permis, en outre, d'améliorer sensiblement le déroulement de leur carrière.

De même, les personnels de direction bénéficient depuis janvier 2021, et selon un calendrier pluriannuel, de la revalorisation de leur régime indemnitaire.

### L'indemnité de responsabilités et de résultats

Les personnels de direction bénéficient depuis janvier 2021 d'une indemnité de responsabilités et de résultats qui comporte deux parts :

- **une part « fonction »** liée à la catégorie d'établissement et au poste (chef d'établissement ou adjoint) ;
- **une part « résultats »** articulée avec le nouveau processus d'évaluation de ces cadres.



## 🕒 LA MEILLEURE RECONNAISSANCE DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES, DE VIE ET DE SANTÉ SCOLAIRE

Un plan pluriannuel de requalification de la filière administrative, travaillant principalement dans les services académiques et en établissements scolaires, a été engagé et va se poursuivre, avec pour objectif de mieux reconnaître les missions exercées par les personnels administratifs du ministère. Ceux-ci ont également bénéficié de certaines revalorisations indiciaires et indemnitaires.

Après les médecins scolaires, les assistants sociaux et les conseillers techniques en 2021, **les personnels infirmiers** ont connu en 2022 une revalorisation salariale, instaurée par le décret du 23 décembre 2021, à partir de la grille de rémunération découlant du Ségur de la santé.

## 4.2 Améliorer les conditions d'exercice et les parcours des personnels

### À RETENIR

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met en place de nouvelles mesures pour :

- attirer de nouveaux talents au sein de l'éducation nationale ;
- mieux répondre aux aspirations de ses personnels en favorisant leur mobilité et en valorisant leurs compétences ;
- améliorer les conditions d'exercice des métiers via ses politiques de logement et de déplacements.

L'académie de Lyon a poursuivi les efforts engagés dans le cadre du Grenelle de l'Éducation pour mettre en place de nombreuses mesures afin d'améliorer les conditions d'exercice et le parcours des personnels et ainsi renforcer l'attractivité des métiers de l'éducation.

### ◎ ATTIRER LES TALENTS ET DIVERSIFIER LES PROFILS DE RECRUTEMENT

Le ministère souhaite attirer à lui tous les talents qui sont intéressés par ses métiers, porteurs de sens et de valeurs. L'objectif recherché est de diversifier les profils, permettant à la fois de recruter des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, mais aussi **d'offrir des secondes carrières attractives pour les personnes qui souhaitent rejoindre l'éducation nationale.**

Un chantier a ainsi été engagé en vue d'améliorer les règles de reprise des services lors de la nomination (règles dites de classement) pour les personnes ayant exercé auparavant une activité professionnelle dans le secteur privé.

**Une extension de la reprise des services réalisés dans le secteur privé à hauteur des deux tiers de leur durée** est ainsi intervenue en 2022 en faveur des lauréats des troisièmes concours enseignants, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale.

Le chantier relatif à l'amélioration des règles de classement sera poursuivi pour concerner également les lauréats des concours externes et internes.

### ◎ FAVORISER LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

#### Des parcours diversifiés et des compétences reconnues

Plusieurs mesures ont été prises afin de diversifier les parcours professionnels des personnels déjà en fonction au sein du ministère.

Ainsi, deux décrets publiés le 20 juin 2022 ont élargi les **possibilités de mobilité des professeurs des écoles et des professeurs de lycée professionnel**, leur permettant :

- pour les professeurs des écoles, d'exercer leurs fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- pour les professeurs de lycée professionnel, d'exercer en collège, lycée général et technologique et dans des établissements d'enseignement supérieur.



### Les mobilités internes sont facilitées et mieux accompagnées.

Les mobilités géographiques prennent également davantage en compte les parcours et compétences des enseignants par le **développement des postes à profil**, tant au niveau national que dans les académies.

En 2022, pour la deuxième année, **un mouvement annuel des personnels techniques et pédagogiques** a été organisé en complément des mutations intervenant le reste de l'année. La révision des lignes directrices de gestion a permis une amélioration de cette mobilité en concertation avec les représentants des personnels.

### Des mobilités à l'international en pleine expansion

Le programme Erasmus + est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport ouvert à tous publics dans les domaines de l'éducation et de la formation, formelle ou non formelle.

Le programme vise à donner aux étudiants, stagiaires, élèves, apprentis, enseignants, formateurs, personnels, demandeurs d'emploi, jeunes la possibilité de séjourner (études, stage) à l'étranger pour renforcer leurs connaissances, leurs compétences et leur employabilité. Il peut financer deux grandes catégories de projets: les mobilités et les partenariats. La Délégation de région académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DRAREIC) Auvergne Rhône Alpes, en association avec le Groupement d'intérêt public formation et insertion professionnelles de l'académie de Grenoble (GIP FIPAG), propose de soutenir des projets de mobilité à des fins de formation des apprenants et des personnels, sur tout le territoire de la région académique pour l'année scolaire 2021-2022, et d'accompagner l'ouverture à l'international des établissements scolaires publics et privés sous contrat, à travers ses deux futurs consortiums Erasmus+ :

- consortium de l'enseignement et de la formation professionnels ;
- consortium de l'enseignement scolaire.

Les deux accréditations – l'une pour l'enseignement et la formation professionnels, l'autre pour l'enseignement scolaire – accordées en février 2021 ont permis de préparer les candidats potentiels à entrer dans le

nouveau programme et bénéficier ainsi d'un financement de leurs projets à l'international dès la rentrée 2021.

À l'occasion du lancement du nouveau programme Erasmus+ 2021-2027, une série de webinaires d'information et d'accompagnement, concernant les nouvelles possibilités de financement de projets de mobilité en Europe se sont tenus en janvier 2022.

### Les chiffres Erasmus + des personnels de l'académie de Lyon

- Personnels : 1 419 mobilités sortantes entre 2014 et 2020.
- Destinations favorites : Royaume-Uni, Irlande, Malte, Espagne, Norvège
- Pas de mobilités élèves jusqu'à 2021-2022 dans le secteur scolaire (statistiques non disponibles)

### L'expérimentation de recrutements sur postes à profil (PoP)

Une expérimentation de recrutements sur postes à profil (PoP), à partir d'un vivier national, **a été lancée cette année dans le premier degré** en complément des dispositifs déjà existants, afin de mieux repérer et valoriser les compétences spécifiques répondant à des besoins particuliers.

Elle a concerné 244 postes et s'est appuyée sur la publication de fiches de poste sur lesquelles les enseignants motivés ont pu se porter candidats. Les postes proposés correspondaient à des postes requérant des compétences spécifiques en lien avec le projet d'école, des postes à publics aux besoins spécifiques, ou encore des postes géographiquement isolés.

Dans l'académie, des postes ont été identifiés dans les 3 départements pour répondre aux priorités, tels que l'ASH, l'enseignement des langues ou le manque d'attractivité de certains territoires.

**Des postes à profil ont également été mis en place dans le 2nd degré.**

## 🕒 RENFORCER LA POLITIQUE DU LOGEMENT EN FAVEUR DES PERSONNELS



### Zoom sur l'accès au logement des fonctionnaires dans l'académie de Lyon

L'accès au logement pour les personnels dans leur académie d'affectation ou de recrutement est un enjeu majeur, c'est pourquoi un effort a été mené pour accroître les mesures visant à le faciliter. En effet, l'académie de Lyon comporte de nombreuses zones urbaines tendues, notamment en ce qui concerne l'agglomération lyonnaise où le marché immobilier souffre d'un grave déséquilibre entre l'offre et la demande de logement.

Au-delà de l'aspect social, il s'agit d'un enjeu d'attractivité pour l'académie, c'est pourquoi différents types d'aides existent pour faciliter l'accès au logement des personnels de l'académie, allant des aides financières à la mise à disposition de logements.

Les actions en faveur du logement ont été renforcées dans notre académie ces dernières années : outre les aides financières accordées par l'État à destination de tous les agents, telles que :

- **l'aide à l'installation des personnels (ou AIP)**, qui participe à la prise en charge des dépenses engagées par tous les agents dans le cadre d'une location, au titre du premier mois de loyer, des frais d'agence, du dépôt de garantie ainsi que des frais de déménagement et dont le montant est compris entre 700 € et 1500 €.
- **l'aide au logement du Comité interministériel des villes (CIV)** concerne les **fonctionnaires néo-titulaires ou stagiaires en activité, AED et AESH**, affectés en établissement REP, REP+ et quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- les aides spécifiques adaptées à la particularité des difficultés de certains territoires de l'académie : par exemple, **l'aide à l'installation** dans le pays de Gex.

La **mise à disposition de logements** est favorisée dans l'académie afin de faciliter l'installation des fonctionnaires sur le territoire par le biais de conventions avec de nombreux organismes : suite à la

convention signée avec CDC Habitat, 20 logements, sont réservés sur la métropole de Lyon aux professeurs stagiaires et néo-titulaires.

L'action de l'académie pour faciliter l'accès au logement de ses agents se veut complète et personnalisée, aussi elle peut viser à pallier aux éventuelles difficultés personnelles des agents ; le service social peut en effet orienter ces derniers vers des résidences meublées, chambres ou T1 à tarif social pour une durée d'une semaine à 3 ans.

Dans le respect des valeurs des missions du service public, l'action sociale de l'académie comporte des solutions innovantes, comme la colocation intergénérationnelle.

### Pour plus d'informations :

<https://www.ac-lyon.fr/les-prestations-d-action-sociale-121679>

## 🕒 AMÉLIORER LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Une mesure interministérielle de **revalorisation de 10 % des indemnités kilométriques** des agents publics est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cette mesure a été complétée de manière à couvrir les agents non bénéficiaires de ce dispositif. Les personnels enseignants et d'éducation stagiaires et les personnels remplaçants qui connaissent de fortes mobilités ont ainsi vu **leurs indemnités revalorisées au 1<sup>er</sup> janvier 2022**.

De même, à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2022**, **les contractuels alternants**, dans le cadre d'une formation en master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef), toucheront une indemnité de **700 € bruts annuels** afin de compenser les frais de déplacement entre leur lieu de formation et l'école ou l'établissement d'enseignement dans lequel ils exercent.

## 4.3 Mieux former tous les personnels de l'éducation

© Xavier Schwebel - MENJ

### À RETENIR

La formation continue des personnels de l'éducation nationale et de la jeunesse est une priorité.

— L'EAFc de l'académie de Lyon a été inaugurée le 22 mars 2022. La mise en œuvre de l'EAFc est progressive depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, et sera pleinement opérationnelle dans l'ensemble de ses dimensions en septembre 2023.

— Dès septembre 2022, se substituent au plan académique de formation (PAF) les premiers parcours de formation qui permettront :

- le développement professionnel et personnel tout au long de la carrière
- la formation de proximité et l'accompagnement personnalisé de chaque personnel

### 🕒 PROPOSER DES MODULES DE FORMATION ADAPTÉS AUX BESOINS DE CHACUN

L'École académique de la formation continue poursuit plusieurs objectifs qui seront rendus possibles par des parcours personnalisables. Ces différentes options permettront d'adapter la formation aux besoins des personnels, avec cohérence, souplesse et adaptabilité, afin d'accompagner leur montée en compétences.

Véritable innovation, les modules proposés prendront différentes formes afin de moderniser les démarches de formation et rendre les contenus plus concrets, transférables dans les pratiques professionnelles et les plus proches possibles des besoins de chaque personnel, en fonction de leur carrière, de leur ancienneté...

#### Qui est concerné ?

Tous les personnels sont concernés par les écoles académiques de la formation continue : professeurs (titulaires, néo-titulaires, contractuels) et autres personnels d'éducation (CPE, AED, AESH), personnels d'encadrement, personnels

administratifs, techniques, sociaux et de santé, personnels de la Jeunesse et des Sports.

#### Zoom sur l'EAFc, quelles nouveautés ?

L'EAFc représente une toute nouvelle logique de formation.

Pour répondre à de nouvelles ambitions, l'EAFc propose une gestion plus dynamique des parcours de formation, ainsi qu'une toute nouvelle plateforme.

Pour cela, elle s'organise dans un tout nouveau système, avec des spécificités innovantes :

- un maillage horizontal (parcours classique, catégoriel) et vertical (parcours transverses) des parcours et modules de formation pour découvrir d'autres pratiques professionnelles
- un système permettant de répondre à tout moment de l'année aux besoins de formation de chaque personnel et territoire scolaire
- une multimodalité des modules (présentiel, distanciel, hybride...).



À partir de la rentrée 2022, incarnée par un lieu et des interlocuteurs privilégiés, l'école académique de la formation continue a pour objectif d'offrir à tous les personnels un **parcours de formation continue** :

- centré « usager », avec des cycles spécifiques dédiés à chaque catégorie de personnel ;
- personnalisé pour répondre à des besoins spécifiques (individuels ou collectifs) et permettre à chacun de participer à la construction de son parcours de formation
- de proximité grâce à un déploiement sur toute l'académie pour être au plus près de l'environnement de travail des personnels ;
- activable à tout moment dans l'année et tout au long de sa carrière,
- transversal pour créer une culture professionnelle commune ;
- qualifiant/diplômant, pour faire reconnaître et valoriser les nouvelles compétences, en lien avec les universités, les INSPE, etc.

Au-delà des formations individuelles à la carte, les Écoles académiques de la formation continue proposent également des **formations collectives** pour répondre aux besoins des collectifs de travail


La formation est aussi partie intégrante de projets d'évolution professionnelle et de mobilités entrante, sortante, et à l'international qu'accompagnent les cellules mobilités académiques.

L'ensemble des formations est visible sur le site Internet de l'académie de Lyon – rubrique « Concours / Métiers / RH » -> « Formations »

Plus d'informations disponibles sur le site académique onglet « EAFC »

### 6 objectifs pour la formation continue

1. Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République et les principes généraux de l'éducation.
2. Accompagner et former les équipes pédagogiques et éducatives afin de perfectionner les pratiques professionnelles et de favoriser la réussite scolaire de tous.
3. Piloter la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de la jeunesse, de l'engagement et des sports.
4. Accompagner le développement professionnel de l'ensemble des agents et des collectifs de travail par la transformation des politiques RH et de formation.
5. Accompagner les encadrants dans l'exercice de leurs responsabilités.
6. Consolider les connaissances, les compétences et les usages du numérique.



**NB : Une nouvelle plateforme numérique qui autorisera l'accès à une cartographie des parcours et des modules, avec un système d'inscription des publics souple et interactif, offrant aussi une banque de ressources de formation pour chaque personnel accompagnera progressivement tout le dispositif de formation.**

47 rue Philippe de Lassalle - 69004 Lyon

Le site École Académique de la Formation Continue (EAFC) | Académie de Lyon (ac-lyon.fr)

Plus d'informations disponibles sur le site académique onglet « EAFC ».

# Transformer la formation continue des personnels avec l'école académique de la formation continue

La création des écoles académiques de la formation continue (EAFC) est une concrétisation de l'engagement #12 du Grenelle de l'éducation, « Faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante »

## DES PARCOURS DE FORMATION ADAPTÉS AUX BESOINS DE CHACUN

- ✓ **Personnalisés** pour répondre aux besoins spécifiques (individuels ou collectifs) et permettre à chacun de participer à la construction de son parcours de formation
- ✓ **De proximité** grâce à un déploiement sur tout le territoire, au plus près de l'environnement de travail des personnels
- ✓ **Activables** à tout moment dans l'année et tout au long de sa carrière
- ✓ **Transversaux** pour créer une culture professionnelle commune
- ✓ **Qualifiants** pour faire reconnaître et valoriser les nouvelles compétences, en lien avec les universités, les Inspé, les instituts de formation continue, etc.

## DES FORMATIONS POUR TOUS LES PERSONNELS

- ✓ **Professeurs** (1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés, néo-titulaires, contractuels) et autres personnels d'éducation (CPE, AED, AESH, etc.)
- ✓ **Personnels d'encadrement**
- ✓ **Personnels administratifs, techniques, social et de santé**
- ✓ **Personnels de la jeunesse et des sports**
- ✓ **Des formations collectives** peuvent être organisées à un niveau plus large que l'établissement (au niveau des bassins notamment) afin de créer une dynamique de réseau



## DES MODALITÉS DE FORMATION DIVERSIFIÉES

- ✓ **Une offre de formation en ligne** : parcours en autoformation ou webinaires
- ✓ **Des parcours hybrides de formation** articulant présentiel et distanciel
- ✓ **Des formations collectives en proximité ou en regroupements académiques** : constellations, analyse de pratiques, *lessons studies*, etc.

### LE CALENDRIER

- **Janvier à juin 2022**  
Ouverture des EAFC et déploiement progressif des premiers parcours de formation
- **Septembre 2022**  
Ouverture de nouvelles EAFC et structuration des parcours académiques de formation selon les nouvelles modalités



© Xavier Schwebel - MENJ

## 4.4 Progresser pour l'égalité et la diversité

### À RETENIR

- **Juin 2022** : obtention par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, des labels Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et Diversité, délivrés par l'Afnor pour une durée de quatre ans.
- Ces labels soulignent **l'engagement des trois ministères en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et contre toutes les formes de discrimination.**
- Un plan d'action en cinq grands axes a été mis en place pour faire évoluer les comportements et la gestion des ressources humaines.

### © UN ENGAGEMENT RECONNU EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ET DE LA DIVERSITÉ

Le MENJ, le MESR, et le MSJOP se sont dotés d'un plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2021-2023, largement concerté avec les organisations syndicales et adopté en décembre 2020.

Si le plan national d'action s'applique à tout le territoire, les audits AFNOR ont concerné un premier périmètre pilote (administration centrale et académies de Versailles, Rennes et Strasbourg) qui sera progressivement étendu jusqu'à couvrir l'ensemble des académies. Les labels sont en effet attribués pour 4 ans et font l'objet d'audit tous les 2 ans (audit de suivi et de renouvellement), dans une logique d'amélioration continue.

**5 axes** ont été formalisés pour faire évoluer les comportements et la gestion des ressources humaines :

1. Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité ;
2. Permettre un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ;
3. Prévenir et traiter les écarts de

rémunérations et de déroulement de carrière ;

4. Mieux accompagner la grossesse, la parentalité et l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
5. Prévenir et traiter les discriminations, les violences, le harcèlement moral ou sexuel et le sexisme.

### Des mesures pour les personnels

Grâce à une politique volontariste, des procédures et des outils ont été élaborés afin de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes et de combattre les discriminations. Ces principes sont diffusés auprès de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale et de la jeunesse, dans tous les champs dont ils sont responsables.

Les cadres bénéficient désormais systématiquement de **formations à l'égalité et à la lutte contre les discriminations**, et un *Guide des bonnes pratiques pour recruter, accueillir et intégrer sans discriminer* a été élaboré et très largement diffusé.

Les mesures du plan d'action sont appliquées au niveau national, mais **également à l'échelle locale**, les territoires se dotant de plans d'action propres, déclinés du plan national.



Ces mesures et actions pour les personnels viennent ainsi en complémentarité des actions menées en **milieu scolaire ou universitaire** à destination des élèves et des étudiants, pour une complète cohérence des politiques mises en œuvre au bénéfice de près de 16 millions de personnes (12 millions d'élèves, près de 3 millions d'étudiants, plus d'1 million d'agents).

Loin de constituer une ligne d'arrivée, cette reconnaissance est une étape importante sur le chemin des actions qui continuent et continueront d'être initiées en faveur de la diversité et de l'égalité professionnelle au sein de ces ministères.

\* **L'Association française de normalisation** (AFNOR) est l'organisation française qui représente la France auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et du Comité européen de normalisation (CEN)

## 🕒 PLUSIEURS TEMPS FORTS EN 2022 ET 2023

L'obtention des labels Égalité-Diversité constitue un encouragement à poursuivre et approfondir tout au long des années 2022 et 2023 l'engagement de chacune et chacun pour faire exister des lieux d'apprentissage et des espaces où l'égalité et la diversité se vivent au quotidien.

Cet engagement sera, chaque année, jalonné par quelques temps forts : le **25 novembre** (Journée internationale contre les violences faites aux femmes), le **8 mars** (Journée internationale des droits des femmes), le **21 mars** (Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale) ou le **17 mai** (Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie).

## 4.5 Renforcer la gestion des ressources humaines de proximité

### À RETENIR

- L'académie de Lyon a été préfiguratrice tant sur la mise en place de la RH de proximité que sur le développement d'outils numériques facilitant les démarches entre les personnels et l'administration.
- L'académie a adopté en 2021 sa feuille de route RH, véritable plan d'action pour améliorer et renforcer la relation entre l'institution et ses personnels.

### 🕒 UNE FEUILLE DE ROUTE RH ACADÉMIQUE

L'académie a créé en mai 2021 véritable écosystème RH intégrant le service de RH de proximité afin de renforcer l'accompagnement de proximité. Les missions des DRH de proximité, adjoints au DRH académique, sont étendues. Ils font le lien avec les différents acteurs des territoires via les trois agences RH départementales. Ils assurent la coordination entre les services RH de proximité et les services RH académiques et départementaux. Grâce à un renforcement des échanges et des interactions, la complémentarité de leurs actions va permettre une meilleure cohérence de l'accompagnement des personnels.

**Lancement de nouvelles campagnes de communication autour de l'offre de service RH de proximité seront lancées.**

En 2021-2022, la RH de proximité a reçu 2 094 demandes d'accompagnements, soit 602 de plus par rapport à 2020-2021.

70% des demandes concernent la tranche d'âge 40-59 ans

### Mission Académique de l'Encadrement (MAE)

La mise en place de cette nouvelle offre de services permet une identification des potentiels parmi les personnels de l'académie en s'appuyant notamment sur les personnels d'encadrement en vue de constituer un vivier. La valorisation des parcours est ainsi favorisée. Des entretiens individuels sont organisés par le référent MAE. Celui-ci propose aux personnels repérés un accompagnement personnalisé diversifié (formations interministérielles, intercatégorielles ou individualisées, entraînement, mentorat, réseau de pairs, journées d'immersion...) lui permettant d'envisager s'il le souhaite une évolution professionnelle.







# 5. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS







## 5.1 Se mobiliser pour la transition écologique

### À RETENIR

- Dans un contexte de réchauffement climatique, la transition écologique est une priorité ministérielle.
- Actuellement sur l'académie de Lyon, sont labellisés E3D plus de 200 établissements du second degré relevant de l'Education nationale et de l'enseignement agricole de 200 établissements sont labellisés E3D : en démarche de développement durable.

### 🎯 L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE MISSION CENTRALE DE L'ÉCOLE

Le changement climatique, la pollution, la perte massive de biodiversité sont des enjeux impérieux, qui ont d'ores et déjà des conséquences visibles et sensibles sur notre quotidien. Il est donc plus que jamais nécessaire de renforcer l'éducation des jeunes générations. L'éducation au développement durable (EDD) fait partie des **missions de l'École inscrites dans le Code de l'éducation**. Elle repose sur les programmes scolaires et sur des projets pédagogiques impliquant les élèves. La loi Climat et résilience du 22 août 2021 renforce la place de l'EDD comme éducation transversale **à travers les programmes de toutes les disciplines, de la maternelle à la terminale, dans toutes les voies d'enseignement** (générale, technologique et professionnelle). Le ministre a saisi le Conseil supérieur des programmes pour imprégner davantage encore l'ensemble des disciplines et renforcer la formation des élèves. La loi d'août 2021 élargit aussi les missions des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, qui deviennent des **comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)**. Ce rapprochement permet de renforcer les synergies entre santé et développement durable en articulant, par exemple, l'éducation à l'alimentation et la

sensibilisation à une agriculture durable, soutenable et de proximité. Les responsables académiques sont invités à **renforcer le pilotage de la politique EDD à chaque échelle** : référents EDD d'établissement, chefs de mission académique EDD.

#### LABELLISATION E3D

Les actions éducatives autour de la connaissance et de la défense des principes et des valeurs de la République

Le label E3D reconnaît un engagement dans une démarche globale en faveur développement durable qui articule quatre dimensions : des actions pédagogiques en faveur des apprentissages des élèves, la vie scolaire la gouvernance de l'établissement, les caractéristiques du territoire et les modalités de l'ouverture sur l'extérieur par le partenariat.

Une labellisation de territoire éducatif peut être attribuée collectivement à plusieurs structures scolaires d'un même territoire, toujours selon 3 niveaux, territoire engagé (1), territoire apprenant (2) et territoire durable (3).

## 🕒 **BÂTI, SERVICES SCOLAIRES ET ÉDUCATION : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Afin d'accompagner la communauté éducative et les collectivités territoriales, le ministère a diffusé, en juin 2022, un ensemble de guides « Bâtir l'école » pour **un bâti scolaire plus adapté aux enjeux contemporains**, dont celui de la transition écologique, qui est également un des axes de travail du Plan Marseille en grand et du dispositif École du futur.

Dans notre académie, un dispositif répond à l'ambition du ministère autour du Bâti scolaire et de la politique de sobriété : depuis 2018, des établissements du secondaire de l'académie participent au **dispositif CUBE.S** (Challenge Climat Usage Bâtiments d'Enseignement Scolaire), créé en 2017 à l'initiative du Céréma (établissement public de référence en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique) et de l'Ifpeb (Institut français pour la performance du Bâtiment). Les collectivités respectives des établissements sont bien sûr engagées à leur côté.

Ce challenge vise à **diminuer les consommations d'énergie des établissements scolaires** sur la durée en synergie avec les programmes éducatifs par une réflexion et un travail individuels et collectifs sur les usages. L'accompagnement rapproché des équipes inscrites (adultes et élèves) sur la première année se poursuit par un suivi sur quatre ans.

Une déclinaison pour les écoles a été lancée au printemps dernier pour être opérationnelle à cette rentrée scolaire.

La **Direction Académique du Numérique Éducatif (DANE)** de Lyon, en accord avec la direction nationale conçu un label numérique écoresponsable expérimenté dans trois établissements volontaires, le collège Antoine Chintreuil (Pont-de-Vaux, dans l'Ain), le collège Nicolas Conté (Régny dans la Loire) et le lycée La Martinière Duchère (Lyon 9e). Le numérique y est abordé dans ses différents aspects : l'impact écologique du matériel, celui des usages, la question de sécurité tant pour la santé que pour les données.

Le bilan très positif qui a été dressé va conduire à son déploiement sur l'ensemble du territoire.

## 🕒 **S'ENGAGER POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **Le rôle actif des éco-délégués**

Élus depuis la rentrée 2020 dans chaque classe de collège et de lycée et recommandés dès les classes de CM1-CM2, les **éco-délégués** jouent un rôle essentiel de sensibilisation et d'entraînement de tous les élèves, avec le soutien de la communauté éducative et en collaboration avec des partenaires extérieurs (associations, collectivités, experts scientifiques, etc.).

Encadrés et formés par le référent EDD de l'établissement et/ou un autre adulte volontaire, ils ont pour mission de recueillir les idées d'actions de leurs camarades ou les leurs afin d'engager ou de renforcer la démarche écoresponsable et inclusive de l'établissement. Ils travaillent le plus souvent en lien avec le Conseil de la vie collégienne ou lycéenne de leur établissement, ainsi qu'à l'échelle académique avec les délégués élus au Conseil académique de la vie lycéenne.

Afin de valoriser les initiatives mises en œuvre, sera lancée en octobre la 3e édition du concours de l'Action éco-déléguée de l'année, ouvert aux élèves des écoles, collèges et lycées d'enseignement général, technologique et professionnel. La production attendue est une très courte vidéo sur un travail réalisé ou engagé. Le concours est organisé selon trois catégories distinctes : école, collège et lycée. Il comporte deux niveaux de participation : les productions lauréates de chaque académie concourent ensuite devant un jury national.

### **Des outils et des moyens pour s'engager**

L'École se mobilise, de la maternelle à l'enseignement supérieur, afin d'apporter des savoirs, des compétences et des clés de compréhension à notre jeunesse, souvent très inquiète pour l'avenir, et prend appui sur des outils inspirés par les **17 Objectifs du Développement Durable (ODD)** adoptés par l'ONU en 2015 dans la continuité de la COP 21 et des Accords de Paris.

L'EDD est désormais inscrite dans le Code de l'Éducation parmi les missions



de l'École. Elle est explicitement présente dans les programmes scolaires de chacun des disciplines et enseignement, pour les trois voies d'enseignement (générale, technologique et professionnelle). L'ODD 4 vise une éducation de qualité pour tous.

Par ailleurs, la loi de 2021, Climat et résilience est venue élargir les missions d'une instance présente au niveau académique, départemental et dans chaque établissement du second degré, le **comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CAESCE, CESCE)**. Ce comité peut désormais impulser des réflexions et

des projets autour des synergies entre éducation à la santé (ODD 3, démarche Ecole promotrice de santé), l'éducation à l'alimentation (ODD 2) et l'agriculture responsable et locale (ODD 12).

Des outils existent afin que les élèves connaissent **toutes les formes d'engagement** qui leurs sont offertes : le dépliant « Je, tu, ils, elles s'engagent », le livret « Pour l'égalité, mon CVC/CVL s'engage ».

Pour mieux accompagner les personnels dans l'engagement des élèves, un **guide de la démocratie scolaire** a été publié dans ce sens, consultable sur Éduscol.



### Les éco-représentants du collège Jacques Cœur de Lentilly

L'année scolaire 2021/22 a vu la création du groupe des éco-représentants du collège Jacques Cœur de Lentilly.

Démarré en cours d'année, le club a surtout travaillé sur une mise en route des différents projets : potager, rucher, compostage, incitation au tri des déchets.

Les élèves ont travaillé notamment sur la création du potager. Travail difficile de défrichage de la zone de plantation ! A ce jour, trois zones sont prêtes à recevoir des semis et des plantations. Compte tenu du délai et de la période, il a été difficile de basculer dès cette année sur de véritables plantations. Mais le terrain est prêt pour l'an prochain !

Des composteurs ont été installés près du potager. Ils ont été installés par les Brigades Nature et financés par la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA). Trois composteurs sont installés : 1 pour stocker le broyat, 2 pour recevoir les déchets verts. Nous avons d'ores et déjà commencé à les alimenter en récupérant les épluchures de légumes de la cantine.

Toujours en lien avec la CCPA, nos éco-représentants ont pu suivre deux animations : l'une sur le compostage, l'autre sur les insectes pollinisateurs et notamment les abeilles. Ainsi, nous pourrons redémarrer du bon pied dès la rentrée, pour bien gérer nos composteurs et avancer dans le projet d'installer une ruche.

Les éco-représentants travaillent aussi à la création d'une identité visuelle pour le groupe (logo) afin de gagner en visibilité auprès des autres élèves du collège ainsi que des visuels de communication.



### Des actions pour renforcer l'éducation aux quatre piliers du développement durable

Tout au long de son parcours scolaire, l'éducation au développement durable place progressivement l'élève face à la **complexité des défis contemporains** avec pour objectif la formation des futurs citoyens en mesure de comprendre les grands enjeux de la transition écologique, numérique et technologique et d'opérer des choix éclairés. Dans l'académie, des actions ont donc été mises en œuvre pour permettre aux élèves de se saisir de ces grands enjeux que sont les **quatre piliers de l'EDD : économique, environnemental, social, et culturel**.

#### > Le Triathlon de la mode éthique

L'industrie du textile et de l'habillement compte parmi les plus polluantes. L'association Universal Love, associée au Campus des Métiers et Qualifications Text'In, propose aux organismes de formation dans les métiers de la mode de la région Auvergne Rhône Alpes de participer au concours : **mode, sport & recyclage**. Ce concours intitulé « **Triathlon de la Mode Éthique** » invite les étudiants à réaliser une parure, objet d'art à porter, à partir de vêtements, objets, bâches, tissus, drapeaux, kakémonos, ainsi que tous objets liés au monde du sport.

Les pièces réalisées seront exposées en fin d'année scolaire 2022-2023 et présentées devant un jury composé de personnalités de la mode, du sport et de l'écologie

#### > Les aires terrestres éducatives (ATE) avec l'OFB (Office français pour la biodiversité)

Depuis deux ans, le nombre de classes de primaires et de collège dans le dispositif ATE croît très fortement.

Une ATE est une zone de petite taille (parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, etc...) ouverte au public qui devient le support d'un **projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement** pour des élèves du CM1 à la 3ème, leur enseignant et leur référent qui est obligatoirement un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement. Cette démarche éco-citoyenne est fondée sur la gestion participative par une classe.

En 2019-2020, une seule classe du premier degré était engagée. L'année scolaire suivante, 20 classes des cycles 3 et 4 se sont lancées dans l'aventure. A cette

heure, nous sommes en attente de l'avis de l'OFB pour la présente rentrée.

#### > Partenariat avec le parc naturel régional (PNR) du Pilat

La révision de la charte du Parc naturel régional du Pilat (département de la Loire) va être l'occasion de renforcer notre collaboration, pourquoi pas dans le cadre d'une convention avec le rectorat de Lyon.

En effet, parmi les cinq missions confiées aux PNR par le Code de l'environnement figure l'accueil, l'éducation et l'information du public et les scolaires sont très nombreux à bénéficier de cette compétence.



#### Quelques dates à retenir

- du 12 septembre au 1er octobre : semaines de l'engagement
- du 18 septembre au 8 octobre 2022 : Semaine européenne du développement durable
- du 3 au 8 octobre, semaine de la démocratie scolaire
- du 7 au 17 novembre 2022 : Fête de la Science, thématique de cette année : « Le climat, on en parle ? »
- les 26 et 27 janvier 2023 : Forum de l'éducation au développement durable (FOREDD)
- dernière semaine de janvier 2023 : A l'école de l'Anthropocène, par l'Ecole urbaine de Lyon et les universités de la région académique.
- le 22 mars 2023 : journée mondiale de l'eau
- le 5 juin 2023 : journée mondiale de l'environnement



## 5.2 Faire société : la transmission des valeurs de la République

### À RETENIR

- La formation des élèves à la citoyenneté contribue à l'affermissement des principes et des valeurs de la République, encourage la participation démocratique et renforce la confiance dans les institutions.
- Le ministère soutient ses personnels lorsqu'ils sont confrontés à des atteintes aux principes et valeurs de la République : le signalement de ces atteintes protège les élèves et les adultes de la communauté éducative.
- Le Service national universel (SNU) fait vivre les valeurs de la République, découvrir le sens de l'engagement et valorise l'entrée dans la citoyenneté.
- La formation systématique de tous les personnels du ministère à la laïcité et aux valeurs de la République se poursuit à la rentrée scolaire 2022.

### © DES PERSONNELS MIEUX FORMÉS À LA TRANSMISSION DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

La laïcité et les valeurs de la République ont été inscrites comme priorité nationale dans le schéma directeur de la formation continue et déclinées dans le programme national de formation. Le volet intitulé Laïcité - Valeurs de la République prévoit la formation de tous les personnels en poste sur quatre ans. Cet effort a permis de former 130 000 agents dans toutes les académies. Cette année, l'objectif est d'accentuer la dynamique engagée afin de **former plus de 300 000 personnels**. La nouvelle épreuve orale pour les concours de recrutement de l'enseignement, la parution de l'arrêté relatif au continuum de formation obligatoire et la mise en place d'un module de 36 heures dès la rentrée au sein des masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef) complètent ces évolutions.

### © TRANSMETTRE LES PRINCIPES ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Favoriser chez les jeunes collégiens et lycéens un éveil à une conscience citoyenne, et l'envie de contribuer par leur engagement au sein des établissements à donner corps aux valeurs de la République devient primordial.

L'engagement de l'élève, peut s'envisager de différentes façons : délégué de classe, éco-délégué, ambassadeurs « lutte contre le harcèlement », membre du FSE ou de la Maison des lycéens, journaliste dans un média scolaire, jeune arbitre, tuteur d'un ou plusieurs élèves, ...

Les instances élèves (CVC, CVL) concourent à la qualité du climat scolaire tout en développant le sentiment d'appartenance à l'établissement dans le cadre d'un dialogue concerté entre les élèves et les personnels. Il revient à l'école de veiller aux respects des droits et libertés des élèves et d'en faciliter l'exercice : libertés d'expression, d'association et de réunion. Le conseil de



vie collégienne et de vie lycéenne sont les instances où sont débattues toutes les questions concrètes relatives au travail scolaire et aux conditions de vie des élèves dans l'établissement (emploi du temps, règlement intérieur, restauration, internat, les dispositifs de soutien et d'accompagnement, actions pour le bien-être des élèves, la santé, la sécurité la promotion des pratiques participatives...).

Le CVC et le CVL permettent de recueillir la parole des élèves et de mieux connaître leurs besoins.

Les Semaines de l'engagement et la Semaine de la démocratie sont des temps forts en établissement qui permettent de valoriser toutes formes d'engagement et de rendre visible la participation des élèves au processus de décision dans un esprit démocratique.

Favoriser l'engagement des élèves, c'est créer les conditions d'un climat scolaire plus inclusif et plus protecteur. Cela exige une implication résolue de tous pour faire de chaque école et de chaque établissement un endroit sûr où chacun puisse se construire sereinement.



### Le CVL du lycée Arbez Carme à Oyonnax

Le lycée Arbez Carme à Oyonnax s'est engagé tout au long de l'année scolaire à faire vivre leur établissement lors de chaque temps fort de l'année.

Ils ont écrit un texte fort à destination de leurs enseignants, pour la commémoration de l'assassinat de Samuel Paty. Une vidéo a été réalisée par les élèves.

La journée de la laïcité a permis aux élèves de montrer leur attachement aux valeurs de la république à travers un discours écrit et déclamé devant la sous-préfète.

Les élèves ont également tenu à lutter contre les discriminations à travers la journée de lutte contre l'homophobie.

Après deux années de crise sanitaire, les lycéens ont souhaité mettre en place des temps festifs fédérateurs pour l'établissement : journée du pull de Noël, vente de rose pour la Saint Valentin, concours de dessin pour le logo du CVL, la création de sweat à l'effigie de l'établissement et bal du lycée.

Les lycéens se sont engagés à animer la vie de leur établissement et y sont parvenus avec brio. Ils ont filmé tout au long de l'année leurs actions et ont monté une vidéo qui permettra à la rentrée prochaine d'illustrer le CVL pour les nouveaux élèves de secondes.

### Poursuivre le renforcement de l'enseignement moral et civique (EMC)

De nouvelles ressources destinées aux professeurs du premier degré et du collège sont disponibles et vont être publiées tout au long du premier trimestre ; elles permettent d'aborder des grands thèmes comme **la laïcité, la liberté d'expression ou l'égalité et la diversité, l'engagement, la justice et le droit.**



#### Les actions éducatives autour de la connaissance et de la défense des principes et des valeurs de la République

- En complément du travail mené tout au long de l'année scolaire, plusieurs temps forts redonnent du sens aux apprentissages :
  - la **Journée de la laïcité à l'école** (9 décembre) ;
  - la **Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité** (27 janvier) ;
  - la **Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et leurs abolitions** (10 mai) ;
  - la **Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme** (autour du 21 mars).
- Il en va de même des concours mémoriels comme le **Concours national de la résistance et de la déportation (CNRD)** ou la **Flamme de l'égalité** pour lesquels la participation est encouragée.

### Consolider la culture juridique et institutionnelle des élèves

De nouvelles ressources et des actions éducatives comme le concours **Découvrons notre constitution** donnent aux élèves l'opportunité de comprendre l'organisation des pouvoirs publics et les différentes normes qui fondent les principes et valeurs de la République. Proposition issue des États généraux de la justice, **un passeport d'éducation au droit**, expérimenté au cours de l'année, doit permettre à chaque élève de connaître et d'exercer plus concrètement ses droits afin d'en appréhender toute la portée dans un État démocratique.

### L'application Faits établissement

Le ministère suit attentivement les signalements via l'application Faits établissement, qui permet d'augmenter **le recueil de faits et de demandes de conseils** des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

### Une vigilance constante

Le signalement des faits graves en établissement scolaire permet en lien avec les services académiques d'apporter une réponse à chaque situation.

Le pôle de cohésion Républicaine fournit ainsi une expertise et des conseils aux directeurs d'école et chefs d'établissement sur quatre thématiques :

- harcèlement
- violences scolaires
- valeurs de la République
- Prévention du séparatisme et de la radicalisation

## 🕒 RÉPONDRE À TOUTES LES ATTEINTES AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

### Les équipes académiques Valeurs de la République

En complément du dispositif national auquel contribue en particulier le Conseil des sages de la laïcité, les équipes académiques Valeurs de la République, chargées de venir en appui à tous les personnels en cas d'atteinte aux valeurs de la République, ont été renforcées.

**Sur le terrain, 500 personnels** (dont 100 référents départementaux pour le premier degré) sont dorénavant déployés.

### Des ressources pour les équipes éducatives

Les vademecums *La Laïcité à l'École* et *Agir contre le racisme et l'antisémitisme* apportent aux équipes des écoles et des établissements **des réponses juridiques et des conseils pour proposer des actions.**

## 🕒 LE SNU : UNE CULTURE DE L'ENGAGEMENT ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

L'objectif principal du SNU est de **renforcer la cohésion et la résilience nationales, ainsi que l'engagement et la participation citoyenne des jeunes.** Structuré en trois phases, le SNU accueille lors des séjours de cohésion (première phase) des volontaires de 15 à 17 ans qui

vont y aborder concrètement :

• **Les valeurs et principes républicains**

Les différentes questions liées à la Nation, l'État, l'hymne et les symboles nationaux, la langue française, mais également les questions de la participation à la vie démocratique, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la transition écologique et de la solidarité – qu'elle soit nationale ou internationale – sont abordées de manière concrète tout au long des séjours de cohésion.

• **Les principes de défense, de sécurité et de résilience nationales**

La **Journée défense et citoyenneté** est intégrée au séjour et appelée alors **Journée défense et mémoire**. Lors de la journée de sécurité intérieure, les volontaires sont amenés à adopter les comportements adaptés face à différents risques, notamment routiers.

• **L'engagement citoyen**

Chaque jeune volontaire est appelé à **trouver une forme d'engagement qui lui corresponde**, dans laquelle il se sentira utile, avec une attention renforcée aux enjeux de la transition écologique et solidaire. Il s'agit de renouveler les façons de vivre ensemble, de travailler, de produire, de consommer.

Vecteurs d'engagement, de solidarité locale ou internationale, de vivre ensemble dans la diversité, et accessibles à toutes et à tous, les chantiers répondent pleinement aux objectifs des politiques de jeunesse. Outil de formation et d'émancipation des jeunes, ces expériences de citoyenneté active participent à leur parcours de vie et peuvent même constituer une première étape vers l'autonomie.

Les associations de chantiers accompagnent les jeunes dans un parcours de l'engagement en créant, pour certaines, des ponts entre les dispositifs éducatifs (service civique, volontariat européen, jumelage franco-allemand, service national universel, colos apprenantes) et en proposant des projets innovants pour des publics et des territoires diversifiés.

Réseau associatif vivant et dynamique, les associations de chantiers ont à cœur d'investir tous les territoires de la région Auvergne Rhône-Alpes en nouant des partenariats locaux diversifiés, des quartiers de ville aux territoires ruraux isolés, dans le but de redonner vie aux communautés locales et à leur patrimoine (bâti, naturel et culturel, action sociale, cadre de vie).

**Les chiffres clés**

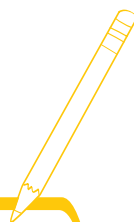
- Auvergne-Rhône-Alpes, première région de France en matière d'accueil de volontaires;
- 5 190 jeunes volontaires ont participé aux séjours de cohésion du SNU (261 en février ; 2 479 en juin et 2 450 en juillet) ;
- 41 sites mobilisés (4 centres en février ; 19 centres en juin et 18 centres en juillet) ;
- 750 encadrants recrutés pour les trois sessions.

**Les chantiers de jeunes bénévoles**

Les chantiers de jeunes bénévoles ont connu une forte mobilisation cette année dans l'académie. Il s'agit de séjours de 2 à 3 semaines, majoritairement de mai à septembre au cours duquel un groupe de 8 à 50 jeunes, adolescents et/ou adultes, venus de France et d'ailleurs partagent une expérience de travail, de vie collective et de découvertes dans le cadre de la réalisation d'un projet d'intérêt général utile au territoire qui l'accueille. Des encadrants techniques et pédagogiques spécialisés dans l'animation de chantiers de jeunes bénévoles leur permettent de faire la découverte d'une région, d'un pays, d'une culture locale.

**72 sessions de chantiers accueillant plus de 1200 volontaires ont eu lieu cet été 2022 dans la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes dont 6 sessions dans l'académie de Lyon pour un total de 80 jeunes.**





### Zoom sur deux chantiers

#### **« Go Green » – Association Concordia – Grand Parc de Miribel-Jonage – Adultes – Environnement (juillet 2022)**

Ce chantier construit en partenariat avec le Grand Parc de Miribel-Jonage vise à l'entretien et l'ouverture de pelouses sèches ainsi qu'à la lutte contre des espèces dites exotiques ou envahissantes.

Les missions étaient encadrées par les animateurs du service d'éducation à l'environnement du Grand Parc. Il s'est agi d'une part de favoriser l'implication des jeunes dans un projet de sensibilisation à l'environnement et d'autre part de favoriser la mixité sociale en mobilisant des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de la Métropole avec des jeunes européens.

#### **Pour la sauvegarde du Château d'Urfé – association REMPART - Champoly – Adultes – Patrimoine (juillet-août 2022)**

Depuis 1980, l'Association pour la Renaissance d'Urfé œuvre à la sauvegarde et à la valorisation du Château dit « des Cornes d'Urfé » en accueillant notamment des chantiers de bénévoles.

Le chantier s'est déroulé durant un mois et es't réparti sur deux sessions : l'une faisant appel aux locaux, l'autre proposée aux bénévoles nationaux et internationaux.

Au programme : restauration de la courtine sud-est et de la Tour du Matin, entretien des espaces verts, création d'un jardin médiéval et organisation d'une grande fête mêlant bénévoles.


## © ÉDUCER AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

La rentrée 2022 voit se généraliser l'éducation aux médias et à l'Information (EMI) grâce à la publication de la circulaire ministérielle du mois de février 2022 sur ce sujet. C'est aussi une composante des actions relatives aux valeurs de la République et elle se doit d'être renforcée.

L'EMI permet aux élèves de la maternelle au lycée d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication. Elle a pour objectif de former des citoyens éclairés et responsables, capables de s'informer de manière autonome en exerçant leur esprit critique.

Pour piloter le déploiement de l'EMI, l'académie se dote à la rentrée 2022 d'une cellule éducation aux médias et à l'information composée de membres des corps d'inspection, de la délégation au numérique, de la délégation aux arts et à la culture et coordonnée par le référent EMI. Elle aura pour mission de proposer une politique ambitieuse soutenant et harmonisant les actions en faveur de l'éducation aux Médias et à l'Information.

### L'appel à projet Webradio



L'académie encourage le développement de médias scolaires de toutes formes (journaux, Webmédias, Webradios). Placer l'élève en position de journaliste permet de comprendre la fabrique de l'information, la ligne éditoriale la nécessité de croiser et valider ses sources. L'appel à projet Webradios permet d'équiper des collèges en matériel de création de médias. Le concours Mediatiks, organisé par le CLEMI (Centre de Liaison pour l'Education aux Médias et à l'Information) récompense les meilleurs médias scolaires.

## 5.3 Faire face aux crises

### À RETENIR

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, l'École a su démontrer sa capacité de résilience et poursuivre sa mission de service public malgré le contexte sanitaire.

— **Crise sanitaire :**

- publication d'un **protocole sanitaire** pour l'année scolaire dès juillet 2022 ;
- actualisation des **plans de continuité pédagogique** dans chaque école et établissement.

— **Accueil et scolarisation des élèves déplacés d'Ukraine :**

- près de **19 000 élèves** scolarisés en France depuis le 24 février 2022 ;
- mise en place de la **cellule Ukraine** dans chaque académie dès le 4 mars 2022.

### © ANTICIPER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE LORS DE CRISES IMPRÉVUES

#### S'appuyer sur les acquis de la crise sanitaire

Depuis la rentrée scolaire 2020-2021, les directeurs d'école et les chefs d'établissement sont invités à élaborer un **plan de continuité pédagogique** pour s'adapter à l'évolution de la situation sanitaire. Dès septembre 2022, une actualisation du document par chaque école et établissement est prévue, en s'appuyant sur l'expérience des deux années précédentes. **Ce plan doit pouvoir être activé à tout moment de l'année**, lorsque des mesures collectives ou ciblées nécessitent de fermer des écoles ou des établissements (ou d'en limiter l'accès). L'objectif est d'assurer la poursuite des apprentissages des élèves en mettant en œuvre **un enseignement à distance ou un enseignement hybride**.

#### Conforter les usages numériques

Le recours au numérique a été incontournable pour garantir la continuité pédagogique et la mise en place d'un enseignement hybride. Pour assurer la poursuite des apprentissages, les professeurs ont pu mobiliser, d'une part, les espaces numériques de travail (ENT) et, d'autre part, les classes virtuelles. Ces usages renforcés du numérique ont permis d'accroître le déploiement des ENT, notamment dans le premier degré, en lien avec les collectivités territoriales.

#### À la rentrée scolaire 2021-2022 :

- **19 000 écoles** bénéficiaient d'un ENT, soit une progression de **12 % par rapport à la rentrée scolaire 2020** ;
- la quasi-totalité des lycées publics et 90 % des collèges publics disposaient d'un ENT dans le second degré.





### Une nouvelle solution de classe virtuelle

L'accès au service Mes classes virtuelles du Cned s'est achevé en juillet 2022. **Un nouveau service de classe virtuelle est disponible sur la plateforme [apps.education.fr](https://apps.education.fr). Cette solution est accessible à tous les enseignants avec leurs identifiant et mot de passe académiques habituels.** Pour les élèves, le service est accessible depuis un navigateur internet récent et ne nécessite pas d'installation : il suffit de cliquer sur le lien fourni par le professeur et de suivre les étapes indiquées à l'écran. De nouvelles fonctionnalités sont proposées, comme la **diffusion de vidéos** ou la possibilité pour l'enseignant de disposer de **plusieurs classes virtuelles**.

Ce nouveau service, déployé par la Direction du numérique pour l'éducation, est hébergé sur les infrastructures cloud d'un fournisseur français en ligne avec la stratégie de souveraineté numérique.

### S'appuyer sur un cadre sanitaire adapté à la circulation du virus

Le cadre sanitaire pour la prochaine année scolaire a été élaboré en lien étroit avec les autorités sanitaires. Il vise à **permettre un enseignement en présence, une protection adaptée et une plus grande cohérence avec les mesures sanitaires retenues en population générale**. Ce cadre sanitaire, publié dès la mi-juillet 2022, comporte plusieurs niveaux de mesures proportionnées :

- **socle** ;
- **niveau 1 (vert)** ;
- **niveau 2 (orange)** ;
- **niveau 3 (rouge)**.

Le socle consiste à appliquer les recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention. Le niveau applicable au moment de la rentrée et pendant l'année scolaire relèvera des autorités nationales et pourra concerner tout le territoire, ou seulement une partie. Il s'appuiera sur une analyse qualitative (nature et caractéristiques des variants) et quantitative (situation hospitalière notamment) de la situation. Un **délai de mise en œuvre de dix jours** sera observé.

### © ASSURER LA SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS

Les écoles et établissements scolaires pouvant être les cibles d'attaques, leur sécurisation demeure une priorité pour le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Cette vigilance se traduit par une attention à chaque posture du **plan Vigipirate** et une collaboration étroite avec les préfetures, les forces de sécurité intérieure et les collectivités territoriales. Le ministère dispose d'une

cellule de veille permanente, ainsi que d'un centre de crise qui peut être activé à tout moment.

Chaque école, collège et lycée est également acteur de la sécurisation de la communauté éducative en se dotant d'un **plan particulier de mise en sûreté (PPMS) attentat-intrusion**. Ce plan est testé annuellement avant les vacances de Noël, ce qui permet l'appropriation des conduites à tenir par les élèves et les personnels, l'évaluation du niveau de sécurisation en lien avec les collectivités territoriales et la vérification des automatismes avec les forces de sécurité. Le ministère poursuit également la **formation nationale** sur la prévention et la gestion de crise de ses personnels.

### © FAIRE FACE À LA CRISE EN UKRAINE

#### Organiser l'accueil des élèves dans les établissements

Dès le 4 mars 2022, une cellule dédiée à l'accueil et la scolarisation des élèves déplacés d'Ukraine a été mise en place au ministère et dans chaque académie. Leur objectif est de scolariser le plus rapidement possible tous les enfants qui arrivent en France, quelle que soit leur nationalité ou leur situation personnelle, afin qu'ils bénéficient d'un cadre sûr et réconfortant pour continuer à apprendre et à s'épanouir. Depuis le 24 février, **grâce à la mobilisation de tous les personnels, près de 1 000 élèves ukrainiens ont été scolarisés dans l'académie de Lyon jusqu'à la fin de l'année scolaire**. Les écoles et établissements scolaires ont également mis en œuvre des actions de solidarité au profit de l'Ukraine et des déplacés.

### Scolariser et accompagner les élèves

Les élèves qui arrivent d'Ukraine ont été inscrits, dans la mesure du possible, au plus près de leur lieu d'hébergement. Les modalités de prise en charge pour permettre un **apprentissage renforcé du français**, habituellement mises en œuvre pour les élèves allophones, ont été mobilisées. À titre complémentaire, le Cned a mis à disposition sa formation en ligne Français langue étrangère. En complément, afin que les équipes se préparent à l'accueil des enfants arrivant de zones de conflits, un parcours d'autoformation a été publié. Enfin, les enseignants ont pu s'appuyer sur des ressources pour évoquer la crise ukrainienne avec les élèves.

### Conserver le lien avec l'enseignement ukrainien

Pour permettre aux élèves qui le souhaitent de conserver un lien avec leur langue et leur culture, le ministère de l'Éducation ukrainien a mis à disposition les manuels scolaires dématérialisés et une plateforme de continuité pédagogique pour le second degré. En complément, **des classes virtuelles de langue et culture ukrainiennes**, coordonnées par le Cned, ont été proposées aux élèves volontaires.

# Année scolaire 2022 - 2023

## Protocole et cadre de fonctionnement

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) **et quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Pas de limitation du brassage obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le premier degré</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. <b>En intérieur, distanciation adaptée à respecter</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les <b>activités de basse intensité</b> compatibles avec une distanciation sont permises</li> </ul>
Protocole de contact-tracing	<p>Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.</p>			





Contact presse  
04 72 80 60 10  
[communication@ac-lyon.fr](mailto:communication@ac-lyon.fr)